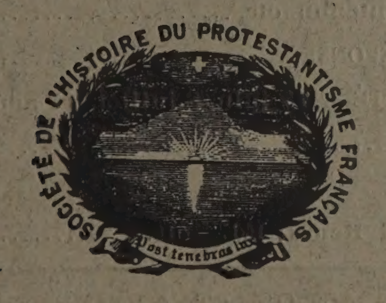
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme Français
Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 Juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXXIII[e] ANNÉE
VINGT-DEUXIÈME DE LA 5[e] SÉRIE
3. Juillet-Septembre 1924



PARIS
Au Siège de la Société
54, rue des Saints-Pères, 54

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme), 33, rue de Seine, 33

1924

Avis important. — Les abonnements impayés seront *réclamés*, avec majoration de 0 fr. 50, par mandat-carte, affranchi, à remettre à la poste avec le montant (nº de chèque postal Paris 407.83).

SOMMAIRE

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. J. PANNIER, secrétaire de l[a] Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe). Il sera rendu compte de tout ouvrage intéressant notr[e] histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droi[t] à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les trois mois, en cahiers in-8º de 64 à 80 pages avec illustrations. On n[e] s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent êtr[e] soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 15 fr. pour la France ; — 16 fr. 50 pour l'étranger ; — 10 fr. pour les pas-teurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises ; 12 fr. 50 pour les pasteurs d[e] l'étranger.

Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente ; 3 fr. 50, et pour les autre[s] années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est d'e[n] déposer le montant dans un bureau de poste au compte-chèques Paris 407.83 *Société d'histoire d[u] protestantisme*, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe) ; trésorier M. de Peyster, auquel doiven[t] aussi être adressés par la même voie les dons et collectes.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraire[s].

Les banquiers de la Société sont MM. Vernes, 29, rue Taitbout, Paris.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Pour la Fête de la Réformation

A MM. les Pasteurs des Eglises de France

Messieurs et chers collègues,

Il y a des périodes de l'histoire humaine où les combattants du jour éprouvent comme un besoin impérieux de s'appuyer sur la foi et l'exemple du passé pour retrouver la force active dont ils ont besoin. Notre Société d'histoire est née d'un de ces mouvements de l'esprit. On retrouvera un écho de l'enthousiasme des premiers jours dans la belle lettre que le principal bienfaiteur de notre Société, le baron Fernand de Schickler, écrivait en octobre 1885 à M. Frank Puaux. Personne de ceux qui connaissent notre actuelle installation ou qui s'intéressent à notre œuvre, ne la lira sans une pensée de reconnaissance émue.

A Monsieur le pasteur Frank Puaux

Bizy, 11 octobre 1885.

Cher Monsieur,

Au secrétaire de la Société, au membre de la Commission de la Bibliothèque..., et surtout à l'*ami*, je tiens à annoncer par avance l'assez grosse nouvelle que je dois communiquer mardi au Comité, et non sans une certaine joie et reconnaissance envers Dieu, puisqu'elle est la réalisation d'un vœu formé il y a 20 ans déjà, — l'année qui vit commencer ma présidence, et créer notre Bibliothèque. Vous le devinez, n'est-ce pas, c'est d'elle qu'il s'agit : nous avons le local de mes rêves, dans un quartier tranquille, quoique à

deux pas du boulevard Saint-Germain, et rien n'y manque de ce que nous cherchions : place, lumière, isolement..., enfin nous serons chez nous ! Et voyez comme cela tombe bien : le 1[er] janvier, notre bail de douze ans se terminait place Vendôme, et il eût fallu commencer à nouveau. C'est à ce moment-là que le plus singulier hasard, où je persiste à voir la volonté d'En-Haut, m'a conduit devant la maison qui réunissait ce qu'il nous fallait, et que des arrangements particulièrement favorables me permettent de consacrer à notre chère Société.

Tout l'été, les maçons, menuisiers, serruriers, ont travaillé aux indispensables aménagements, ont fait : calorifère, escaliers, plafond vitré, etc., mais trop lentement, car nous ne sommes pas prêts, comme je l'avais espéré, pour l'anniversaire de la Révocation. Mon confident et grand inspirateur et directeur des travaux, M. W. Martin, m'assure que nous pourrons tenir notre séance de novembre là-bas, sans avoir fait encore le déménagement, et inaugurer en décembre... Comme j'aimerais à vous posséder ce jour-là !

Au Comité maintenant (dont les membres ne se doutent de rien, puisque je n'en ai soufflé mot à personne) à sanctionner mardi, ou à condamner, la conduite de son président. — J'ose espérer un bill d'indemnité. — Envoyez-le moi pour votre part, et laissez-moi, cher Monsieur, vous souhaiter un temps moins laid que le nôtre, et vous serrer bien affectueusement la main. F. DE SCHICKLER.

P.-S. — Nous préparons activement notre solennité du 22, mais il y aura encore plus d'une décision à prendre mardi, et nos collègues ne rentrent guère à Paris, ce qui ne laisse pas d'être peu commode.

Lorsque cette lettre fut écrite, notre Société préparait le centenaire de la Révocation de l'Edit de Nantes qui fut célébré avec l'éclat que l'on sait. Depuis lors, la Société n'a laissé passer aucune occasion de rappeler les grands souvenirs de la magnifique histoire des Huguenots. L'année qui se termine a été parmi les plus riches en émouvantes évocations. Elle aura vu rappeler dans nos différentes églises l'héroïsme des martyrs de Meaux en 1524, l'activité de Farel à Montbéliard, la rédaction en France du fameux livre de Grotius sur le *Droit de la guerre et de la paix.* Aux Etats-Unis, on aura vu l'austère et grande figure de Coligny associée sur une pièce de monnaie à celle de son gendre l'illustre fondateur de la

liberté des Pays-Bas, Guillaume d'Orange. A New-York comme en Caroline, de belles fêtes ont rappelé que des Français exilés pour leur foi furent parmi les premiers colonisateurs du Nouveau Monde et, avec la famille de Forest, parmi les fondateurs de la grande cité de l'outre-Atlantique.

En France même, l'intérêt historique paraît s'être réveillé dans plusieurs centres importants, à Mulhouse, à Marseille, dans les Cévennes. Sous la pression des événements, on sent mieux la nécessité de rappeler à nos contemporains la grande œuvre religieuse et émancipatrice de la Réforme. Des groupes d'études se forment dans les paroisses, des conférences sont organisées qui ont pour but de réveiller la vie religieuse et le sentiment protestant. Notre Bibliothèque et notre Musée de la rue des Saints-Pères reçoivent des visites plus nombreuses. Nous rappelons à tous nos collègues que nous sommes à leur disposition pour leur fournir les hommes, les livres, les renseignements dont ils peuvent avoir besoin.

En échange, nous leur demandons de se souvenir de la Société d'histoire qui travaille pour les Eglises et qui a besoin d'elles. Nous demandons aux jeunes pasteurs spécialement de rétablir, là où on l'avait laissé tomber, la bonne coutume de consacrer à la Société d'histoire la collecte de la *Fête de la Réformation*. Un mouvement réel s'indique dans ce sens. Il est nécessaire qu'il se généralise pour que notre Société soit en mesure de réaliser son programme scientifique et religieux. A l'heure où le catholicisme mondial s'affirme par les manifestations les plus hardies en Suisse, en Hollande, en Angleterre, aux Etats-Unis, c'est pour nous un devoir précis et une nécessité vitale de rappeler les principes immortels et l'activité héroïque qui ont fait la gloire et le succès de la Réforme. Ignorée de beaucoup, calomniée trop souvent, méconnue par ceux-là même qui bénéficient de son action, la Réforme a droit d'exiger de nous une admiration fidèle et une activité renouvelée.

Pour la fin de 1924, nous appelons spécialement l'attention de ceux qui ont la charge de parler à notre

peuple, sur la figure imposante du plus grand publiciste du XVI[e] siècle, sur le premier théoricien des idées sagement démocratiques, sur l'ami de Calvin et de Coligny, le Parisien François Hotman. Le 4[e] centenaire de sa naissance tombait en août dernier. L'époque se prête peu aux réunions nombreuses. Mais il y aura un vif intérêt religieux et historique à rappeler le jour de la fête de la Réformation le souvenir, l'exemple et les écrits immortels d'un homme dont le courage et le caractère méritent l'admiration des plus difficiles. Gloire française et gloire protestante, Hotman fournira à ceux qui l'étudieront les meilleures et les plus fortes inspirations (1).

Au nom du Comité de la Section d'histoire,

Le Président,

John VIÉNOT.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale annuelle aura lieu à Mazamet le *dimanche* 26 *octobre.*

Cultes à 10 h. : au Temple neuf (M. le professeur J. Viénot), à la chapelle (M. le pasteur N. Weiss), à l'Oratoire (M. le pasteur Pannier).

Réunion d'enfants à la chapelle à 2 heures.

Assemblée générale à l'Oratoire, à 4 h. 30, sous la présidence de M. J. Viénot.

A 8 h., au Temple neuf, conférence de M. Weiss sur *Calas.*

Lundi 27, excursion à la maison de Calas, auberge de Lacabarède, etc.

La Société invite cordialement les protestants du Tarn et des régions voisines à assister à ces réunions.

---

(1) Consultez sur Hotman, l'article de la *France Protestante*, SAYOUS, *Les écrivains français de la Réformation*, les articles de DARESTE dans la *Revue historique*; *Le Tigre de France* réédité avec une introduction de Ch. Read.

Pour tous renseignements concernant la Bibliothèque et le Musée du Protestantisme, s'adresser au conservateur, *M. le pasteur Pannier, 54, rue des Saints-Pères, Paris-VII[e].*

Les dons et abonnements peuvent être versés au compte de la Société d'Histoire, *Chèques postaux Paris 407-83.* — Le prix du *Bulletin* est de 15 fr. (10 fr. pour les pasteurs). Toute Eglise envoyant une collecte de 15 francs au moins reçoit le *Bulletin* pendant un an.

Études historiques

LES FUGITIFS PROTESTANTS DEVANT LE PARLEMENT DE FLANDRE depuis la Révocation jusqu'à la mort de Louis XIV

§ 1. — Les documents

Le Palais de justice de Douai renferme un dépôt d'archives constitué pour une partie par le fonds de l'ancienne châtellenie de Douai et par celui du Parlement de Flandre, qui avait primitivement son siège à Tournai.

A la suite du traité d'Utrecht (janvier 1713), Tournai tomba au pouvoir de la Hollande qui y mit une garnison ; cette ville entrait ainsi dans la fameuse *Barrière* de places fortes établies par les Pays-Bas contre la France. La même année, Louis XIV décida que le siège du Parlement serait transféré de Tournai à Douai ; l'installation eut lieu en octobre 1714. Les registres et les minutes des sentences antérieures suivirent les magistrats ; c'est ainsi que les arrêtés du Parlement de Flandre se trouvent aujourd'hui au greffe de la Cour d'appel de Douai.

Ces archives ne sont pas inventoriées, et aucun répertoire n'y facilite les recherches. Elles ont un caractère privé qui en permet l'accès seulement à ceux qui sont connus du personnel de la Cour. Dans ce dépôt se trouvent les jugements de deux martyrs, *Hector Remy* et *Mathiénette du Buisset* (1545), qu'on ne connaissait que par de brèves notices de Crespin, ainsi que des sentences prononcées contre diverses victimes du Tribunal des Troubles (1567-1569). On y rencontre encore de nombreuses liasses d'arrêts criminels du Parlement de

Flandre qui commencent vers 1675 et se continuent jusqu'au milieu du XVIIIe siècle; elles se suivent sans lacune extérieure apparente depuis la Révocation jusqu'à la mort de Louis XIV.

Ces liasses sont assez considérables, chacune comprend deux années de procès criminels. Elles gagneraient à être mieux protégées contre la poussière ou les accidents par une enveloppe un peu solide. Les feuilles qui les composent sont les minutes mêmes des jugements qu'on transcrivait ensuite dans des registres spéciaux. Ces minutes, enfilées sur une ficelle, constituent les liasses qui reposent en tas sur des rayons ouverts. Le tout était dans un état de conservation suffisante jusqu'au moment de l'occupation allemande en 1914.

Celui que la curiosité pousse à parcourir ces documents y rencontre bientôt, parmi des procès de toute nature, des affaires de religion. Aucune n'apparaît d'une façon évidente avant la Révocation. De 1686 à 1704, on trouve des procès intentés à des fugitifs arrêtés aux villes de la frontière et accusés de sortir du royaume sans l'autorisation de Sa Majesté. De 1704 à 1715, on ne voit plus aucun jugement pour religion. Ou bien on ne cherchait plus à sortir du royaume, ou bien la surveillance était moins stricte, ou bien les fugitifs étaient plus heureux dans leur évasion. Ces trois raisons peuvent d'ailleurs se combiner entre elles.

Les sentences mentionnent 264 personnes coupables d'avoir contrevenu aux édits du roi (137 hommes, 107 femmes, 23 enfants), plus une femme morte relapse dont le cadavre doit être traîné sur la claie. Il faut y ajouter 25 noms de catholiques coupables d'avoir favorisé les évasions, et amenés devant le tribunal pour complicité, ce qui donne 289 accusés ; plus deux cas douteux, des voyageurs pris pour des religionnaires. Bien loin de s'étonner de ces chiffres, il faut être surpris qu'ils ne soient pas plus élevés. Au témoignage d'un contemporain, la geôlière de Tournai disait au commencement de l'année 1687 qu'elle avait déjà logé depuis la Révocation de l'Edit plus de sept cents personnes, prises lors-

qu'elles étaient prêtes à sortir du royaume par les passages des environs (1).

Les jugements prononcés par le Parlement de Tournai touchant les 289 accusés se répartissent comme suit :

Condamnations aux galères (hommes) 68; condamnations à la réclusion (femmes) 43; condamnations à cation catholique (enfants) 24; total : 135.

Elargissements avec abjuration 81 ; élargissements sans indication de motif 50; total : 131.

En résumant les données que fournissent les jugements, on obtient les chiffres que voici :

Condamnations 135; élargissements 131; sentences inconnues 23; cas douteux 2; total : 291.

La publication de ces documents contribue à enrichir la liste de ceux qui ont souffert pour la foi. Mais il serait fastidieux de reproduire pour chacun des accusés le texte de son jugement en répétant les mêmes formules de procédure. Le devoir de secouer la poussière qui recouvre la plupart de ces noms est une raison suffisante pour les faire paraître dans ce *Bulletin*. S'il en fallait une autre, on pourrait invoquer l'expérience aussi récente que douloureuse de la destruction de nombreuses archives dans la France saccagée.

Le plus illustre d'entre les noms qui vont suivre est celui de *Jean Marteilhe*, de Bergerac, qui nous a laissé une relation de ses souffrances : *Mémoires d'un protestant condamné aux galères de France pour cause de religion.*

Ce n'est pas sans émotion que nous avons retrouvé le jugement qui a été lu à Marteilhe et à ses compagnons d'infortune. Quel héroïsme chez ces familles qui s'arrachaient au sol natal et risquaient de trouver à la frontière non pas la liberté de conscience, mais les galères du roi pour les hommes, la réclusion dans un cloître pour les femmes et pour les enfants, avec la séparation définitive !

Ces sentences précisent ou parfois rectifient ce qu'on savait déjà de certains condamnés. Nous n'estimons pas cependant qu'elles donnent le dernier mot et la certitude

(1) E. Benoit, *Histoire de l'Edit de Nantes*, t. V, p. 947.

absolue sur les fugitifs qui ont comparu devant le tribunal de Tournai. Divers indices montrent que les documents ne sont pas complets. Des accusés sont l'objet d'une enquête sans que le jugement nous apparaisse. De plus, nombre d'affaires d'hérésie nous échappent, elles ne sont pas mentionnées comme telles. La cause du procès n'est pas toujours indiquée par les sentences de condamnation. Quoi qu'il en soit, celles qui suivent font connaître des noms nouveaux et tirent de l'obscurité des témoins qui, sans elles, seraient demeurés inconnus. Destinées à obscurcir ou à extirper certains souvenirs, elles deviennent comme une lampe qui les met dans une vive clarté. En prétendant retrancher certains noms de la mémoire des hommcs, elles leur communiquent une part d'immortalité. C'est un exemple frappant que celui de *Catherine Dumets*, de Valenciennes, accusée d'être morte relapse dans les erreurs de la R. P. R. Le tribunal ordonne le 16 août 1691 « que sa mémoire demeure condamnée, éteinte et supprimée à perpétuité, que son cadavre soit traîné sur une claie, puis jeté à la voirie » (1). La flétrissure imprimée par les juges se transforme en une couronne de lumière.

§ 2. — Les fugitifs

La fuite était précédée de préparatifs, il fallait organiser son départ. On s'en allait individuellement ou en troupe, suivant les cas. Les membres d'une même famille, des familles de la même localité ou de localités connues, se réunissaient souvent pour passer à l'étranger. Il faut relire les passages d'Elie Benoît à ce sujet. Il y a eu des fugitifs isolés, d'autres partaient avec une nombreuse suite. Nous ne trouvons pas cependant beaucoup d'exemples analogues à celui du marquis *du Bordage*, arrêté à Trélon (Nord) en compagnie de dix autres personnes, dont Benoît nous raconte ce qui suit :

« Il y eut des personnes qui entreprirent de forcer les

(1) Le supplice de la claie a fait l'objet d'études spéciales (*Bulletin* 1895, p. 511-527 et 1903, p. 385-456 : cette dernière donne une centaine de noms. Cette liste s'est enrichie depuis, *Bulletin* 1904, p. 470 ; 1905, p. 187, 285 ; 1906, p. 273. Il faut y ajouter Catherine Dumets).

passages si on faisait mine de les arrêter. Le marquis du Bordage n'y réussit pas : il fut arrêté par des paysans, quoiqu'il en eût tué un qui avait saisi les rênes d'un de ses chevaux. Après avoir souffert quelques semaines de prison, il se racheta par une signature. On le gratifia de quelques dignités militaires où jusque-là sa religion l'avait empêché de parvenir, et il est mort depuis au siège de Philipsbourg » (1).

L'origine des religionnaires n'est indiquée que dans un petit nombre de cas. Ceux que nous rencontrons venaient surtout de la région Nord-Ouest de la France, depuis le Périgord jusqu'à la Normandie, en passant par le Poitou, le pays Chartrain et la Brie. Les provinces méridionales et à l'est du Plateau central ne fournissent guère de fugitifs : on se dirigeait plutôt vers l'Angleterre ou la Suisse, Les professions sont mentionnées rarement : capitaine, avocat, tailleur, sculpteur, orfèvre ; il est difficile d'en tirer une conclusion un peu générale.

On cherchait le plus souvent à passer en Hollande, soit à cause de la proximité, soit pour d'autres raisons plus puissantes ; certains cependant se dirigent vers le Brandebourg (2). La Hollande restait le pays du refuge par excellence, qui attirait même les protestants du Midi ; comme on l'a fait remarquer, « elle demeura bien des années l'espoir des persécutés (3) ». Aussi ne sommes-nous pas surpris de rencontrer la déclaration suivante de Jurieu :

« Du côté de Flandre, à Valenciennes, Saint-Omer, Lille, Tournay, etc., et même dans toute la Picardie, jusqu'à Paris, les prisons crèvent de femmes, d'enfants et d'hommes qu'on a arrêtés fuyants » (1).

(1) Histoire de l'Edit de Nantes, V. p. 955.
(2) *Etienne Courtan*, voir ci-dessous au 7 mars 1686.
(3) Ch. Bost, *Bull.* 1898, p. 563. Ce fait est mis dans une vive lumière, par G. Cohen, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle* : « C'est un fait connu que la Révocation de l'Edit de Nantes a jeté en Hollande quelque cent mille réfugiés... Encore fallait-il expliquer pourquoi les persécutés avaient préféré la Hollande à beaucoup d'autres contrées... C'est qu'ils suivaient la voie tracée par leurs pères, pour lesquels la Hollande avait été, bien avant 1685, pendant tout le xviie siècle, non seulement un refuge, mais surtout un séjour de prédilection. »
(4) *Réflexions sur la cruelle persécution de l'Eglise réformée*, 2e partie, fol. 6.

Ce qui aggravait la situation des fugitifs, c'est qu'ils ignoraient souvent l'endroit où ils seraient en sûreté. Marteilhe a été arrêté pour être rentré par inadvertance dans une enclave française après sa sortie du royaume (1). Les gardes suivaient les fugitifs et les allaient prendre quelquefois assez avant sur les terres étrangères (2) : nombre de condamnés de Tournai paraissent avoir été arrêtés en dehors des frontières du royaume.

Il fallait pour affronter ces dangers une force d'âme, une décision qu'on trouve rarement chez des hommes faits, et qui deviennent tout à fait extraordinatres quand il s'agit de femmes et d'enfants.

§ 3. — Le voyage et le dénouement.

La traversée du royaume était peu de chose en comparaison des périls qui s'accumulaient à la frontière. Les habitants, les aubergistes surtout, pouvaient être secourables ou dangereux suivant leurs sentiments, leur humeur, l'exactitude de leurs renseignements. On allait dans la crainte perpétuelle de la maréchaussée dont les archers faisaient bonne garde, surveillaient les routes, les passages, arrêtaient les suspects (3). Certains religionnaires, une fois pris, trompaient la vigilance de leurs gardiens et réussaient à s'évader, comme ce marchand de Guise (Aisne) qui s'échappe à Tournai (4). On mesure toute l'importance des guides ; on en a dit autre chose que du bien. « Parmi les dangers de l'évasion, il fallait ranger l'infidélité et la brutalité des guides, en grande partie gens de sac et de corde, qui avaient eu maille à partir avec la justice ; parfois ces misérables livraient eux-mêmes les fugitifs après les avoir dépouillés de tout (5) ». Leur rôle a été exposé antérieurement (6). Il faut relever leur nombre proportionnellement considérable. Outre les guides professionnels comme *Perche*, *Félix* ou *Bre-*

(1) *Mémoires*, éd. de 1881, p. 18.
(2) Benoit, *Histoire de l'Edit*, t. V. p. 947.
(3) Voir ci-dessous au 30 mars 1700.
(4) Voir ci-dessous au 2 juillet 1699.
(5) Douen, *Les premiers pasteurs au désert*, I., p. 66-67.
(6) Ch. Bost, *Bulletin*, 1898, p. 507 ; 1900, p. 281.

teau, on rencontre surtout des guides occasionnels attirés probablement par le gain ; on voit même des femmes participer à cette périlleuse industrie. Aux 265 affaires de religion appelées devant la cour de Tournai, il faut en ajouter 25 concernant des guides dont les peines sont particulièrement graves : les galères ou même la mort (1). Précisément parce qu'ils jouaient un rôle capital, ils couraient les plus grands dangers, et une fois pris, ils étaient frappés des châtiments les plus sévères.

A mesure que les années se passent, les procès de guides diminuent et finissent par disparaître. Ou bien ils échappaient mieux à la police, ou — ce qui est plus probable — ils renonçaient à leur dangereuse activité.

Un fait très curieux, c'est l'existence vraisemblable d'agences d'émigration. Elles semblent tenues par des catholiques qui avaient embrassé le protestantisme en secret, ou étaient, pour le moins, favorablement disposés à son égard. Le curé de Boué (Aisne) est accusé, ainsi que deux cabaretiers et une femme de son village, d'avoir aidé trois femmes à sortir du royaume (2). Quel sentiment le poussait donc à rendre à des fugitifs ce dangereux service qui lui a valu la peine des galères? On a signalé qu'un grand nombre d'ecclésiastiques catholiques quittèrent la France vers cette époque pour embrasser le protestantisme. D'autres facilitaient les évasions des religionnaires (3). Quelques semaines après la condamnation de ce prêtre de la Thiérache, une femme d'un village voisin, Proisy, était traînée sur la claie (4). Il y avait des âmes généreuses que révoltait ce spectacle et qui se rangeaient du côté des victimes.

Il existait donc une contrebande religieuse, avec ses stations, ses correspondants, ses affiliés, et peut-être aussi son tarif. En 1701 deux cabaretiers, dans le voisinage de Valenciennes, sont l'objet d'une enquête pour

(1) Cf. *Mémoires de Jean Marteilhe*, p. 36 : « Les guides étant pris sont pendus sans rémission. »
(2) Voir au 27 juin 1686, ci-après p. 187.
(3) *Bulletin*, 1912, p. 441.
(4) *Bulletin*, 1903, p. 447 ; *Archives de l'Aisne*, B. 319.

avoir contribué à la sortie des religionnaires. On trouve un chiffre précis dans le jugement de Pierre Breteau condamné à mort le 13 février 1696. Le signe qui accompagne les nombres 50, 45 et 25 désigne sans doute des livres. Ce n'est pas une somme bien élevée pour courir le risque des galères ou de la potence. Pierre Breteau faisait profession de conduire les religionnaires en Hollande ; condamné à être pendu, il obtint la commutation de la peine de mort en celle des galères.

Si l'on dresse le tableau chronologique des sentences pour religion prononcées par la cour de Tournai, on est frappé d'un fait singulier. Logiquement, l'émigration a dû se produire intense aussitôt après l'Edit de Révocation et dans les années qui ont immédiatement suivi, pour décroître ensuite graduellement. Mais si nous comptons les personnes inculpées d'infraction à la loi interdisant de sortir du Royaume, nous trouvons les chiffres suivants :

1686....	57	1691....	1	1696....	16	1701....	25
1687....	13	1692....	»	1697....	4	1702....	2
1688....	6	1693....	»	1698....	42	1703....	»
1689....	1	1694....	32	1699....	43	1704....	8
1690....	»	1695....	19	1700....	22		

L'année qui a suivi la Révocation donne le chiffre le plus élevé, il tombe très vite à rien, puis montre une forte recrudescence en 1698 et 1699. Une phrase des *Mémoires* de Marteilhe explique ce phénomène : « Pendant la guerre qui fut terminée par la paix de Ryswick (1688-1697) les jésuites qui n'avaient pu avoir le plaisir de faire dragonner... voulurent se dédommager du repos... » (1). L'appréciation du célèbre galérien se trouve confirmée par les chiffres ci-dessus.

Un autre fait peut avoir contribué à la recrudescence de l'émigration : le mouvement religieux qui s'exerçait en faveur du protestantisme vers les années 1690-1695; les prédicants rentraient en France et visitaient les troupeaux ; parmi les anciens fidèles, certains, saisis de

(1) P. 3.

Tableau récapitulatif des jugements prononcés par le Parlement de Tournai

ANNÉES	ACCUSATIONS — Pour cause de religion — Hommes	Femmes	Enfants	Complicité d'évasion	CONDAMNATIONS — Galères	Réclusion	Education	CAS DOUTEUX	ÉLARGISSEMENTS — A la suite d'abjuration	Sans indication de motif	SENTENCES INCONNUES	TOTAL des ACCUSATIONS
1686	30	13	1	11	16	1	—	2	5	17	16	57
1687	5	1	3	4	2	—	2	—	—	5	4	13
1688	2	—	—	4	3	—	—	—	—	3	—	6
1689	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1
1691	1	1 (1)	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1
1694	17	13	—	2	4	2	10	—	14	2	—	32
1695	6	13	—	—	—	—	—	—	18	1	—	19
1696	5	10	—	1	2	—	—	—	13	1	—	16
1697	2	2	—	—	—	—	—	—	4	—	—	4
1698	18	17	6	1	4	7	5	—	25	1	—	42
1699	19	21	3	—	12	17	2	—	2	10	—	43
1700	11	6	5	—	7	5	—	—	—	10	—	22
1701	15	8	—	2	15	8	—	—	—	—	2	25
1702	—	2	—	—	—	2	—	—	—	—	—	2
1704	2	1	5	—	1	1	5	—	—	—	1	8
TOTAL.....	134	107	23	25	68	43	24	2	81	50	23	291
	264				135							

(1) Cadavre traîné sur la claie.

remords, prenaient le chemin de l'exil résolus à servir Dieu selon leur conscience. Il semble aussi qu'il y ait eu des phases de sévérité et de relâchement dans la répression. On obtient aisément la liberté au prix d'une abjuration vers 1695 ; en 1698 et 1699 l'abjuration n'empêche pas la condamnation aux galères pour les hommes ni la réclusion pour les femmes, avec la confiscation des biens. En même temps que la peine est aggravée, la signification du jugement est accompagnée d'une mise en scène plus solennelle. Le condamné écoute sa sentence au parquet du procureur général, tête nue et à genoux.

Bien des scènes douloureuses ou déchirantes se sont déroulées dans la Tournelle criminelle du Parlement de Tournai. La famille *Pérette* avait quitté la région de Meaux pour passer en Hollande : le mari est condamné aux galères à perpétuité, la femme à la réclusion dans un cloître, aussi à perpétuité, tandis que les enfants (deux jumelles de 10 à 11 ans) sont mises dans un établissement religieux pour y être élevées. Et cependant tous avaient abjuré pour échapper à la terrible sentence. Comment dépeindre le déchirement des parents, la détresse des enfants ! C'était le 29 novembre 1698.

La veille, les trois sœurs *Durant* avaient comparu devant le même tribunal. Arrêtées à Lille alors qu'elles voulaient sortir de France, ces trois jeunes filles — ces trois enfants plutôt : l'aînée avait 18 ans, ses sœurs 13 et 12 ans — furent amenées à Tournai. L'aînée fut renvoyée dans son lieu natal, les deux autres furent mises dans un hôpital général pour y être élevées. C'est ainsi qu'on arrachait l'un à l'autre les membres de la même famille, que les affections les plus saintes et les plus chères étaient brisées.

Il est permis d'admettre qu'il existait des offices de conversion, à Lille, et surtout à Tournai. Pendant les années 1694 à 1697, où les abjurations sont nombreuses, c'est le clergé paroissial de Tournai qui joue le rôle de convertisseur, mais en 1698, année où le chiffre des conversions au catholicisme est particulièrement élevé, c'est

un jésuite, le P. Hiérosme le Duc, qui reçoit les abjurations d'environ 25 personnes, sans que, d'ailleurs, cette défaillance ait toujours adouci la peine. Mais quelle puissante tentation ! La liberté est là qui flotte devant l'accusé, il la touche du doigt ; pour la saisir il lui suffit de prononcer la formule requise, s'il abjure il peut être libéré le lendemain, le surlendemain. Quelle force de conviction ne fallait-il pas pour résister aux sollicitations rendues pressantes, on peut le croire, par le voisinage du geôlier, la perspective de la réclusion ou des galères.

P. Beuzart.

Extraits des arrêts criminels du Parlement de Tournai

1686

Charles Rappin, écuyer habitant de Toulouse, est arrêté à Marchiennes-au-Pont (Belgique), le 19 janvier 1686, en compagnie de *Claude Mariette* et de *Gédéon Topinart* (1). Il demande à la Cour de lui accorder un conseil, mais est débouté de sa demande et condamné « à servir le Roy par force dans ses galères, et aux dépens du procès ». (Comparution du 13 février ; sentences des 5 et 6 mars 1686) (2).

Jean d'Orange, « natif de Bolbec en Normandie et y demeurant », est arrêté à Maubeuge le 14 février 1686 et transféré à Tournai. Il établit qu'il a abjuré le 19 janvier précédent, à Rouen et est renvoyé absous. (Sentence du 6 mars 1686.)

Etienne Courtan, « natif de Coulommiers proche de Paris », est arrêté au village de Forges, près de Chimay

(1) Le jugement de Topinart dit : le 24 janvier, celui de Mariette également.

(2) Dans une note datée de Versailles, le 16 mars 1686, Louvois recommande qu'il soit gardé dans la prison de Tournai en attendant « les intentions du Roi ». (Ravaisson, *Archives de la Bastille* (Louis XIV), p. 399).

D'après le *Bulletin* (1887, p. 424 et 474), Rapin est incarcéré à la Bastille, au Mont Saint-Michel et au château de Caen, d'où il est embarqué pour l'Angleterre le 17 mai 1688.

Nous voyons « Rapin mis le 13 janvier 1686 à la Bastille, où il se trouvait encore le 17 décembre » (Douen, *Révocation à Paris*, III, p. 260).

Un Rapin est au service de Guillaume d'Orange en 1688 (Ch. Weiss, *Histoire des réfugiés protestants*, I, 296 et II, 45).

Si les dates sont exactes, il s'agit de personnages différents.

(Belgique), le 13 janvier 1686. Il est convaincu de se rendre dans les états de l'Electeur de Brandebourg, et condamné à servir de forçat dans les galères de Sa Majesté, et aux dépens du procès. (Sentence du 7 mars 1686 (1).

Gédéon Topinart, religionnaire natif de Compiègne, est arrêté à Marchiennes-au-Pont (Belgique) le 24 janvier 1686 et convaincu de sortir du royaume. Il est condamné à servir de forçat dans les galères de Sa Majesté, et aux dépens du procès. (Sentence du 7 mars 1686) (2).

René de Montbourcher, marquis du Bordage, brigadier général des armées de Sa Majesté, prisonnier en la citadelle de Lille, est accusé en conséquence des lettres de cachet données à Versailles le 1er février 1686. Le 16 février, un conseiller de Tournai est député à Lille et rapporte un procès-verbal « contenant les demandes, réquisitions et remontrances faites par le dit accusé pour avoir conseil ». Cette demande est rejetée.

Etaient également accusés de sortir du royaume :

« Damoiselle **Marie Gouyon**, fille non mariée de Mre *Amaury Gouyon, marquis de la Moussaye*, et la dame *Henriette de la Tour d'Auvergne* (3) ;

Le Sr **Rapin**, escuier ;

Dame **Marie Lenfant**, fe au Sr *Logène*, religionnaires prisonniers en la citadelle de Tournay ;

Michel Huchet, valet de chambre audit Sr du Bordage ;

Jacques Bazin, valet de chambre au Sr marquis de Creux (4) ;

Le Sr **de Frévuille**, escuier ;

Samuel Baieux, advocat au présidial de Caen ;

Gabriel de Creux, marquis au dit lieu ;

Gabriel de la Haye, escuier à la dame du Bordage ;

(1) Louvois écrit de Versailles, le 25 mars 1686 : « Le parlement de Tournai a condamné aux galères trois religionnaires fugitifs, dont l'arrêt doit être exécuté. Hors à l'égard de Courtan qui s'est converti, auquel le Roi veut bien accorder sa grâce. » (Ravaisson, *Archives de la Bastille*, p. 400).

(2) Gédéon Topinart obtint sa grâce après avoir abjuré. Les lettres de rappel des galères sont enregistrées au Parlement de Tournai, le 27 juin 1686.

(3) Henriette de la Tour d'Auvergne, fille de Henri de Bouillon et sœur de Turenne (*Bulletin*, 1857, p. 199 et 1874, p. 409).

(4) Son nom n'apparaît qu'une fois bien qu'il y ait deux listes de prisonniers.

Michel Noneux, orphèvre ; tous cy-devant religionnaires détenus dans la citadelle de Lille. »

Tous ces prisonniers avaient été arrêtés par le bailli du marquisat de Trélon (Nord), le 23 janvier 1686.

La Cour ordonne l'audition de plusieurs témoins et fait arrêter un certain *Martin Pierre*, laboureur d'Ohain (village près de Trélon), qui avait servi de guide aux fugitifs (1).

Après divers interrogatoires, la cour ordonne que René de Montboucher sera « recommandé sous le bon plaisir de Sa Majesté » (2). Il n'est plus fait mention des autres prisonniers. Au total, 11 personnes. (Trois arrêts du 9 mars et un du 16 mars 1686.)

Jacques du Mont, âgé de 47 ans, natif du faubourg Saint-Antoine, à Paris, et **Catherine Roulin**, sa femme, âgée de 44 ans, native de Namur, sont arrêtés au moment où ils entrent à Tournai. Soupçonnés d'être religionnaires, ils établissent qu'ils sont de religion catholique ; on les élargit. (Sentences des 11 et 14 mars 1686.)

Salomon Roux, fils de feu *Jacques*, natif de Paris, demeurant à Poitiers, faisant profession de la R. P. R., est arrêté « au village de Villers-Messire-Nicole, pays d'Haynault » (Villers-Sire-Nicole, Nord), le 3 mars 1686. Convaincu de sortir du royaume, il est condamné à servir de forçat dans les galères du roi, et aux dépens du procès. (Sentence du 22 mars 1686) (3).

Nicolas l'Evesque, **Jeanne Haulot**, sa femme, et **Abraham l'Evesque**, leur fils, prisonniers, apparaissent avec divers religionnaires (*Jacques du Mont*, *Catherine Roulin*, *Salomon Roux*, *Claude Loquet*, *Magdelaine Possel*, *Magdelaine de Car* et *Jeanne Tassel*). Leur religion n'est pas indiquée, le document blâme cette absence de renseignements et réclame la copie d'écrou. C'étaient apparemment des fugitifs. Leur jugement ne se trouve pas dans la liasse. (Réquisitoire du 11 mars 1686.)

(1) Voir ci-dessous, p. 191, au 29 novembre 1686.

(2) Le marquis du Bordage retourna au catholicisme et rentra ainsi en faveur auprès du roi ; il succéda à Montrevel comme lieutenant général de la cavalerie légère (*Bulletin*, 1911, p. 170 et 455 ; 1912, p. 69 ; Notes de Paris du 25 septembre 1686, 22 février et 8 mars 1687. (Benoit, *Hist. de l'Edit*, V, p. 955). Il avait précédemment fait un don de livres à la bibliothèque de l'Eglise réformée de Paris (*Bulletin*, 1906, p. 51).

Voir sur lui la *France protestante*, 1re édition, VII, p. 459-460.

(3) Salomon Roux obtient des lettres de rappel des galères où l'abjuration n'est pas mentionnée, elles sont enregistrées en Parlement à Tournai, le 30 avril 1686.

Claude Loquet, Magdelaine Possel, Magdelaine de Car et **Jeanne Tassel**, veuve de **François Veillon**, prisonniers, sont invités à produire dans les vingt-quatre heures un acte d'abjuration au greffe de la cour, sous peine de voir instruire leur procès. (Sentence du 11 mars 1686.)

Marcq Conrard Sarrazin de la Pierre (1), « cy-devant conseiller du Roy en sa cour du Parlement de Grenoble », enfermé en la citadelle de Cambrai, est interrogé le 18 février 1686, en vertu d'une lettre de cachet du 1er février. On interroge aussi son guide, *Sébastien Nicaise*. La Cour ordonne un supplément d'information pour entendre un garde du bois de Mourmal, demeurant au Cateau, le cocher et le guide. L'accusé avait un compagnon, le sieur de *Viche* ; le guide les faisait passer pour des marchands de bois. La Cour ordonne de s'informer auprès d'un certain médecin de Mons, et de lui demander s'il n'a pas été prié, depuis la Hollande, de se rendre à Avesnes, vers le 20 janvier, pour soigner Marcq Conrard Sarrazin de la Pierre, souffrant de paralysie. (Information du 29 avril 1686.)

Jean Lormier, Samuel Boucheret, Marguerite Goubert, femme de *David Béliard*, **Magdeleine Falaise**, femme de *Nicolas Glorian*, **Magdeleine le Canut** et **Elisabeth Guépin**, sont arrêtés et accusés de contravention à l'édit du roi touchant les nouveaux convertis.

Jean Lormier, Magdeleine Falaise, Magdeleine le Canut et Elisabeth Guépin sont renvoyés absous.

Une enquête sera faite auprès des « maire et échevins de la ville de Dieppe, pour savoir si Samuel Boucheret a destourné ses effets hors du royaume avant sa sortie de Dieppe ou avant sa capture ».

Marguerite Goubert sera retenue en prison « jusqu'à ce qu'on ait des lumières plus particulières des intentions de Sa Majesté touchant les nouveaux convertis qui sortent du Royaume ». (Sentences des 15 et 18 mai 1686.)

Samuel Boucheret et Marguerite Goubert sont renvoyés absous. (Jugement du 17 juin 1686.)

Abraham Lefebvre, brasseur et cabaretier, demeurant au village de Boué, gouvernement de Guise (arrondissement de Vervins), amené de Maubeuge à Tournai, est l'objet d'une enquête. Il est élargi provisoirement, « à la caution juratoire de se représenter à toutes assignations ».

On l'impliquait apparemment dans une affaire de sortie du royaume où il aurait joué le rôle de guide. (Sentence du 18 mai 1686.)

(1) Cf. *Bulletin*, 1887, p. 201. Serait-ce un parent ?

Isaac Dufour, cabaretier, demeurant au village de Proisy (arr. de Vervins), amené de Maubeuge à Tournai, est l'objet d'une enquête. Il est élargi provisoirement, à sa caution juratoire, comme le précédent. C'est un cas analogue. (Sentence du 18 mai 1686.)

Claude Mariette, religionnaire natif d'Orléans et y demeurant, est arrêté à Marchiennes-au-Pont (Belgique), le 24 janvier 1686, et amené à Tournai. Convaincu de sortir du royaume, il est condamné « à servir de forçat dans les galères de Sa Majesté ». (Jugement du 1er juin 1686) (1).

Maître **Jacques Chabot**, curé du village de Boué, gouvernement de Guise (arr. de Vervins), accusé prisonnier, est amené des prisons de Maubeuge. Il est jugé en vertu des lettres de cachet de Sa Majesté. « La Cour déclare le dit Chabot attaint et convaincu d'avoir contribué à l'évasion de la dame *Joncquière*, de sa fille aînée, et de la demoiselle *Sablière*, religionnaires, pour réparation de quoy le condamne à servir de forçat dans les galères du Roy à perpétuité, déclare ses biens acquis et confisqués. » (Jugement du 27 juin 1686) (2).

Judith Hajot, femme d'*Abraham Lefebvre*, cabaretier, demeurant au village de Boué, gouvernement de Guise, est amenée des prisons de Maubeuge. « Sur le résultat des informations tenues à la charge de *Catherine Muisson*, femme du sieur *Joncquière*, et de Me *Jacques Chabot*, curé de Boué, ... confrontations audit curé et *Isaac du Four*, ... autre confrontation à la dame Joncquière ; ... la Cour déclare la dite Judith Hajot attainte et convaincue d'avoir contribué à l'évasion de la dame Joncquière et de sa fille aisnée, religionnaires ; ... l'a condamnée et condamne d'estre rasée et recluse pour le reste de ses jours dans un lieu quy lui sera pour ce ordonné, déclare ses biens acquis et confisquez au profit de Sa Majesté. » (Jugement du 27 juin 1686) (3).

(1) Mentionné dans la *France protestante*, 2e édit., t. V, liste des forçats et galériens, n° 1400. (Cf. Coquerel, *Les forçats pour la foi*, p. 272).

(2) Mentionné dans la *France protestante*, forçats et galériens, n° 535. Le nom de la localité (Borie) et la date (17 juin 1696) sont à rectifier.

(3) De ces quatre jugements (Abraham Lefebvre, Isaac Dufour, Jacques Chabot et Judith Hajot), il ressort qu'une agence d'évasion existait dans les environs de Guise (Aisne). Il est assez extraordinaire d'y trouver un prêtre qui d'ailleurs est durement frappé.

Catherine Muisson, dame Joncquière, sa fille, et la demoiselle Sablière n'apparaissent plus dans les sentences pour religion. La première au moins a été prisonnière, puisqu'elle est confrontée avec Judith Hajot. Ce serait un nouvel indice que les liasses ne sont pas complètes.

Catherine Muisson ou Muysson avait épousé Jacques de Dompierre,

Daniel Régnier, « fils de feu *Isaac*, escuyer, natif de Poitou et y demeurant », est arrêté le 24 mai 1686 à Herseaux, Tournaisis, avec son guide *Jacob Perche*. Daniel Régnier convaincu d'avoir contrevenu à l'édit du Roy, qui fait défences à tous les sujets de la R. P. R. de sortir du royaume, est condamné à servir de forçat dans les galères du Roy et aux despens du procès ». (Jugement du 4 juillet 1686.)

Jacob Perche, « fils de feu Guillaume, natif de Middelbourg, en Zélande », est arrêté le 24 mai 1686, à Herseaux, en compagnie de Régnier. Il est « convaincu d'avoir contribué à l'évasion dudit Daniel Régnier hors du Royaume, ... la Cour le condamne à servir de forçat dans les gallères du Roy à perpétuité, déclare ses biens acquis et confisquez au profit de Sa Majesté, et le condamne aux despens du procès ». (Jugement du 4 juillet 1686) (1).

Gédéon de Villeneufve, « fils de feu Gédéon, escuyer, cy-devant capitaine au régiment de la Ferre, demeurant à la Pourcheliers, paroisse d'Autinville, entre Orléans et Blois » (Autainville, Loir-et-Cher), est arrêté le 20 mai 1686, à Wervicq (Belgique) avec six autres personnes faisant profession de la R. P. R.. Il est condamné « à servir de forçat dans les gallères du Roy et aux despens du procès ». (Jugement du 4 juillet 1686) (2).

Jean de Villeneufve, « fils de feu Gédéon, escuyer, Sr de la Borde, cy-devant capitaine au régiment de Crussol, demeurant à Letr (?) (3), entre Orléans et Blois », père du précédent, est arrêté en même temps. Il est condamné « à servir de forçat dans les galères du Roy et aux despens du procès ». (Jugement du 4 juillet 1686) (4).

Pierre Pinon, « fils de feu Jean, natif Dognies (5), proches de Nevers, négotiant, ayant tenu sa dernière résidence en la

seigneur de Jonquières, son cousin germain. Elle est mentionnée dans l'article consacré à la famille Dompierre, *France protestante*, 2e éd., t. V, col. 443. Elle put gagner La Haye avec son mari et ses cinq enfants.

(1) Mentionné dans la *France protestante*, forçats et galériens, n° 1661.

(2) Mentionné dans le *Bulletin*, 1887, p. 202 et 422. L'un des 171 officiers signataires de la requête adressée aux Etats généraux des Pays-Bas (14 juillet 1688). Pour des détails sur l'arrestation de Villeneuve et de ses compagnons, voir Douen, *Révocation à Paris*, II, p. 27, et III, 303 ; il donne le prénom *Louis* de Villeneuve.

(3) Faut-il lire Mer ?

(4) Mentionné dans le *Bulletin*, 1887, p. 198 et 422. L'un des 171 officiers signataires de la requête ci-dessus. Les deux frères de Villeneuve furent conduits hors de France après deux ans d'emprisonnement ; ils se retirèrent à Utrecht.

(5) La minute du jugement est accompagnée d'une copie qui écrit *Oignies*.

ville de Lion », est arrêté à Wervicq, le 20 mai 1686, avec les précédents. La Cour le condamne « à servir de forçat dans les galères du Roy et aux despens du procès ». (Jugement du 4 juillet 1686.)

Pierre Pinon s'est évadé des prisons de Tournai le 1er août. Il ne paraît pas avoir été repris. Signalement : « vingt-quatre ans ou environ et de bonne taille ». Ordre de le dénoncer et défense de le recevoir sous peine de mille livres d'amende. (Déclarations des 1er, 2, 3 et 5 août 1686.)

Jean de Buysser, « fils de feu *Marin*, demeurant au village de Bierne, près de Berghe » (Bergues, Nord), est confronté avec Jeanne Théry, « demeurante à Guines, près de Calais, faisante profession de la religion prétendue réformée ». La Cour déclare Jean de Buysser, « duement atteint et convaincu d'avoir contribué à l'évasion de ladite *Jeanne Théry* hors des pays et terres de l'obéissance de Sa Majesté », le condamne « à servir de forçat dans les galères du Roy à perpétuité, déclare ses biens acquis et confisquez au profit de Sa Majesté, et le condamne aux despens du procès ». (Jugements des 4 et 12 juillet 1686) (1).

Adrien Gossé, « fils de feu Charles, natif de Tournehem (Pas-de-Calais), demeurant à Gravelines (Nord) », et **Louis Baheu**, « fils de Charles, natif d'Hembry (Embry), près de Hesdin (Pas-de-Calais) », sont emprisonnés à Dunkerque, et interrogés le 27 décembre 1685. Ecroués à Tournai, ils sont accusés d'avoir contribué à l'évasion de réformés. La Cour déclare *Adrien Gossé*, « deuement atteint et convaincu d'avoir contribué avec ledit Louis Baheu son complice, à l'évasion des pays et terres de l'obéissance de Sa Majesté des nommés *Antoine Empil, Anne Cappon*, sa femme, et de deux de leurs enfants âgés de dix à douze ans ; demeurant au village d'Ardres (Pas-de-Calais), près de Guines, faisant profession de la religion prétendue réformée. Elle condamne ledit Adrien Gossé à servir de forçat dans les galères du Roy à perpétuité, déclare ses bien acquis et confisquez au profit de Sa Majesté, et le condamne aux despens du procès ». (Jugement du 31 juillet 1686) (2).

Un second jugement du même jour, conçu dans les mêmes termes, condamne pour les mêmes motifs Louis Baheu à une peine semblable (3).

(1) Mentionné dans la *France protestante*, forçats et galériens, n° 459. Nous savons le sort du guide, mais le jugement de Jeanne Théry ne se trouve pas dans les minutes.

(2) Mentionné dans la *France protestante*, forçats et galériens, n° 1053.

(3) Mentionné dans la *France protestante*, forçats et galériens, n° 97.

Pierre Lucas, « fils de feu *Daniel,* natif de Warly en Beauvaisis, et y demeurant », est convaincu d'avoir voulu sortir du royaume..., et de faire profession de la R. P. R., nonobstant qu'il en ait fait abjuration le vendredy avant le dimanche des Rameaux dernier, par devant le doyen de l'évesché de Beauvais. La Cour le condamne « à servir de forçat dans les galères du Roy à perpétuité, déclare ses biens acquis et confisquez au profit de Sa Majesté, et le condamne aux despens du procès ». (Jugement du 14 août 1686) (1).

Jacques Noullet, accusé d'avoir contrevenu aux déclarations concernant ceux de la Religion prétendue réformée, « est l'objet d'une enquête et provisoirement eslargy à sa caution juratoire de se représenter à toutes assignations ». (Jugement du 17 août 1686.)

Jeanne Lestrez, accusée d'avoir contrevenu aux « déclarations concernans ceux de la Religion prétendue réformée », est élargie sans condition. (Jugement du 28 août 1686.)

Henri Poulet, accusé d'avoir contrevenu aux « déclarations concernans ceux de la Religion prétendue réformée », est élargi sans condition. (Jugement du 28 août 1686.)

Perrine Guillien, femme de *Pierre Minart,* accusée d'avoir contrevenu aux « déclarations concernant ceux de la Religion prétendue réformée », est élargie sans condition. (Jugement du 28 août 1686.)

Pierre Minart, accusé d'avoir contrevenu aux « déclarations concernant ceux de la religion prétendue réformée », est élargi sans condition. (Jugement du 28 août 1686.)

Daniel Lefébure, accusé par les bourgmestre et échevins de la ville de Furnes (Belgique), d'avoir contrevenu à l'édit faisant défense à ceux de la R. P. R. de sortir du Royaume, produit un certificat d'abjuration et un passeport. La Cour ordonne son élargissement de la prison de Furnes. (Jugement du 20 septembre 1686.)

Jacques de Feuqueray, écuyer, Sr de la Haie, accusé d'avoir contrevenu à la défense faite aux nouveaux convertis de sortir du royaume, est interrogé à Lille le 13 juillet 1686, est ensuite l'objet d'un supplément d'enquête (2), puis « élargi à caution juratoire de se présenter à toutes assignations, ayant

(1) Mentionné dans la *France protestante,* forçats et galériens, n° 1356 ; COQUEREL, *Forçats pour la foi,* p. 272.

(2) On trouve une notice sur divers membres de la famille de Feugueray, tous seigneurs de la Haye, dans la région de Rouen, *France protestante,* 2e éd., t. VI, col. 526-527. Jacques de Feuqueray ou Feugueray n'y figure pas.

élu pour domicile la conciergerie du bailliage ». (Sentences du 18 octobre 1686, du 18 avril, 2 juin et 15 juillet 1687).

Jean Cabilleau, fermier, habitant le village d'Ostricourt (Nord), accusé « d'avoir coopéré à la retraite de quelque femme de la religion prétendue réformée hors du royaume », est élargi sans condition. (Sentence du 19 octobre 1686).

Etienne Routart, accusé d'avoir contrevenu aux édits portant défense « de ne guider, ne conduire ou autrement assister ceux de la Religion prétendue réformée à sortir du Royaume », est élargi sans condition. (Sentence du 9 décembre 1686.)

Martin Pierre, « laboureur à Hoain, terre du marquisat de Trélon (Ohain, Nord), accusé d'avoir aidé René de Montbourcher, marquis du Bordage, à sortir du royaume avec ses compagnons, est condamné à cinq ans de galères et aux dépens ». (Jugement du 29 novembre 1686) (1).

1687

Marguerite du Bois, veuve de *Gabriel du Buisson*, de son vivant marchand à Rouen ; **Judith**, **Anne** et **Suzanne du Buisson**, ses filles, âgées de 19, 15 et 12 ans. Après plusieurs interrogatoires, la Cour ordonne que les filles soient séparées de leur mère et qu'ensuite la mère et Judith du Buisson soient interrogées à nouveau « sur leur religion et le dessein qu'elles peuvent avoir d'y continuer ou de se convertir, et que les deux plus jeunes filles soient mises entre mains des personnes marquées par l'édit du Roy ». (Sentence du 3 février 1687.)

Jacques Félix, Suisse de nation, capturé le 20 octobre 1686, est condamné aux galères à perpétuité et aux dépens, pour avoir servi de guide à des religionnaires sortant du royaume. (Jugement du 28 février 1687.)
Il obtient en juillet des lettres de grâce enregistrées le 11 septembre 1688.

Jacques Barry, accusé d'avoir contrevenu aux déclarations concernant ceux de la religion prétendue réformée, est élargi sans condition. (Sentence du 3 mars 1687.)

(1) Seignelay écrit à l'évêque de Tournai, le 16 février 1687 : « J'ai reçu avec la lettre que vous vous avez pris la peine de m'écrire le 6 de ce mois le jugement donné contre le nommé *Marin Pierre* qui a été condamné aux galères. S. M. n'a pas jugé à propos de lui accorder grâce, n'étant pas persuadée... qu'il n'ait pas servi de guide ainsi qu'il le prétend. Elle veut que celui-ci soit attaché à la chaîne et conduit à Marseille. » (Note de M. Fonbrune-Berbineau).

Jean Tisseau, « travailleur natif de Vauvert, près de Nîmes », a paru à la cour troublé d'esprit, il est ajourné. (Sentence du 21 mars 1687.)

Pierre Dumont, interrogé à Furnes et accusé d'avoir contrevenu à l'édit contre les relaps et nouveaux convertis, est « élargi à sa caution juratoire de se représenter à toutes assignations ». Supplément d'enquête. (Sentence du 17 avril 1687.)

Marie-Jeanne Duchesne et **Anne Sermon**, accusées d'avoir contrevenu aux édits « contre ceux qui coopèrent à l'évasion des religionnaires de France », sont renvoyées absoutes. (Sentence du 5 mai 1687.)

Jean Borel, fils de *Moïse*, arrêté le 11 juin 1687 au Pélican, près de Nieuport (Belgique), avec une caisse de marchandises comprenant des livres, comparaît devant le magistrat de Furnes, puis devant la Cour de Tournai. Il est accusé d'avoir enfreint les ordonnances « touchant les nouveaux convertis sortant du royaume ». L'instruction est longue et fait allusion à des opérations commerciales. Une note supplémentaire, vraisemblablement de la main de l'accusé, ajoute : « L'on ne m'at rendu aucuns livres, Monsr le procureur général en a retenu sept. Monsr le prem. président en a aucuns. Et à la chambre on en at brûlé aucuns. » Jean Borel semble être une sorte de colporteur ou de courtier en librairie, peut-être de livres hérétiques. Il est condamné aux galères et aux dépens. (Arrêtés des 13 août et 21 octobre 1687, et jugement du 27 octobre 1687) (1).

Jeanne Pouillié, femme de *Jacques de Lancre*, matelot, est accusée d'avoir aidé des religionnaires à sortir du royaume: est élargie « à caution juratoire de se représenter à toutes assignations, ayant élu domicile à la conciergerie du bailliage de Tournai ». (Sentence du 10 novembre 1687.)

Abraham Labbé, âgé de 16 ans, avait abjuré à 14 ans. Il est arrêté en voulant sortir du royaume avec les personnes suivantes. Il sera instruit à nouveau dans la religion catholique. (Sentence du 2 décembre 1687.)

1688

Abraham Garin, natif de Saint-Quentin, demeurant à Fesmy (arr. de Vervins), est accusé de sortir du royaume pour cause de religion et « d'avoir contribué à l'évasion de

(1) Le 20 avril (1688), la peine de Borel, condamné aux galères par le parlement de Tournai (détenu à Paris) fut commuée (Douen, *Révocation à Paris*, III, p. 7).

Jacques de Semery, de sa femme et d'*Isaac* leur fils », et à l'essai d'évasion de trois autres enfants de Semery, et d'*Abraham Labbé*. Il est condamné aux galères à perpétuité, à la confiscation des biens et aux dépens du procès. (Jugement du 16 janvier 1688) (1).

Jean-Baptiste Anno, natif de Clerville, pays d'Artois (localité inconnue, peut-être faut-il lire Merville), sans domicile, est accusé d'avoir contribué à l'évasion de la famille de Semery et d'Abraham Labbé. Après divers interrogatoires, il est, conjointement avec Garin, condamné aux galères à perpétuité, à la confiscation des biens et aux dépens du procès. (Jugement du 16 janvier 1688) (2).

Jean Camby, natif de Paterborne (Paderborn ?), demeurant à Quem (Cuesmes), près Mons, est accusé de complicité avec *Abraham Garin* et *Jean-Baptiste Anno*. Il est élargi sous condition (à caution juratoire, etc.). (Sentence du 16 janvier 1688.)

Marie de Semery, femme de *Nicolas d'Estremont*, greffier du village d'Autrepe (Autreppes), près de Vervins, est interrogée et confrontée avec Camby et Garin. Elle est sans doute parente de Jacques de Semery, peut-être sa fille. Pas de décision la concernant (3).

Toute l'affaire avait été instruire par l'intendant de Cambrai, puis évoquée à Tournai.

Pierre l'Orphelin, sculpteur, natif de la Merville, près Dieppe, comparaît devant le magistrat de Furnes le 26 mars 1687. Il tombe sous « l'Edit du Roy pour la punition des nouveaux convertis qui, ayant fait une conversion peu sincère, se sont retirés dans les pays étrangers sans permission, pour y trouver la malheureuse liberté de continuer dans les mêmes erreurs qu'ils semblaient avoir quittées ». La Cour de Tournai le condamne aux galères à perpétuité, à la con-

(1) Il abjura le 7 mars 1688, fut aussitôt détaché de la chaîne et rendu à la liberté. (Douen, *Révocation à Paris*, II, p. 227 ; III, p. 7). « Le roi ayant bien voulu faire grâce au nommé *Garin*, condamné aux galères, que vous m'avez mandé avoir fait abjuration de la R. P. R. je vous envoie l'ordre de S. M. pour le faire détacher de la chaîne... » (Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, II, p. 942).

(2) Mentionné dans la *France protestante*, forçats et galériens, n° 39.

(3) Sur la famille de Semery voir Daullé, *La Réforme à Saint-Quentin*, p. 56, 60, etc.

Jacob de Semery comparaît devant le lieutenant criminel de Chauny, le 6 août 1618, accusé d'avoir parlé très librement d'un baptême catholique. *Archives de l'Aisne*, B 1666.

Daniel de Semery, meunier à Boué, arr. de Vervins, est inhumé en terre profane en 1741 ou 1742. *Archives de l'Aisne*, B 362.

fiscation des biens et aux dépens du procès. (Jugement du 27 février 1688 (1).

Jacques le Roy, accusé d'avoir servi de guide à *Pierre Lefebvre*, religionnaire se retirant du royaume, est élargi sans condition. (Sentence du 4 juin 1688.)

Augustin de Vaux, accusé d'avoir servi de guide à Pierre Lefebvre, religionnaire se retirant du royaume, est élargi sans condition. (Sentence du 4 juin 1688.)

1689

Jean-Baptiste Bique, accusé d'avoir contrevenu aux édits concernant la religion prétendue réformée, est condamné aux galères à perpétuité et aux dépens. (Jugement du 13 août 1689.)

Il est gracié par le roi. (Sentence du 16 novembre 1689.)

1691

Catherine Dumets, de son vivant demeurant à Valenciennes, est « accusée d'être morte relapse dans les erreurs de la R. P. R. » Le magistrat de Valenciennes « ordonne que sa mémoire demeure condamnée, éteinte et supprimée à perpétuité, que son cadavre soit attaché par l'exécuteur de la haute justice au derrière d'une charrette et traîné sur une claie, la tête en bas et la face contre terre, par les rues de la ville, puis jeté à la voirie ». En outre ses biens sont confisqués.

Un cousin-germain de Catherine Dumets se porte appelant de la sentence devant la cour de Tournai ; son appel est rejeté et il est condamné aux dépens. (Jugement du 16 avril 1691.)

Daniel-Louis Sando est condamné le 12 octobre 1691 par le tribunal de Philippeville aux galères à perpétuité. Ses biens sont confisqués. Le jugement est confirmé par la Cour de Tournai. (Sentence du 20 octobre 1691.)

(A suivre.)

(1) Mentionné dans la *France protestante*, forçats et galériens, n° 1344. COQUEREL, *Forçats pour la foi*, p. 292. Il rame encore sur les galères en 1708, près de 20 ans après sa condamnation.

Documents

Lettres de Catherine de Bourbon princesse de Navarre, duchesse de Bar

INTRODUCTION

Le 7 février 1559 (n. st.), à Paris, Jeanne d'Albret mettait au monde une fille qui reçut le prénom de *Catherine*. Jusqu'à son dernier soupir, la reine de Navarre ne se sépara pour ainsi dire pas de cette enfant maladive mais de vive et précoce intelligence. Tout en lui communiquant les élans de son cœur généreux et passionné, elle lui donna, avec une culture étendue, les plus fermes disciplines religieuses et morales. Aussi, lorsqu'à la veille de la Saint-Barthélemy cette orpheline de treize ans et demi fut conduite par le cardinal de Bourbon et par l'amiral de Coligny à Catherine de Médicis, gardait-elle avec une piété profonde le souvenir d'une mère admirable, dont elle devait, sans une défaillance, et parmi les pires tourments, prolonger la pensée, et suivre, comme un sûr flambeau, le haut exemple.

Après le massacre du 24 août, Henri de Navarre abjure le protestantisme au nom de sa sœur. Quatre années durant, l'infante vivra dans un effacement obligé à la cour des derniers Valois ; mais à peine sera-t-elle sortie du Louvre, que, malgré les conseils de ses familiers, elle se révélera, à dix-sept ans, en renvoyant, aux portes de Paris, son chapelain catholique, la fille de cette autre princesse indomptable, que François I[er] n'eut de moyen, pour la marier au duc de Clèves, que de la faire porter de force à l'autel.

Avec son frère, elle revient en Gascogne. A l'aube de ses dix-huit ans, elle est très tendre, sensible à tout ce qui est noble, brave et généreux. Elle s'éprend du vicomte de Turenne, dont l'élégance, le courage et les exploits défraieront longtemps la chronique de la cour de Nérac. Mais ce rêve de jeune fille, le Béarnais, positif et calculateur, après l'avoir favorisé, ne tardera pas à le dissiper. En attendant, comme les Réformés, au début de 1577, courent aux armes, Catherine est investie de la lieutenance-générale du Béarn, qu'elle exerce, à Pau et à Navarrenx, pendant une dizaine de mois.

De février à octobre 1582, elle représente encore le roi de Navarre à Pau. En juillet 1583, nous la retrouvons en Béarn, d'où elle ne s'éloignera plus avant 1592, et où elle s'emploiera désormais, avec un zèle infatigable, à gouverner au mieux des intérêts de son frère. Dans cette lourde tâche, elle est secondée par un bon serviteur de Jeanne d'Albret, le vieux sénéchal *Armand de Gontaud,* seigneur d'Audaus et de Saint-Geniès, mais elle prend, c'est hors de doute, une part très active à la direction des affaires.

Elle a auprès d'elle, depuis sa naissance, sa gouvernante, *Mme de Tignonville,* dont les deux filles ont partagé ses jeux, grandi à côté d'elle, et ne la quitteront jamais : *Cécile, dame de La Barre,* et *Jeanne, dame de Panjas.* La seconde, on le sait, a compté naguère parmi les maîtresses de Henri de Navarre. Maintenant, la comtesse de Guiche, *Diane d'Andoins,* la « belle Corisande », est l'amante souveraine du jeune roi et aussi l'amie très écoutée de Catherine de Bourbon.

De nombreux projets de mariage, cependant, ont été ébauchés, mais il semble bien que le Béarnais — Mme de Rohan l'en accusera un jour — ne les considère pas très sérieusement et se sert de sa sœur comme d'un appât. Jadis on a parlé de Ludovic de Nassau, de Henri III, du duc d'Alençon, puis du prince de Condé, sans compter Turenne... ; ensuite le duc de Savoie, Philippe II, le duc de Lorraine, le roi d'Ecosse, d'autres encore, et jusqu'au « demi-roi », le duc d'Epernon, se sont mis sur les rangs. Assez étrangement, toutes les négociations ont échoué.

Octobre 1587 : voici trente mois que la princesse se morfond derrière les bastions de Navarrenx, cette sévère place de guerre où, toujours sous la menace d'un siège, on n'entend que la musique des tambours et des fifres et le sonore frémissement du sol sous les roues des canons et le trot des escadrons.

Le Béarnais arrive en coup de vent. Il porte à Corisande les drapeaux moissonnés à Coutras. Il a amené avec lui un tout jeune homme qui n'a pas encore vingt-deux ans, son cousin-germain, Charles de Bourbon, comte de Soissons, né du mariage de feu le prince de Condé, — Louis de Bourbon, assassiné à Jarnac, — avec Françoise d'Orléans. Le comte de Soissons, catholique, le roi de Navarre l'a gagné en lui promettant la main de sa sœur ; et Catherine a reçu « commandement » de lui « vouloir du bien ». Point n'est besoin, d'ailleurs, qu'elle s'y applique : l'amour, chez elle, éclate brusque, absolu, définitif.

Charles de Bourbon a les qualités qui jadis ont fait plaire

Turenne à la princesse. Il est audacieux, téméraire même, et, à Coutras, s'est battu comme un lion. Point très beau, mais de fière mine, de manières fort courtoises, de grande race. « Il montre », dit l'ambassadeur florentin Cavriana, « qu'il est de sang royal » (1). Malheureusement, il est ambitieux, — avec imprudence peut-être, — d'esprit impatient, inquiet, un peu brouillon aussi, et trop impulsif. Et son cousin de Navarre — dont le caractère est extraordinairement méfiant — de le regarder assez vite de mauvais œil. Soissons s'en aperçoit, s'aigrit, se fâche, et, au milieu de 1588, peu après la mort de son frère, le prince de Condé, il va solliciter de Henri III un pardon assez facilement accordé.

Depuis quelque temps déjà, — et ce fut la cause principale du départ du prince, — Henri de Navarre était résolu à ne jamais s'acquitter des engagements pris au sujet de Catherine ; mais celle-ci a donné son cœur sans réserve et pour toujours. Fidèlement elle attend, encouragée, soutenue dans son amour par l'ardente Corisande, tandis que son frère songe à nouveau à l'unir au roi d'Ecosse : « Il n'y a parti que celui-là », écrit-il à la comtesse de Guiche, « car de nos parents, c'est pitié... » (2).

Quatre années ont passé. Soissons a guerroyé contre la Ligue, a été fait prisonnier en Bretagne, s'évade du château de Nantes dans un panier. Au lendemain du drame de Saint-Cloud il se rapproche de Henri IV, dont, après la bataille d'Arques, il rejoint l'armée. Il lui prête serment de fidélité, et le roi ne peut « se saouler » de le caresser (3). Charles de Bourbon renaît à l'espérance, Catherine aussi, mais à tort, car, malgré les apparences, Henri IV ne reviendra pas sur sa décision.

Au commencement de 1592, Soissons, qui n'a guère eu encore le loisir de déboucler sa cuirasse, assiège Rouen avec le Roi ; mais il n'a plus aucune illusion sur les intentions de celui-ci. Avec une poignée d'hommes, il se détache alors des troupes royales sous un faux prétexte, traverse la France au galop et atteint Pau. Il est très probablement sur le point d'enlever sa cousine et de l'épouser lorsque la catastrophe se produit : dans la soirée du 6 avril, le président du Conseil souverain de Béarn, *M. de Mesmes de Ravignan*, agissant sur l'ordre du Roi qui n'a pas été dupe de Soissons, fait, de concert avec M. de Lons, colonel général de l'infanterie de Navarre, cerner et envahir le château de

(1) *Négociations diplom. de la France avec la Toscane*, tome IV, p. 804.
(2) *Recueil des lettres missives de Henri IV*, tome III, p. 362.
(3) *Mémoires de la Force*, Tome Ier, p. 96.

Pau, adresse de vives remontrances à la princesse, arrête le prince et le contraint ensuite à sortir de Béarn. En secret, pourtant, la comtesse de Guiche réussit à faire signer par Charles et Catherine de Bourbon une promesse réciproque de mariage.

« Madame » part de Pau le 26 octobre. Le 1er janvier 1593, elle est à Saumur, dont *Philippe du Plessis-Mornay* est gouverneur, et où, le 28 février, arrive le Roi. Celui-ci tente alors de faire consentir sa sœur à épouser un autre de leurs cousins, *Henri de Bourbon, duc de Montpensier.* A Tours, quelques jours plus tard, Catherine, poussée à bout, avoue le pacte qui la lie au comte de Soissons. La colère de Henri IV est sans mesure. Impitoyablement le Roi accable sa malheureuse sœur, la traite presque en captive, pense à l'enfermer à Sedan, lui impose les assiduités de Montpensier. Il use ensuite des ruses les plus coupables pour lui arracher, ainsi qu'à Soissons, une renonciation en bonne forme à l'acte de Pau. Désormais, pendant plusieurs années, ce sera une lutte affreuse, au cours de laquelle Catherine témoignera de la plus touchante constance. Mais Henri IV, inexorable, ne laisse à sa sœur le choix qu'entre deux prétendants : le duc de Montpensier et *Henri de Lorraine,* marquis de Pont-à-Mousson, fils et héritier de Charles III, duc de Lorraine.

En 1597 enfin, Madame qui, selon sa propre expression, « fait faillite de sa volonté » (1), se résigne à épouser le prince lorrain. Mais les pourparlers sont longs, et, à maintes reprises, manquent de peu d'être rompus. La cause principale de ces difficultés est religieuse. Catherine, en effet, après l'abjuration du Roi, dont elle a été cruellement blessée, est demeurée hautement attachée à la Réforme. Bien plus : elle est devenue, de fait, la protectrice des huguenots français en faveur desquels, à toute occasion, elle intervient avec la plus généreuse fougue. Comme à Bordeaux et à Rouen, où ses pratiques ont suscité des émeutes, en plein Paris, malgré les murmures inquiétants d'une population hier encore ligueuse, malgré les avis et les défenses du Roi, elle fait procéder au culte dans son hôtel de la rue des Deux-Ecus — ancien palais de Catherine de Médicis — ou même au Louvre, et cela de la façon la plus patente. Aussi la maison de Lorraine s'agite-t-elle, et Mayenne, tout particulièrement, s'élève avec la plus âpre violence contre ce projet d'alliance. Néanmoins, Charles III et son fils persistent, mûs par l'ambition et aussi, il faut le dire, bercés gratuitement par Henri IV de l'espoir de la conversion de Cathe-

(1) Bibl. nat., ms. italien 1746, fol. 51, v°.

rine. A la fin de juillet 1598, juste au moment où le marquis de Pont-à-Mousson s'apprête à rentrer chez lui, irrité de la tiédeur que soudain lui montre le Roi, voici qu'après une explication assez vive, Henri IV fait, comme il le dit lui-même, « un coup à sa façon accoutumée, qui est d'achever les affaires quand les hommes les tiennent toutes désespérées » (1). Et, le 5 août, chez *Gabrielle d'Estrées*, au château de Monceaux-en-Brie, le contrat de mariage est signé par le Roi et par les deux futurs époux.

Le 31 janvier 1599, à Saint-Germain-en-Laye, dans le cabinet du Roi, Madame est unie à Henri de Lorraine, — qui porte maintenant le titre de duc de Bar, — par son frère naturel, le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen. Ce dernier, seul des prélats français, s'est plié à l'arbitraire royal. Mais le mariage est nul, qu'il célèbre au mépris des avertissements du pape Clément VIII, lequel a refusé de donner la dispense nécessitée par la parenté existant entre Catherine, arrière-petite-fille du duc d'Angoulême et de Louise de Savoie, de qui descendait également le duc de Bar, fils de Claude de France.

Au mois de mars, Catherine qui, baignée de larmes, a quitté la France après avoir contribué de toute son influence à hâter l'enregistrement de l'Edit de Nantes, pénètre en Lorraine. D'abord, elle s'y juge heureuse. Très sincèrement, elle s'attache au duc de Bar, qui est de caractère égal et doux, mais d'esprit borné et de cœur médiocre. Son désir — sa seule raison de vivre, avec son immense foi — est dorénavant d'être mère. Mais de nouveaux malheurs s'abattent bientôt sur elle. L'excommunication est fulminée par Clément VIII contre Henri de Lorraine, de durs assauts sont livrés à Catherine, qui, douloureusement prise entre sa volonté infrangible de rester protestante et son affection pour son mari que terrorisent les rigueurs papales, résiste sans fléchir un seul instant. Le 17 avril 1600, le duc de Bar part pour Rome où, sous couleur de solliciter la levée de l'excommunication qui l'a frappé, et la régularisation de son mariage, il ne visera, en réalité, qu'à obtenir de Clément VIII l'ordre de répudier sa femme. Mais le pape, éclairé par le cardinal d'Ossat, ne se prête pas aux coupables machinations du prince : il se borne à l'absoudre et à faire examiner la question de l'octroi de la dispense par une congrégation de cardinaux et de théologiens.

Cependant, Madame, qui n'a aucun soupçon de la duplicité de son mari, gémit dans les angoisses d'une longue attente, ne cherchant de réconfort que dans la prière, et

(1) *Mémoires de Claude Groulard*, édition Petitot, p. 374.

aussi dans les encouragements de ceux qui sont ses directeurs de conscience, Agrippa d'Aubigné et, surtout, du Plessis-Mornay et Théodore de Bèze. Le 13 décembre 1600, elle voit revenir, « sain et gaillard », le duc de Bar, qui n'a cessé de jouer double jeu. Quelques semaines après, elle est terrassée par une dangereuse fièvre, et n'échappe que de bien peu à la mort.

Rétablie, elle se rend en France, où elle assiste à la naissance du dauphin, le 27 septembre 1601. Du Perron essaie alors, mais vainement, de lui faire embrasser le catholicisme. Elle rentre en Lorraine où elle vit dans la contrainte et la tristesse, obligée de faire la cène presque clandestinement à la Malgrange, pavillon de plaisance des ducs, dans la banlieue de Nancy. Elle est de plus en plus débile, minée sans doute par la tuberculose héritée des Valois, et qui a rongé aussi la reine Marguerite, son aïeule, et Jeanne d'Albret.

A Rome, l'affaire de la dispense, malgré les méritoires offices du cardinal d'Ossat, n'avance qu'avec une lenteur désespérante. Enfin, au déclin de 1603, Catherine, qui vient de faire en France un court voyage, apprend que Clément VIII a cédé. En même temps, elle se croit enceinte. Entretenue dans cette navrante illusion par un charlatan, elle refuse de se laisser soigner par les médecins qui essaient de la détromper, et, après une longue agonie, durant laquelle elle a répété sans trêve : « Sauvez mon fruit », elle expire, dans sa chambre du palais ducal de Nancy, le vendredi 13 février 1604, à midi.

Son corps, transporté à Vendôme, fut enseveli auprès des restes de Jeanne d'Albret. Henri IV poussa l'indifférence et l'égoïsme jusqu'à ne point paraître aux obsèques de cette sœur qu'il avait si mal comprise et si légèrement sacrifiée.

***

En livrant aujourd'hui au public toutes les lettres de Catherine de Bourbon que j'ai pu réunir, je n'ai point la prétention de divulguer un trésor nouveau. On a signalé l'intérêt de celles de ces pages qui ont déjà été imprimées. Je crois cependant que l'on n'y a pas suffisamment insisté, faute peut-être de connaître les circonstances exactes d'une destinée sur laquelle, dès que la mort l'eut engloutie, un lourd silence se fit, qui, pour des siècles, scella l'oubli le plus ingrat.

Et pourtant, de toutes les correspondances que le XVI[e] siècle nous a léguées, il n'en est pas qui, plus que celle-ci, vaille d'être étudiée et, surtout, méditée. Elle est, à la fois, un document historique de premier ordre et, davantage

encore, un document humain, d'où se dégage, pathétique et pure, la leçon d'une incomparable vertu. Catherine, dans les lignes — trop rares hélas ! — qui nous sont restées d'elle, nous a transmis sans une ombre le reflet de son âme. On n'a point la sensation de la lire, ni de l'interroger, mais bien celle de l'écouter et de la comprendre tout entière. On la voit enjouée, espiègle même, — mais avec un si doux sourire, — au seuil de la mort autant qu'à ses vingt ans. Les plus iniques épreuves ont glissé sur ce cristal sans l'entamer ni seulement le ternir. De la tristesse, souvent aussi des plaintes d'accent poignant, mais jamais un mot qui ait un goût de haine ou de fiel. Une clarté sereine, une mesure aisée, une franchise surtout et une spontanéité sans réserve, mettent comme la lumière d'un beau ciel français sur le visage de cette princesse des fleurs-de-lys. Et puis cette candeur qui peut tout voir, tout dire, tout pardonner, sans gêne, sans hypocrisie, sans nul scandale, elle a l'exquise qualité d'une eau vierge que rien ne peut souiller. Catherine de Bourbon, c'est enfin la bonté, l'amour, la foi, au suprême degré et avec une grâce si simple, une si limpide pudeur, une tendresse si chaude, que dans leur expression semblent vibrer encore les battements d'un cœur adorable.

Un cœur... Oui, c'est là que se réalise la perfection de cette femme. Mais une intelligence aussi, lucide, aiguë, pourvue de ces deux antennes d'or : la plus féminine, la plus subtile et délicate finesse, et la radieuse raison. On ne peut suivre, dans les lettres de Catherine, le jaillissement de sa pensée sans la saluer comme la fleur dont se couronne la noble tige où s'épanouissait déjà la Marguerite des Marguerites. Quant à se demander si Catherine de Bourbon est ou non ce qu'on appelle, d'un terme affreux, un « écrivain », laissons ce débat aux pédants. Il y a, gronderont-ils, dans ces billets griffonnés à la diable, au courant de la plume, des répétitions, des négligences, des incorrections... C'est indéniable ; mais qu'importe ? N'est-ce pas là ce style, « tel sur le papier qu'en la bouche », si bien défini par Montaigne. Et la langue parlée par Catherine est si bonne, si drue, si pertinente, si bien nourrie de la vivante sève française, que, malgré les plus audacieuses ellipses, jamais le sens ne se dérobe ; on le suit, au contraire, dans ses détours les plus capricieux, comme une vive et sûre aiguille, qui, à chaque bond, fixe sur la trame un point brillant. Aucun souci d'art, nul apprêt, mais des trouvailles constantes d'images justes et colorées, de petites phrases nerveuses, prestes, fléchettes rapides luisant parfois entre d'éloquentes périodes où s'annonce la majesté classique du grand siècle, en voilà

assez pour révéler que, loin des stériles grammaires, Catherine fut élevée au jardin des humanités fécondes, seul lieu hanté des muses.

Il me reste à expliquer cette publication. On s'étonnera, peut-être, de ce que l'inédit et le déjà connu y soient mêlés. Les raisons, toutefois, qui m'ont entraîné à réimprimer ici des missives naguère publiées ailleurs, sont sérieuses. D'abord, ces lettres sont très éparses, disséminées par petits paquets, ou même une par une, dans des recueils ou déjà anciens, ou épuisés, ou provinciaux, ou même étrangers (1), et, en tout cas, très difficilement accessibles. En outre, leurs transcriptions n'ont pas toujours été très exactement faites, et leurs éditeurs les ont, lorsqu'elles ne portaient aucune indication à ce sujet, mal ou point datées. Quant aux annotations, par trop rares et sommaires, leur insuffisance n'est plus à démontrer.

J'ai donc cru devoir reprendre toutes ces lettres — auxquelles leur éparpillement enlevait la plus grande part de leur intérêt — pour, en les groupant en un seul corps, les éclairer les unes par les autres. Chaque fois que cela m'a été possible, je les ai collationnées sur les originaux, et non sans fruit. On verra que bien rares sont celles qui n'ont point reçu date certaine. J'ai apporté des soins particuliers aux notes qu'il m'eût été facile de faire plus amples, mais que j'ai voulu avant tout précises et dépouillées de détails superflus sur des événements ou des personnages connus de tout le monde. Aux pièces justificatives, on lira quelques documents choisis, qui se rapportent intimement à la biographie et à la correspondance de Catherine. Un appendice, enfin, énumère toutes les sources que j'ai explorées, et cela afin d'éviter à ceux de mes confrères qui tâcheront à compléter l'œuvre que j'amorce aujourd'hui, des recherches fastidieuses et inutiles.

Un mot encore. Certains érudits ont reproché à Berger de Xivrey et à Guadet d'avoir, dans leur vaste *Recueil des lettres missives de Henri IV,* accepté trop de pièces simplement signées par le roi et, en réalité, rédigées par Mornay, Villeroy et d'autres. Peut-être me fera-t-on la même critique. Je crois pourtant que ce serait à tort, car, en ces matières, il n'y a pas de critérium absolu. Certes, quelques-unes des lettres imprimées ici ne se distinguent des patentes ou même des mandements officiels que par leurs formules finales : « Priant Dieu, etc... », et par leur aspect de lettres closes ; mais si on les écartait, où s'arrêterait-on ? Il fau-

(1) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes : Catherine de Navarre,* par E. Alby; *Archives historiques de la Gironde; Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay ; English historical review,* etc.

drait alors ne plus conserver que les autographes, ce qui serait excessif et arbitraire, car il est évident que la plupart des lettres écrites par les secrétaires ont été, sinon toujours dictées, du moins inspirées, puis examinées par Catherine, qui, souvent, d'ailleurs, y ajoutait un post-scriptum de sa main. Je suis convaincu que les minutes, si jamais on en découvre quelques-unes, l'établiront très bien. Au demeurant, la lettre du 6 janvier 1592 à *M. de Saint-Geniès* en fournit la preuve. Le secrétaire avait écrit : « ... j'ay bien *la volunté* d'empescher qu'on ne ruine mes subgetz », et Catherine, biffant « *la volunté* », a remplacé cette expression par celle-ci, plus menaçante : « le moyen ». J'ai indiqué seulement, par un astérisque, tout ce qui est autographe.

Pour les transcriptions, une fidélité scrupuleuse a été ma règle. Catherine avait, dans sa jeunesse, une écriture très nette et appliquée, qui, assez vite, devint grosse et lâchée, sans présenter jamais d'ailleurs la moindre difficulté de lecture. Quant à son orthographe, elle était — comme celle de Henri IV — fautive et irrégulière, mais, en somme, moins que celle de beaucoup de grands personnages du XVIe siècle, Catherine de Médicis, par exemple ! Je n'ai introduit quelques modifications — d'ailleurs très rares et discrètes — que dans certaines copies faites aux XVIe et XVIIe siècles, par des scribes gascons qui, emportés par l'habitude, ont altéré l'orthographe des originaux français. Ainsi, il m'a paru licite de restituer, à la place de *personnadges,* d'*havitans,* de *Diu, personnages, habitans* et *Dieu,* et, surtout, de réparer le *lapsus* de Béarnais transcrivant, comme ils prononçaient, *Cathaline,* au lieu de *Catherine.*

Dans la note qui clôt ce recueil, on trouvera les noms de ceux qui, de près ou de loin, m'ont aidé dans mon labeur. Mais je ne veux pas terminer cette préface sans remercier ceux qui ont fait admettre par la Société de l'Histoire du Protestantisme français le principe de la publication des lettres de Catherine de Bourbon. A M. Delpech, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Strasbourg ; à M. Causse, professeur à la Faculté de théologie protestante de la même ville ; à M. le pasteur Pannier, enfin, qui dirige avec tant de science et de courtoisie la riche bibliothèque de la rue des Saints-Pères, j'adresse la très vive assurance de ma gratitude pour le concours si actif et si bienveillant qu'ils m'ont donné. Que leurs noms soient donc étroitement associés à une œuvre dont mon plus cher désir est qu'elle contribue à réparer une des injustices de l'histoire, en révélant dans toute sa splendeur l'âme douloureuse et noble de Catherine de Bourbon. Il suffit en effet de la connaître pour l'admirer et pour l'aimer.

Raymond RITTER.

Lettres de Catherine de Bourbon (1)

I

[Vers 1570]

A Madame
Madame la Duchesse de Ferrare (2)

Orig. autographe. — Bibl. nat., ms. fr. 3238, folio 65.

* Madame, je vous supply tres humblement me tenir en voz bônnes graces que je salue de mes tres humbles recommandations, priant Dieu, Madame, vous continuer les sienes en toute prospérité.

Vostre tres humble et tres obeissante fille et servante

CATHERINE DE NAVARRE (3).

II

1572. 21 février

Orig. aut. — Bibl. nat., Dupuy, 211, fol.
(Publié par le marquis de Rochambeau : *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret*, p. 342).

[Au Prince de Navarre]

* Monsieur, j'ay veu Madame (4) que j'ay trové fort belle et euse bien désiré que vous l'eusié vue (5). Je luy ay bien parlé pour vous qu'elle vous tint en sa bonne grace, ce qu'elle m'a promis et m'a fait bien bonne chere et m'a donné un bau petit chien que j'eme bien.

(1) Les lecteurs du *Bulletin* qui posséderaient des lettres ou des copies, ou quelque indication utile à la présente publication, sont priés de bien vouloir les communiquer à M. *R. Ritter, 7, place du Palais-de-Justice, Pau.*

En tête des documents ci-après, l'astérisque indique tout ce qui est autographe.

(2) Renée de France (1510-1575) était cousine de *Marguerite de Valois-Angoulême*, reine de Navarre, grand'mère de Catherine de Bourbon.

(3) L'écriture extraordinairement appliquée de l'infante de Navarre me fait croire que cette lettre est assez sensiblement antérieure au billet suivant. Je rappelle ici que l'astérisque qui figure en tête de ce document *indique tout ce qui est autographe.*

(4) *Marguerite de Valois*, que le prince de Navarre allait épouser six mois plus tard.

(5) Jeanne d'Albret, invitée depuis longtemps à se rendre à la cour, était arrivée à Tours le 10 février. Le 15, emmenant avec elle sa fille, elle eut, à Chenonceaux, une entrevue avec Catherine de Médicis, qui,

III

1575. 16 janvier

Copie du XVIe siècle. — Arch. des Basses-Pyrénées. B. 1710, folio 29.

A Maistre Imbert Le Venyer
Thrésorier Général pour le Roy de Navarre mon frère
en sa Duché d'Albret.

Le Venyer, mon argentier (1) me vient presentement de comunicquer la lettre que luy avés escripte, dont j'ay esté bien aise pour l'asseurance que j'ay de cognoistre la bonne volonté que vous avez à me faire service, mesmement de me payer les trois mil livres que restent de cinq mil dont j'ay esté assignée l'année derniere par le roy mon frere sur les deniers de vostre commission (2). A ceste cause je me suis advisé de vous envoyer ce pourteur exprès, l'ung de mes lacays (3), afin que incontinant la presente receuee vous ne faictes faulte de me faire tenir en ceste ville les dictes trois mil livres que vous me devez de reste, soit par lettres de change ou autre mandement comme vous manderés (4) à mon dict argentier, vous asseurant que cella me viendra bien à propoux afin d'aucunement remedier à l'extreme necessité qui est de present en ma maison ; et vous prie de faire aussi en sorte avec monsieur Assezat (5) que par mesme

de son côté, s'était fait accompagner de Marguerite. Jeanne d'Albret se montra fort impressionnée par la beauté de la jeune princesse. Grâce à ces lignes, ajoutées en post-scriptum à une lettre de la reine de Navarre, on voit que Catherine de Bourbon fut également conquise par sa future belle-sœur. (Arch. nat., K. 1525 ; *Négoc. diplomat. de la France avec la Toscane*, III, p. 748-749, etc.)

(1) Catherine de Bourbon fait ici allusion à *Louis de La Fons,* qui suppléait dès lors, dans les fonctions de trésorier de sa maison, l'ancien argentier de Jeanne d'Albret, *Gaillard Gallant,* auquel il succéda en titre en 1578. La Fons était encore trésorier général de Catherine en 1601 (Arch. de Meurthe-et-Moselle. B., 1267). Il venait de recevoir une lettre de Le Venyer, datée du 29 décembre 1574 (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 1710, fol. 29 vo.).

(2) Par mandement signé au château de Vincennes le 21 mai 1574, le roi de Navarre avait enjoint à Le Venyer d'envoyer 5.000 livres tournois pour contribuer au paiement des 40.000 livres qu'il allouait à sa sœur pour subvenir aux frais d'entretien de sa maison (*Ibidem,* fol. 26 vo). En 1574 ces frais avaient atteint la somme de 51.990 livres 3 sols (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 24). Jusqu'à sa mort, nous verrons la princesse en proie aux mêmes préoccupations pécuniaires. Précisément, par mesure d'économie, elle devait supprimer par une ordonnance datée de Paris, le 13 décembre 1594, un des deux offices — celui de Le Venyer — de trésorier-général d'Armagnac (Arch. des B.-Pyr., B. 1615).

(3) *Bertrand du Fray,* dit *Cauldron,* huissier de salle de la princesse (Arch. des B.-Pyr., B. 24 et B. 1710, fol. 27).

(4) Il faut lire plutôt : *mandés.*

(5) Ce riche marchand et bourgeois de Toulouse était alors « l'un des fermiers généraux pour le roi de Navarre en sa duché d'Albret ». (Arch. des B.-Pyr., B. 1710).

moyen je sois payé des cinq mil livres qu'il me doit et dont je suis pareillement assigné sur sa ferme generalle d'Albret. Je luy en escriptz ung mot à ceste fin.

Je suis bien marrye de ce que vous estes (1) prisonnier lors que mondict argentier alla par della (2).

Pource que je m'asseure que je ne fasse (3) à présent à estre payé de mes dictes assignations que je vous prie derrechefz avoir pour recommandée, et que au retour de ce dict pourteur vous me faictes cognoistre par effet l'affection que vous avez à mondict service (4), et pour l'asseurance que j'ay que vous y ferez vostre devoir, je prie Dieu, Le Venier, qu'il vous doinct ses sainctes graces.

De Paris ce seiziesme janvier mil cinq cens soixante quinze.

La bien vostre

CATHERINE DE NAVARRE.

IV

[1576]. 14 juin.

Orig. autogr. — Bibliothèque de Pétrograd, coll. Dubrowski, 56, fol. 55.
Copie. — Bibl. nat., Nouv. acq. fr. 21687, fol. 71

A la Royne Mère du Roy
Ma Souveraine Dame

* Madame, je penserois faire faute à mon devoir, si je ne remercioys très humblement Vostre Majesté de l'honneur qu'elle m'a fait d'avoir cy bonne souvenence de moy, ayant coumendé au sieur Decars (5) de venir avecques moy jusques en ce lieu de Niort, où j'ay trouvé le Roy mon frère (6) et luy ay dit ce qu'il vous avoit pleu me coumender touchant les compagnies (7). Il

(1) Lire : *estiés.*

(2) Louis de La Fons fit, en août et septembre 1574, un voyage « sur chevaux de poste », de Paris à Bordeaux et Nérac pour le recouvrement des assignations accordées par le roi de Navarre à Catherine sur les fermiers généraux et le trésorier d'Albret (Arch. des Basses-Pyrénées, B 24).

(3) Lire : *faille.*

(4) A Bordeaux, le 22 février suivant, *Assézat* donnait décharge au commis de Le Venyer de 3.000 livres qu'il s'engageait à faire tenir à la princessse de Navarre (Arch. des B.-Pyr., B 1710, fol. 27 vo ; cf. fol. 63 vo).

(5) *François de Peyrusse,* comte d'Escars.

(6) Catherine avait quitté Paris le 29 mai. (L'Estoile, éd. Brunet, I, p. 133, et Bibl. nat. Ms. italien 1729, f. 740 vo). A peine sortie de la capitale elle fit hautement profession de foi protestante. (Arch. nat., K 1539 n° 76).

(7) Le roi de Navarre avait juré la veille, devant le comte d'Escars, de maintenir la paix. Le 19 juin, l'ambassadeur espagnol, Zuniga, écrivait à Philippe II : « Lo que yo he podido entender del, es que se ha deshecho de la mayor parte de la gente que tenia » (Arch. nat., K 1539 n° 80). Cf. la lettre, d'une ironie subtile, que le Béarnais écrivit le 14 juin à la Reine mère (*Lettres missives de Henri IV,* tome VIII, p. 93).

m'a dit qu'il les avoit envoiées dejà. Je vous suplie tres humblement, Madame, croire que je n'oubliray jamais l'honneur que j'ay receu en vostre companie et ay eu extremement regret de ne vous avoir peu faire le tres humble servise auquel je me suis dediée dès ma nesance et auquel je desire faire perpetuelle demeure, et en cette voullonté je prandray la hardiese de vous baiser tres humblement les mains, priant le Createur vous donner, Madame, tres heureuse et tres longue vie.

De Niort, ce XIIII de juin

Vostre tres humble et tres obeisant sugette et servante

CATHERINE DE NAVARRE.

V

[1576]. 14 juin.

Orig. autogr. — Bibl. de Petrograd, collection Dubrowski, 56, fol. 57
Copie. — Bibl. nat., nouv. acq. fr. 21687, fol. 72.

Au Roy

* Monseigneur, j'ay prins cette hardiesse d'escrire à Vostre Majesté pour la remercier tres humblement de l'honneur qu'il luy a pleu me fere de m'escrire et de m'envoier le sieur Decars pour me conduire jusqu'en ce lieu de Niort où j'ay trouvé le Roy, mon frere, avec autant de devotion au servise tres humble de Vostre Majesté que serviteur qu'elle ait, et, de ma part, Monsigneur, je ne seray jamais ingrate de l'honneur que j'ay receu de Vostre dite Majesté, à laquelle je seray toute ma vie tres humble et tres obeisante sugette et servante, et, en cette voulonté, je prendrai la hardiesse de vous baiser très humblement les mains, priant le Createur, vous donner, Monsigneur, en toute prosperité tres heureuse et tres longue vie.

De Niort, ce XIIII de juin.

Vostre tres humble et tres obeissante sugette et servante.

CATHERINE DE NAVARRE (1).

VI

[1577. juin]

Copie. — Arch. nat., R (2) 53

A mon cousin, Monsieur le vicomte de Turene (2)

Mon cousin, j'ay esté bien aise de sçavoir que tout s'est bien porté en vostre voyage ; il est vray que encore que Chasin-

(1) Cf. la lettre du roi de Navarre à Henri III, du même jour (*Lettres missives*, VIII, p. 92).

(2) *Henri de La Tour*, vicomte de Turenne (1555-1623), plus tard duc de Bouillon et maréchal de France. Catherine de Bourbon paraît avoir éprouvé pour lui, vers cette époque, une assez vive inclination. Jusqu'à sa mort, d'ailleurs, elle ne cessa de lui témoigner la plus confiante amitié. Turenne était premier gentilhomme de la Chambre et chef du Conseil du roi de Navarre.

court (1) ne se fut contenté d'avoir mangé force serises sur l'arbre et qu'il eut derobé celles du panier que je fesois aporter, je ne laisse pas de plaindre bien fort et aime beaucoup mieux que cela soit arrivé là que icy parce qu'il trouvera la pierre philosophalle, que Segour (2) a fait faire a son petit prophete pour la santé, qui luy confortera le cœur. Je lairay ce propos pour vous dire que j'ay ouy dire que Madame de Biron (3) et Madame de Lansac (4) sont à Agen, de quoy j'ay esté bien aise pansant que cette bonne compagnie vous fera oublier le regret que vous dites avoir de cette-cy ; vous pouvés penser puisque le Roy mon frere y a eu regret, ce que ce peut estre de moy, veu que l'amitié des fammes est plus grandes cent fois que celle des hommes. Il est vray que je me contente bien de celle qu'il me fait cet honneur de me montrer ; à quoy je m'assure qu'estant près de luy vous ne me nuirés point, luy faisant souvenir quelquefois de moy qui vous suplie bien affectionnement, si les affaires luy permettent, de luy faire souvenir de venir me voir bien tost, ce que je desire bien fort ; mais que cela n'empeiche point qu'il ne regarde à pourvoir si bien à ses affaires que ses ennemis ne puissent parvenir à leur but, en quoy vous luy pouvés baucoup servir estant pres de luy (5). Je ne feray ma lettre plus longue, mais feray fin, vous supliant de croire que pouvés faire estat de moy comme d'une de vos plus affectionnée parente qui sur cette volonté priray Dieu vous donner, mon cousin, ses saintes graces avec l'heur que vous desirés.

Vostre plus affectionnée cousine et assurée amie

CATHERINE DE NAVARRE.

VII

1577. 13 juin.

Copie du XVIe siècle. — Arch. municipales de Pau, BB 1, fol. 220.

[*Au Cappitaine Lamothe*]

Cappitaine Lamothe (6), nous avons advisé en nostre conseil

(1) *M. de Chassincourt,* gentilhomme de la Chambre au roi de Navarre, fut chargé par son maître, à diverses reprises, d'importantes missions, notamment auprès de Henri III (Cf. *Lettres missives de Henri IV,* tomes I, II et IX).

(2) *François de Ségur-Pardaillan,* également gentilhomme de la Chambre et l'un des meilleurs agents du Béarnais.

(3) Jeanne d'Ornesan, femme d'Armand de Gontaut, baron de Biron, maréchal de France en 1577.

(4) Il s'agit probablement ici de la femme de Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, chevalier d'honneur de Catherine de Médicis.

(5) Le 4 janvier, le roi de Navarre avait, par lettres patentes, confié la lieutenance générale en son pays souverain de Béarn à sa sœur qui, partant peu après pour Pau, s'enferma quelques mois plus tard dans la forteresse de Navarrenx où elle se trouvait lorsque la paix qui mit fin à la prise d'armes des huguenots fut conclue. Elle ne revint auprès de son frère que vers la fin de l'année.

(6) *Jean de La Mothe,* capitaine du *parsan* (district militaire) de

pour le service du Roy, nostre tres honoré seigneur et frere, comme il est necessairement besoing scavoir de combien d'homes armés, habitans du present pays, on se pourra ayder à une necessitté, et pour ce nous avons ce jourd'huy ordonné que reuveues seront faictes par tous les parsans et vallées de cedict pays. A ceste cause nous volons [et] vous mandons que incontinent la presente receue, vous faictes la dicte reveue en vostre parsan de Pau, lequel nous vous avons ordonné et ordonnons, et ferés description et rolle de tous les hommes que y trouverés armés d'arcabouses, arballestes, picques et autres armes et de ceulx aussi quy seront pour en pourter et n'en seront garnis, ausquelz anjoindrez de par le dict seigneur et nous, de s'en pourvoir promtemant, chacun selon son pouvoir et ainsin que vous leur ordonerés, pour le rolle et estat faict de la dicte reveue nous estre par vous aportée, pour yceluy veu y pourvoyr ainsin qu'il appartiendra pour le bien et conservation du dict pays. Sy mandons et enjoignons par la presente à touz les juratz et habitans des lieux de vostre dict parsan et vallée de vous obeyr en ce que pour cest effaict leur comanderés, faisant le tout toutesfoys à la moindre foule et despense que faire se pourra; et nous asseurans de vostre bon devoir, nous prierons Dieu, cappitaine Lamothe, vous tenir en sa saincte et digne grace.

A Pau, ce XIII[e] de juin 1577.

Vostre bonne amye

CATHERINE DE NAVARRE.

(A suivre.)

Pau. Son fils lui succéda en 1590 dans ces fonctions et les exerça jusque sous le règne de Louis XIII.

Cet officier présenta, le 19 juin, la lettre de la princesse aux jurats de Pau et au gouverneur de la ville, le capitaine Raymond du Beudat, qui l'enregistrèrent aussitôt. (Arch. de Pau, *ibid.*, fol. 220 vo).

Paul Rabaut et le duc de Mirepoix

A propos de la condamnation aux galères de Jean Fabre et d'Honoré Turge

d'après un document inédit

Le premier janvier 1756, une assemblée de protestants se tenait aux environs de Nîmes ; elle fut surprise et dispersée par un détachement de soldats. Deux négociants, *François Fabre* et *Honoré Turge,* âgés tous les deux, n'ayant pu s'enfuir, furent arrêtés (1). On sait que le fils de Fabre obtint du sergent qui commandait la petite troupe, d'être substitué à son père, c'est ainsi que Jean Fabre devint « *L'honnête Criminel* ».

Cet important événement local coïncidait avec la nomination du duc de Mirepoix au commandement de la province de Languedoc. Le 10 janvier, il se rendait à Nîmes et le surlendemain il réunissait les notables protestants de cette ville (2) et s'exprimait à peu près en ces termes, à ce que rapporte un manuscrit du temps comprenant 11 pages in-4°, manuscrit que notre savant collègue M. N. Weiss a découvert chez un libraire de Montauban :

« J'ai été bien aise, Messieurs, de vous voir tous rassemblés pour vous informer des volontés du roi; Sa Majesté reconnaît en vous des sujets fidèles et vous pouvez compter sur sa protection. Je ne vous cacherai pas même qu'il est en quelque disposition de vous donner satisfaction sur les articles qui vous sont très importants et très essentiels, mais il veut que ses ordonnances soient exécutées, et ses grâces dépendent du compte que j'aurai à lui rendre de votre conduite. En mon particulier peut-être suis-je connu de plusieurs d'entre vous, en ce cas ils peuvent vous

(1) Consultez : Camille Rabaut, *Les heros de la Foi* : *Paul Rabaut,* page 138.

(2) Dans une lettre du 21 février 1756, adressée par Court de Gébelin, à M. Royer, il est fait mention de cette réunion des notables en ces termes : « M. de Mirepoix, nouveau commandant du Languedoc, arriva à Nîmes le 10 janvier ; il dit aux Syndics de tous les corps que le roi était bon, qu'il les aimait et qu'il travaillait à leur bonheur, mais que S. M. ne voulait pas d'assemblées ; qu'ainsi il ne missent point obstacle à sa bonne volonté, et qu'il leur accordait la délivrance de leurs deux prisonniers (qui avaient été faits à une assemblée du 1er du mois), sous condition que leur ministre, M. Paul Rabaut, sortirait du royaume avant le 1er février » (*Bulletin*, 1879, p. 170).

dire que je souhaite de faire le bonheur de tout le monde, fournissez-moi le moyen de faire le vôtre et je m'y emploierai de tout mon cœur, mais lorsqu'il s'agit de faire exécuter les ordres du Roi mon maître, on peut vous dire aussi que je le fais avec toute l'exactitude possible, et s'il faut sévir, je sais le faire tout comme un autre. Vous pouvez librement m'adresser toutes vos représentations, je les porterai au trône avec plaisir. Que si vous craignez de vous adresser à moi personnellement, voilà M. de *Ratel,* lieutenant du roi à Nîmes, qui sera le dépositaire de notre correspondance ; si je connaissais un plus honnête homme que lui, je vous l'aurais indiqué.

« Quant à vos assemblées, leur fréquence scandalise le Roi, c'est une licence qu'on ne pardonnerait pas aux catholiques eux-mêmes. Je sais que les principaux d'entre vous ne s'y livrent pas, mais ce n'est pas assez ; il faut contenir le peuple, vous avez des ouvriers qui sont sous votre dépendance, il faut les empêcher de s'y rendre, jusqu'à leur refuser de l'ouvrage s'ils persistent.

« Je n'userai pas de détours avec vous, il y a deux principaux négociants (1) qui ont été arrêtés et qui sont prisonniers à la citadelle de cette ville, je n'ai pas encore vu les procédures, mais sur le premier rapport qui m'en a été fait, ils sont dans un cas fort grave, et si grave que je serai obligé de les punir. Cependant leur grâce est entre vos mains, vous avez ici un ministre nommé *Paul Rabaut,* obligez-le de sortir du royaume et je mets vos confrères en liberté. Je lui donne toute sorte de sûreté pour sa sortie, je vous accorde tout le reste du mois pour réfléchir sur ce que je vous propose, et je vous déclare que jusqu'à ce temps je ne donnerai aucun ordre pour arrêter le dit Rabaut, mais si au premier de février je n'ai pas satisfaction, je commencerai par agir contre tous les délinquants et je prendrai mes mesures pour faire arrêter votre ministre. Je sais qu'on a pris toutes les précautions imaginables pour l'empêcher, mais je saurai cependant y parvenir. »

Ce discours fut écouté en silence, personne n'osa répondre à cette sévère admonestation. Quelques jours plus tard, les notables protestants qui avaient assisté à la réception du lieutenant général, commandant la province, rédigèrent un mémoire qui débute par une déclaration de soumission au Roi :

« Ces protestants qu'on ne cesse de peindre des plus noires couleurs sont un peuple nombreux de citoyens utiles et de patriotes zélés, des sujets soumis et fidèles. — On les verra sacrifier avec transport leurs biens et leurs vies au service du roi qu'ils honorent par devoir et qu'ils aiment par inclination. »

Ils demandent au roi

« de les affranchir du joug insupportable qui leur est imposé pour leurs mariages et le baptême de leurs enfants. »

(1) Jean Fabre et Honoré Turge.

Mais l'obtention d'un état civil pour les protestants ne doit pas avoir pour conséquence l'interdiction « de toute sorte de culte ». Il est de l'intérêt de l'Etat d'autoriser le culte en réglant par des lois sa forme extérieure.

« Les protestants ont témoigné dans toutes les circonstances l'attachement le plus ferme pour un culte si pieux et si raisonnable et une expérience de près d'un siècle de prison, de galères, de gibets et de massacres montre qu'ils sont toujours prêts à lui sacrifier leurs biens, leur liberté et leur vie. »

Un simple culte célébré en famille ne peut suffire :

« La persécution a souvent écarté les plus notables des assemblées religieuses et ils se sont alors contentés d'exercer leur religion dans leurs familles ; mais peut-on soutenir qu'une pareille conduite est praticable pour cette foule de gens illétrés qui forment le grand nombre parmi le peuple, ce laboureur qui ne sait ni lire ni écrire vivra-t-il sans religion et sans Dieu ; cet artisan occupé toute la journée à gagner son pain et celui de sa famille sera-t-il en état d'instruire ses enfants dans les principes de la foi et de la morale ? »

Que le gouvernement n'enlève pas au peuple « le frein de la Religion » ; qu'il ne recommence pas « à sévir », en renouvelant « les proscriptions et les massacres ». On ne peut obliger « les négociants à refuser de l'ouvrage aux ouvriers de leurs manufactures qui ne voudraient pas abandonner les assemblées ». Un tel système aboutirait à de nouvelles émigrations avantageuses aux puissances rivales de la France.

Le mémoire conclut ainsi :

« Après ce que nous venons de dire de l'attachement du peuple protestant pour l'exercice de la religion, il est aisé de comprendre combien il serait peu disposé à solliciter lui-même l'exil de ses pasteurs, persuadé qu'on ne cherche à les éloigner qu'afin de parvenir plus aisément à l'entière suppression de son culte; c'est ce qu'il envisage comme le comble du plus déplorable malheur, il n'est aucune considération humaine qui puisse l'engager à devenir l'instrument de sa propre calamité. — Pour nous, Monseigneur, nous nous bornerons à vous représenter que de tous les ministres protestants qui sont dans le royaume, celui que votre Grandeur a semblé proscrire plus particulièrement, mérite le moins cette malheureuse destination.

Nous ne dissimulerons pas que la douceur de son caractère lui a acquis beaucoup d'ascendant, et sur ses confrères et sur l'esprit du peuple qu'il conduit. Mais, parfaitement éclairé sur les devoirs de tout chrétien envers son souverain, il n'a jamais cessé de confirmer le peuple dans les sentiments de patience et de soumission inviolables que la religion prescrit au milieu des plus grandes souffrances. C'est un témoignage que nous ne crai-

gnons pas de lui rendre parce qu'une foule de catholiques attirés par la curiosité dans les assemblées sont en état de confirmer la vérité. Peut-être serait-ce déplaire à votre grandeur que d'insister plus longtemps sur l'apologie de ce ministre, mais vous ne trouverez pas mauvais, nous osons l'espérer, que nous implorions votre clémence en faveur des deux prisonniers détenus à la citadelle de Nîmes. Vous avez paru, Monseigneur, mettre leur rançon à un prix qu'ils sont tout à fait hors d'état de payer. Quel serait, en effet, l'orateur assez éloquent, assez persuasif pour résoudre à un exil volontaire, un ministre qui a consacré sa vie à l'instruction du peuple qui lui a été confié et qui regarderait l'abandon de son troupeau dans ces circonstances orageuses comme une prévarication dans son ministère ? Un homme qui s'est ainsi dévoué à la mort est bien peu disposé à écouter des conseils qu'il traite de timides et qu'il regarde comme autant de tentations contre lesquelles il doit s'armer.

Non, Monseigneur, vous ne mettrez point à la liberté de ces infortunés captifs, des conditions qui passent leur puissance; un cœur généreux et magnanime comme le vôtre pardonne gratuitement et se livre sans contrainte à la douce satisfaction de faire des heureux. Le premier acte de votre autorité dans cette province serait-il un acte de sévérité, voudriez-vous changer l'allégresse dont votre présence nous a remplis, en la plus affreuse consternation ? »

Il n'est point certain que ce mémoire ait été remis au duc de Mirepoix, car dans la relation dont nous venons de donner l'analyse et de citer les passages les plus importants on lit :

« Quelques jours après, un certain nombre de notables ayant fait le dessein de répondre par écrit au discours de M. le Commandant, firent prier *M. de Ratel* de lui en demander la permission en leur nom. Mais M. de Mirepoix, irrité de ce que M. Paul Rabaut ne se hâtait pas d'obéir à ses volontés, refusa d'écouler aucune représentation, disant que dans l'état où l'avait mis l'obstination du ministre elle ne pourrait que l'aigrir. »

Cette mise en demeure faite à Paul Rabaut par le duc de Mirepoix d'avoir à quitter la France si les protestants désiraient obtenir la liberté de Jean Fabre et d'Honoré Turge, plongea le pasteur de Nîmes dans des perplexités atroces. Depuis longtemps, ce problème l'agitait : devait-il rester à la tête de son Eglise au risque d'exposer les fidèles à de terribles persécutions ou agirait-il dans l'intérêt du protestantisme en se résignant à un exil volontaire ? Il écrivait le 10 juillet 1752 à *Antoine Court* (1) :

« Combien de fois n'ai-je pas demandé au Seigneur qu'il lui

(1) Charles DARDIER, *Paul Rabaut, Ses lettres à Antoine Court*, t. II, p. 211.

plût de me démontrer le parti que je devais prendre ! Il m'exauça enfin et m'inspira la résolution de rester au milieu de mon troupeau, du moins encore quelque temps ».

En 1756, Paul Rabaut resta fidèle à la conduite qui lui semblait être dictée par Dieu. Malgré les reproches très vifs qui lui furent adressés par les parents des deux forçats pour la foi (1), il s'applaudit de la résolution qu'il avait maintée de préférer le bien général à l'intérêt particulier. Il constatait, dans une lettre du 6 mai 1762, que les événements démontraient qu'il avait pris le bon parti, car « il n'était plus question de chasser les pasteurs du royaume (2). »

Quelques jours plus tard, le grand apôtre du Désert pouvait se réjouir de la mise en liberté de Jean Fabre et d'Honoré Turge (3). Les innocents sortaient du bagne et le culte public n'avait point été abandonné par les indomptables huguenots.

Armand Lods.

Etat des réfugiés au Pays de Vaud après la Révocation (4)

(Suite)

NOMS DES FAMILLES	LIEUX D'ORIGINE EN FRANCE	BOURGEOISIE VAUDOISE
Champendal	(5)	Ballens
Charrière	?	Rolle
Chave	*Dauphiné*	Lausanne
Chenuz	*Paris*	Jouxtens
Cherard	*Picardie*	Jouxtens
Claris	?	Sainte-Croix
Claude	?	Sainte-Croix
Claudet	*Regney, Lorraine*	Coinsins
Clavière	*Sorres, Dauphiné*	Aubonne
Coindet	*Arbère*	Chavannes-des-Bois

(1) Charles Dardier, *Paul Rabaut, Ses lettres à divers*, t. I, p. 128.
(2) Charles Dardier, *Paul Rabaut, Ses lettres à divers*, t. I, p. 319.
(3) Jean Fabre fut gracié le 22 mai 1762 et Honoré Turge le 7 août 1762 ; sur ce dernier, consultez : Charles Dardier, *Un forçat pour la Foi, Honoré Turge, Etrennes Chrétiennes*, 1883.
(4) Voir ci-dessus, p. 120.
(5) D'après une tradition de famille, communiquée par M. le pasteur Ed. Champendal, de Vinsobres (Drôme), les Champendal sont originaires de Pailhat, près Clermont-Ferrand.

COLLADON	*Berry*	Aubonne
COLLOMB	?	Vevey
COMBERNOUX	*Vigan*	Lausanne
COMTE	?	Nyon
Constant de REBECQUE	*Artois*	Lausanne
CORNABÉ	?	Vevey
COSTE	*Languedoc*	Aubonne
COUDÈRE	?	Chardonney
COUVREU DE DECKERSBERG	*Flandres*	Vevey
CRAPONE	*Vivarais*	Prilly
CREUX	*Valence*	Lausanne
CROCHAT	*Gex*	Nyon et Sainte-Croix
DALGAS	*St-Jean-de-Gardonenque*	Chavannes-s.-Morges
DAMAS	*Nérac*	Lausanne
DAUPHIN	?	Berolle
DAUTUN	?	Morges
DAUVERGNE	*Picardie*	Orbe
DAVID	*Queyras, Dauphiné*	Jouxtens
d'ALBENAS	*Nîmes*	Rolle
de BARDEL	?	Rolle
de BEAUSOBRE	*Provence*	Morges
de BONS	*Gex*	Lausanne
de BOUTTES	*Verdun*	Yverdon
de BRUEYS	*Languedoc*	La Chaux
de CÉRENVILLE	*Nancy*	Paudex
de CHANDIEU	*Mâconnais*	Lausanne
de GENTIL de LANGALLERIE	*Limousin*	Allaman
de GLAND	*Nancy*	Corsier
de GUIMPS	*Angoulême*	Yverdon
de HENNEZEL	*Lorraine*	Yverdon
de la MORTE	*Die, Dauphiné*	Rolle
de LARREY	*Normandie*	Rolle
de LOM	*Alais*	Vevey
de LORIOL	*Agnères, Bresse*	La Chaux et Etoy
de LUZE	*Chalais, Saintonge*	Treycovagnes
de MONTROND	*Vivarais*	Lausanne
de PERROT	*Dauphiné*	Cudrefin
de PORTES	*Dauphiné*	Begnins
de POURTALÈS	*La Salle, Cévennes*	Perroy
de QUERVAIN	Kerven près Carhaix, Bretagne	Vevey et Chexbres
de RAMERU	*Champagne ou Poitou*	Noville, Rennaz et Ormont-dessus
de ST-GEORGE	*Poitou*	Duillier
de THELLUSSON	St-Symphorien-le-Chastel, Lyonnais	Rolle
de VALLIÈRE	*Moulins, Bourbonnais*	Moudon
de VASSEROT	*Queiras, Dauphiné*	Rolle
DÉAUX	*Valaurie, Dauphiné*	Lausanne
DECRÉ	*Gap*	Commugny
DÉGAILLER	*Bresse*	Lausanne
DEJOUX	*Dauphiné*	Founex
DELACOUR	*Normandie*	Lausanne
DELAFONTAINE	*Saint-Amour, Bresse*	Corsier

Delagrange	*Bussy, Bourgogne*	Lausanne
Desgiron	*Tournon, Vivarais*	Orbe
Devillard	?	Romanel-s.-Morges
Didier	*Dauphiné*	Chardonney
Dor	*Valromey*	Tolochenaz
Doz	?	Vevey
Drelincourt	*Charenton*	Orbe
Drouillard	*Saintes, Saintonge*	Nyon
Du Mont	*Pont-de-Veyle*	Combremont-le-Grand
Du Plessis-Gouret	*Bretagne*	Morges
Du Quesne	*Caen et Blangy*	Lausanne
Dubois	*Cambray*	Rolle
Ducimetière	*Pays de Gex*	Orbe
Duclieu	*Languedoc*	Lausanne
Ducros	*Marsillargues, Languedoc*	Gingins et Lausanne
Dufort	*Lierre?*	Prilly
Dufournet	*Coulommiers*	Jouxtens
Dugon	*Bourgogne*	Dully
Dugué	*La Rochelle*	Lausanne
Dumas	?	Begnins
Dumas	*Dauphiné*	Lausanne
Dupont	*Saint-Auban, Dauphiné*	Fontanezier
Du Pontet	?	Eysins et Duillier
Durand	*Alençon*	Prilly
Durand	?	Vevey
Durieu	*Dauphiné*	Vevey
Dusserre	St-Vincent-de-Barrès, Vivarais	Renens
Espérandieu	?	Vevey
Etier	*Chenevets, Ain*	Founex
Eynard	*La Baume, Dauphiné*	Rolle
Favre	*Languedoc*	Lausanne
Faure	*Livron, Dauphiné*	Lausanne
Favet	?	Chardonney
Félix	*Sommette, Vivarais*	Moudon
Ferrand	*Manosque*	Lutry
Févot	*Grenoble*	Lausanne
Fisquet	?	Chardonney
Flandin	*Uzès*	Orbe
Fol	*Montpellier*	Chavannes-des-Bois
Foligny	*Luzerne*	Orbe
Fontanès	*Languedoc*	Rolle
Fontannes	*Languedoc*	Lausanne
Fontannet	*Sommières, Languedoc*	Lausanne
Foucart	*Languedoc*	Sainte-Croix
Fougereux	*Auvergne*	Bursins
Fournier	*Dauphiné*	Aubonne
Fraisse	*Vivarais*	Prilly et Lausanne
Francillon	*Albenc, Dauphiné*	Daillens, Coinsins et Lausanne.

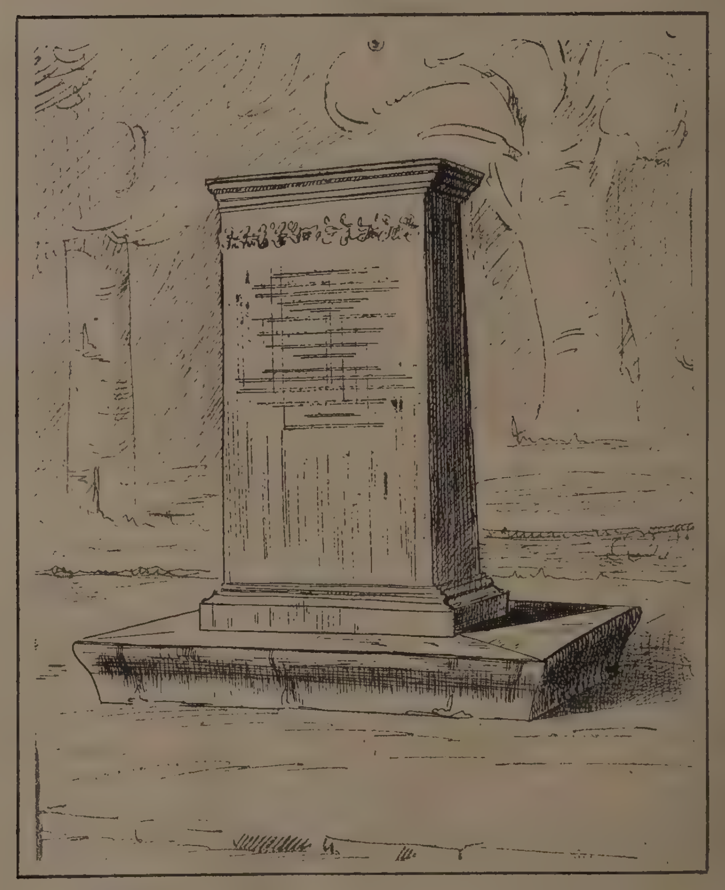
GAILLARD	?	Rolle
GARAGNON	*Dauphiné*	Lausanne
GARCIN	*Châtillon, Daûphiné*	Lausanne
GARDEL	*Annonay*	Lausanne
GARDEL	*Durfort, Languedoc*	Sainte-Croix
GAUCHERON	?	Rolle
GAUDIN	*Granne et Crest, Dauphiné*	Lausanne
GAULIS	*Valence*	Colombier, Lausanne et Cossonay
GAUTHIER	*Dauphiné*	Vichy
GERMAIN	*Gex*	Nyon et Ste-Croix
GIRARD des BERGERIES	*Bourges, Berry*	Lausanne
GISCLON	*Dauphiné*	Lausanne
GLAISETTE	*Gap, Dauphiné*	Sainte-Croix
GOUST	*Allès, Languedoc*	Orbe
GOUTÉ du VIVARÈS	?	Vaugondry
GRANON	?	Arnex-s.-Nyon
GRENIER	*Gex*	Vevey et Lausanne
GREVOULET	?	Vevey
GRILLET	*St-Martin-du-Mont, Bresse*	Chardonney et Lausanne
GUERRY	*St-Laurent-ps-la-Rochelle*	Chardonney
GUEYLE	*Crest, Dauphiné*	Orbe
GUIROD	*Nîmes*	Reverolle
HIGNOU	*Normandie*	Lausanne
HOSTACHE	*Dauphiné*	Aigle
HUC-MAZELET	*Florac, Cévennes*	Morges et Tolochenaz
HUC DE VILLARDS	*Toulouse*	Orbe
HURTAULD	*Etampes*	Lausanne
ISNARD	*Dauphiné*	Lausanne
JAQUEMET	*Gex*	Monnaz
JAQUET	*Monthureux-sur-Saône*	Orbe
JOHANNOT	*Annonay*	Echandens
JONZIER	?	Gland
JOUBERT	*Menglon, Dauphiné*	Lausanne

(*A suivre*).

ACTUALITÉS

Inauguration de deux monuments

I. — A Jessé de Forest (1)



MONUMENT DE J. DE FOREST A NEW-YORK ET AVESNES

(*Croquis de J. Semal ; cliché de la Société archéologique d'Avesnes*)

(1) Voir *Bull. h. pr.*, 1923, p. 184, 225, 290 ; 1924, p. 89, 130.

« A Jessé de Forest, sa famille et ses vaillants compagnons du pays wallon qui, cherchant un nouveau monde où ils pourraient affirmer leurs croyances et pratiquer librement la religion réformée, ont contribué puissamment à la fondation de New-York, la plus grande ville des Etats-Unis, où les enfants de Jessé de Forest : Isaac, Henri et Rachel, s'établirent en 1637. »

Telle est l'inscription qu'on lit sur le monument offert par M. Robert-W. de Forest, de New-York, à la ville d'où partirent ses ancêtres, vers la fin du XVIe siècle. C'est, sauf erreur, la première fois qu'est élevé sur une place publique d'une ville française un monument expressément consacré à la mémoire d'hommes qui estimèrent plus haut que tout autre droit et que tout autre devoir celui de « pratiquer librement la religion réformée ». Lorsque tomba le voile qui cachait d'abord cette inscription, et lorsque retentit la *Marseillaise*, les mots : « *le jour de gloire est arrivé* » prirent un sens particulièrement émouvant pour le cœur d'un Français protestant. La ville que jadis les de Forest huguenots devaient quitter, revendique fièrement aujourd'hui l'honneur de les avoir comptés parmi ses meilleurs concitoyens. Le 22 août, dans la cité pavoisée, au milieu d'un grand concours de population, la délégation américaine du Tricentenaire huguenot-wallon, conduite par les Rev. Drs Charles-S. Macfarland et John Baer Stoudt, fut reçue par le maire, le sous-préfet, le Conseil municipal, la Société archéologique, un chanoine et d'autres ecclésiastiques. Des pasteurs français (MM. Lauga, Conord, etc.) prirent la parole, ou assistèrent aux diverses parties de la cérémonie, manifestation d' « union sacrée » particulièrement remarquable dans un pays réputé assez clérical. La presse locale, régionale et générale a publié des comptes rendus et divers articles — plus ou moins exacts — sur Jessé de Forest (1). Il ne fut pas, à proprement parler, comme on l'a trop dit et imprimé, « le fondateur de New-York » (2), puisqu'il était mort depuis une quarantaine d'années lorsque fut fondée New-York, et puisque, d'autre part, il semble qu'il ne soit jamais allé dans l'Amérique *du Nord* : jusqu'à preuve du contraire il y a tout lieu en effet de l'identifier avec le « capitaine »

(1) *Réveil du Nord* (24 août), *Croix du Nord* (25), *Grand Echo du Nord* (24), *Echo de Paris* (22 : *l'arbre de Jessé*, par A. de Poncheville, etc.).

(2) Le *Journal des Débats* du 24 août parle de *la statue du fondateur de New-York*, alors qu'il n'y a point de *statue*, mais un simple bloc de pierre de 3 m × 1 m. 30 où l'inscription est surmontée d'une guirlande de feuillage et ce socle sans statue est représenté sous le même titre dans *Excelsior* du même jour.

mort dans l'Amérique *du Sud,* en Guyane, le 22 octobre 1624, d'après le *Journal* qu'a publié en 1914 Mme Robert de Forest (1). Mais, comme l'indique l'inscription du monument d'Avesnes, trois enfants de Jessé de Forest furent par-



AVESNES AU XVI[e] SIÈCLE
d'après l'*Histoire d'Italie* de GUICHARDIN
(*Cliché de la Société archéologique d'Avesnes*)

Guersigny, où habitaient le grand-père et le père de Jessé de Forest, était hors des remparts sur la rive droite de l'Helpe, au nord-est du plan.

Le Jeu de balle que longe désormais l' « Avenue Jessé-de-Forest » où s'élève le monument commémoratif, était hors des remparts également, au sud-est du plan.

(1) Cf. *Bull. hist. prot.,* 1924, p. 113, et *A Walloon family,* etc., par Mrs R. DE FOREST, t. II, p. 248, *Journal de voyage,* etc., année 1624 : « Le 22[e] d'octobre mourut nostre dict capitaine fort regretté des Chrestiens et Indiens qui l'avoient pris en grande amitié ; ce jour nous le portasmes en terre le plus honorablement qu'il nous fut possible, accompagnant le corps avec nos armes que nous deschargeasmes sur sa fosse trois fois chascun, et nostre pièce autant ». Ceci se passait sur la rive gauche de l'Oyapok en Guyane, où « nostre capitaine » avait déclaré au « maistre » — c'est-à-dire au commandant du navire —

mi les premiers habitants de la Nouvelle-Amsterdam, qui remplaça Neuf-Avesnes, avant d'être elle-même remplacée (1664) par New-York.





ARMES D'AVESNES ET DE NEW-YORK
(Clichés de la Société archéologique d'Avesnes)

C'est donc avec raison que New-York d'abord, Avesnes ensuite, ont célébré, autour de deux monuments semblables, le nom, trop longtemps oublié, de J. de Forest ; c'est avec raison que son nom a été donné à une voie publique et au collège de sa ville natale ; mais c'est à tort qu'on l'a représenté, encore à cette occasion, comme un jeune homme à l'imagination enfiévrée, « pris de cette nostalgie des voyages qui expatria d'Europe tant d'aventuriers » (1). Chef d'une importante entreprise commerciale, père de dix enfants au moins, il a été, en 1623 et 1624, l'organisateur et le chef énergique d'une mission d'enquête qui le plaça aux premiers rangs des pionniers de la colonisation française en Amérique ; surtout il a été, dès la fin du XVIe siècle, à l'exemple de son père, le fidèle témoin de la foi évangélique ; pour la professer librement, il s'expatriait à Sedan, à Leyde, enfin au delà des mers ; il a été un des pionniers de la liberté de conscience (2). C'est ce qu'a expliqué le 22

« qu'il estoit contant de demeurer », lorsque le *Pigeon* fut sur le point de lever l'ancre (*Journal* du 27 décembre 1623). Or à la première page du *Journal* on lit expressément : « Fut donné le commendement estans sur terre audict *Jessé desforest* (*sic*) » (*A Walloon family*, II, p. 190).

(1) *Réveil du Nord*, 22 août.

(2) Dès le 30 mars 1924, le *Pèlerin*, revue illustrée catholique, éditée à Paris par la « Maison de la bonne presse » (n° 2453), a publié un article sur *Le Tricentenaire de New-York*. On y lit que « Jesse (*sic*) de Forest » mourut « en cours de route » en 1623, et ceci encore : « En *1776*, une escadre britannique s'emparait de la Nouvelle-Amsterdam qui fut baptisée New-York » ; rien n'indique que Forest et ses compagnons étaient protestants. Mais il y a mieux : une illustration en couleurs, en double page, au milieu du numéro, combine tout habilement de façon à faire conclure, sans hésitation, que les personnages

août, dans le théâtre municipal d'Avesnes, sous la présidence du maire, le secrétaire de la Société de l'histoire du protestantisme français (1).

Jacques PANNIER.

II. — Au pasteur P. Durand et à sa sœur

« On a inauguré, le 10 août, au Bouchet-de-Pranles, en Vivarais, une plaque commémorative sur la maison de Pierre Durand, pasteur du Désert, martyr pour sa foi, et de Marie Durand, sa sœur, l'héroïne de la tour de Constance.

» Le Bouchet est un petit hameau, accessible à pied seulement, ou par de petits véhicules. Quelques maisons, des châtaigniers, un vaste horizon, une journée splendide. A quelques kilomètres, un cortège ininterrompu d'autos et de camions déverse des groupes qui vont le long des collines, comme des fourmis, s'assemblant pour former une imposante multitude. On est venu de partout. Impossible d'évaluer le nombre des assistants : 3, 4 ou 5.000 ? Sur une estrade sont une vingtaine de pasteurs.

» Les organisateurs avaient eu l'audace, — n'en est-ce pas une, hélas ! aujourd'hui ? — de ne faire chanter, pendant toute cette journée, que des psaumes. Et je ne doute pas qu'il faille attribuer pour une grande part à cette heureuse initiative l'atmosphère fervente et recueillie que nous avons respirée là-haut et qui est si rare lorsqu'on est très nombreux. Les psaumes seuls peuvent exprimer la communion spirituelle qui nous unit aux héros du passé. M. Ch. Bost, avec sa grande compétence, avec cette finesse et ces nuances qui font revivre les personnages dont il parle dans un

représentés étaient bons catholiques. L'image est intitulée : *Les fils de Jesse* (sic) *de la Forest débarquent en Amérique sur la presqu'île de Manhattan.* Le pavillon *français* (blanc, semé de fleurs de lys) flotte à l'arrière d'un navire, au-dessus d'une grande statue (ou peinture) de la Sainte Vierge en robe bleue et manteau rouge, étendant les bras vers le sol, sans même porter l'enfant Jésus comme la vignette ornant la première page de chaque numéro du *Pèlerin.* Une femme, débarquant sur le rivage, porte une petite croix sur son mantelet ; avec deux autres elle est en prière devant une grande croix de bois qu'un homme est en train de planter. Grâce à ce dessin, tout lecteur doit être bien persuadé que Jessé de Forest, ses fils, et leurs compagnons, loin d'être venus sur un bateau *hollandais* « pratiquer librement la religion *réformée* », comme le reconnaît l'inscription commémorative, sont venus sur un bateau *français* pratiquer la religion *romaine* à la façon du *Pèlerin,* sorti de l'officine de la *Croix.*

(1) *Comment et pourquoi on allait d'Avesnes en Amérique il y a trois cents ans.* Avec toutes les autres parties de la cérémonie, cette conférence a été publiée dans l'*Observateur* d'Avesnes des 26 et 29 août, et tirée à part (impr. Deloffre).

relief saisissant, évoque les prisonnières vivaraises de la tour de Constance.

» M. Hugues, conservateur du Musée du Désert, retrace la vie et le martyre de Pierre Durand. M. Ch. Dombre introduit lui-même la représentation de la pièce dont il est l'auteur : *Le Mot qui fut gravé* ».

R. DE RICHEMOND.

(Extrait du *Christianisme au XXe Siècle*, 28 août.)

*
* *

Musée du Désert.

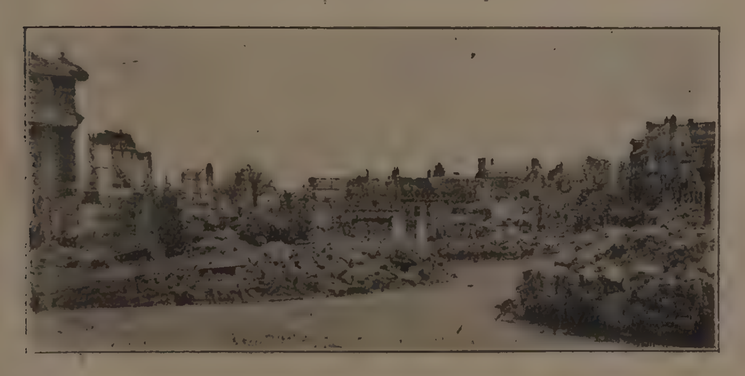
L'Assemblée annuelle a eu lieu le dimanche 3 août. Près de cinq mille personnes, venues du Gard, de l'Hérault, et de plus loin encore, ont écouté, sous les châtaigniers, avec un vif intérêt, les allocutions de MM. *L. Sarrut*, premier président de la Cour de cassation, membre du Comité de la Société de l'histoire du protestantisme ; *Hugues*, fondateur et conservateur du Musée ; les pasteurs français *Soulier*, député de Paris, *Ponsoye* (de Montpellier), *Sujol*, *Villaret*, et les pasteurs américains John B. Stoudt et Leete.

*
* *

Nos visiteurs américains. Au futur musée Calvin.

LES RUINES DE LA MAISON DE CALVIN EN 1919

(au-dessus de l'emplacement déblayé
entre les deux rues)



Photographie Bille

THÉATRE — PLACE — RUE DU PORCELET — EMPLACEMENT DU FUTUR MUSÉE — RUE CALVIN

← Vers la rue de Paris — Vers la cathédrale →

Plusieurs membres de la *Huguenot Walloon New Netherland Commission* (1), et quelques autres Américains, ont accompli, pendant les mois de juin, juillet et août, une sorte de pèlerinage aux lieux où se sont déroulés en Europe des faits importants de l'histoire des huguenots.

A Montpellier, le Directeur du Comité, le Rev. John-B. Stoudt, a reçu de la Faculté de théologie le grade de docteur *honoris causa.*

A Noyon, a eu lieu, sur l'emplacement de la maison natale de Calvin, une émouvante réunion à laquelle ont pris part, avec le Dr Stoudt, le Rev. Dr *Charles-S. Macfarland,* le prof. *Daniel-J. Gage,* de Huron College, les pasteurs Gaudard, Margreth, A. Monod et J. Pannier.

***

Temple de Château-Thierry.

En souvenir des soldats américains tués en 1918 dans les environs de Château-Thierry, l'Eglise réformée des Etats-Unis a fait construire dans cette ville un « temple-mémorial » qui a été inauguré le 13 juillet. Sur les vitraux sont représentés : Valdo, Jean Huss, Lefèvre d'Etaples, Farel, Calvin, Bèze, Zwingle, Knox et Coligny.

***

Temple de Wassy.

Notre Société a été heureuse de se joindre au vénéré pasteur Z. Arnal, qui, jadis, avait présidé la dédicace du temple de Wassy (Haute-Marne), pour faire exécuter des réparations indispensables au modeste sanctuaire qui réunit les fidèles dispersés autour de ce lieu historique. La somme nécessaire ayant été rapidement souscrite, l'inauguration du temple restauré aura lieu prochainement, avec le concours de M. Pannier, et de M. Buffa, pasteur à Saint-Dizier.

***

Dans le Nord.

Un grand nombre de membres des Eglises de la Thiérache et du Cambrésis se sont assemblés dans la forêt de Nouvion, aux gros chênes, layon de Guise, route de la Croix des Veneurs, le 25 mai : endroit où se réunissaient les protestants aux temps des persécutions ; l'Eglise d'Esquéhéries, voisine, célèbre cette année le centenaire de la construction de son temple.

(1) Voir *Bull. hist. pr.,* 1924, p. 130.

***

Centenaire de Paul Broca.

« La Société d'anthropologie de Paris a célébré, à son siège social, rue de l'Ecole-de-Médecine, le centenaire de la naissance de son fondateur, Paul Broca.

» La séance était présidée par le docteur Dubreuil-Chambardel, professeur d'anatomie à l'école de médecine de Tours, assisté de M. Anthony, professeur au Muséum ; le docteur Manouvrier retraça la vie, faite de rapides succès, de celui qui fut à la fois un chirurgien éminent, un professeur écouté et surtout un animateur incomparable en anthropologie. C'est lui, en effet, qui, par la fondation de la Société d'anthropologie, donna l'exemple à toutes les nations. Ses travaux furent en nombre considérable et les plus connus sont ceux qui portent sur la morphologie du cerveau. On a retenu surtout celui dans lequel il fixa le siège du langage articulé dans la troisième circonvolution frontale. Il inventa aussi de nombreux instruments qui sont toujours en usage pour les mesures anthropologiques.

(*Le Temps*, juin 1924.)

Paul Broca était fils d'un médecin de Sainte-Foy-la-Grande, apparenté au pasteur du désert Jean Broca (1750-1793) ; cf. *France prot.*, 2ᵉ éd., t. III, col. 184.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE
ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

Tallemant des Réaux (1). — Mme de la Sablière (2). — Mme de Maintenon (3).

En 1870, un pasteur alsacien, M. Adolphe Schaeffer, publia un volume, aujourd'hui bien oublié, intitulé *Les Huguenots du XVIe siècle.* De nombreux extraits d'auteurs contemporains tendaient à nous donner, dans la deuxième partie de ce volume, une idée exacte de la vie et des mœurs de ces huguenots. L'image qui s'en dégage est sans doute ressemblante, mais quelque peu idéalisée, ce qui est le cas de beaucoup de portraits. Elle ne tient pas compte, en effet, des défaillances qu'entraînèrent, entre autres, les longues et cruelles persécutions de la deuxième moitié du XVIe siècle.

Trente ans plus tard, notre regretté collègue Paul de Félice publia ses quatre volumes, intitulés *Les Protestants d'autrefois,* qui n'ont pas eu tout le succès qu'ils méritaient. Il est vrai qu'ils n'étaient destinés qu'à nous renseigner sur la *Vie intérieure des Eglises, les mœurs et les usages,* c'est-à-dire à nous montrer comment s'organisa et vécut l'Eglise à laquelle l'édit de Nantes accorda en France une situation légale, mais non définitive.

Il y aurait un autre ouvrage à composer, qui nous montrerait comment se comporta, au cours du XVIIe siècle, *la société protestante,* quelles furent ses habitudes, son idéal, ses qualités et aussi ses défauts. Les éléments de cette étude se trouvent, non seulement dans l'abondante littérature protestante, mais dans les mémoires et les biographies de ce temps, où protestants et catholiques vécurent côte à côte,

(1) EMILE MAGNE, *Bourgeois et financiers du XVIIe siècle. La joyeuse jeunesse de Tallemant des Réaux. La fin troublée de Tallemant des Réaux,* d'après des documents inédits, deux vol. in-18. Paris, Emile Paul, 1921 et 1922. — 7 fr. 50 le vol.

(2) Vte MENJOT-D'ELBENNE, *Madame de la Sablière, ses pensées chrétiennes et ses lettres à l'abbé de Rancé,* un vol., in-8° de II-418 p. Paris, Plon, 1923, prix 20 fr.

(3) Mme SAINT-RENÉ TAILLANDIER, *Figures du passé. Mme de Maintenon, L'énigme de sa vie auprès du grand roi,* un vol. de 288 p., in-8°. GONZAGUE TRUC, *Mme de Maintenon. Lettres à d'Aubigné et à Mme des Ursins* dans la *Collection des chefs-d'œuvre méconnus.* Paris, Bossard, un vol. in-18 de 304 p.

souvent dans une même famille. Les trois biographies dont je viens d'inscrire les titres nous montrent cette société protestante telle que la jugent des écrivains qui n'appartiennent pas à notre confession, mais se disent et sans doute se croient bien au-dessus de tout parti pris.

Personne ne connaît aussi bien que M. Emile Magne le dix-septième siècle. Il ne s'est pas borné à lire tout ce qui a été écrit par et sur les nombreux personnages qu'il a étudiés, mais il a exhumé des bibliothèques, dépôt d'archives et études de notaires tout ce qui concerne leur situation matérielle, leurs négociations, héritages, procès, testaments, etc...

Les deux volumes, de 294 et 428 pages in-18, qu'il a consacrés à **Tallemant des Réaux** sont si abondamment documentés qu'il a cru pouvoir nous décrire toute son existence, matérielle, intellectuelle et morale. Malgré la précision des détails, corroborés par de nombreux renvois au bas de chaque page, cette reconstitution n'en comporte pas moins une large part d'imagination. Et comme, pour faire revivre ces personnages, M. Magne s'est surtout servi des nombreuses *Historiettes* contées par son héros, l'impression qui nous reste de la société dont les Tallemant sont le centre, est aussi peu édifiante que possible : gens de finance, âpres au gain, à la recherche des emplois lucratifs, uniquement préoccupés de paraître, de s'amuser, de jouir de leurs richesses, pour lesquels la religion n'est guère plus qu'une attitude, parfois grotesque, ou, lorsqu'il s'agit d'arrivistes très pressés, tel *François Tallemant,* un moyen d'acquérir les honneurs et profits réservés aux bons catholiques, — tels nous apparaissent, dans la fresque brossée par M. Magne, les huguenots qui défilent sous nos yeux. Certes, le portrait n'est pas flatteur, si peu même qu'on se demande pourquoi cette bande d'aigrefins s'attachait à un culte dissident, non seulement préjudiciable à son intérêt, mais « si précaire que les marchés des voituriers (qui conduisaient les protestants à Charenton), stipulés pour un an, *contenaient une clause résolutoire en cas de suppression du culte* » (1).

Cette remarque, à elle seule, prouve qu'il ne faut accepter les appréciations de M. Magne que sous bénéfice d'inventaire. J'ai, d'ailleurs, déjà eu l'occasion de montrer (*Bull.* 1920, p. 52, 248) combien son jugement unilatéral est tendancieux. Il serait, au surplus, d'autant plus injuste de se représenter sous cet aspect toute la société protestante du XVIIe siècle, que les familles dont il nous entretient n'en

(1) Voy. Vte Menjot d'Elbenne, *Mme de la Sablière,* p. 7, note 1.

forment, après tout, qu'une partie assez restreinte, celle qui gravitait autour de la cour et des hommes de lettres, et que l'exemple de Henri IV avait commencé à gangrener. D'autre part, sans insister sur le goût de la médisance qui éclate à chaque page des *Historiettes,* il ne faut pas oublier que Tallemant des Réaux ne s'est préoccupé que de peindre les travers et les tares de ceux au milieu desquels il vivait.

Admettons, toutefois, qu'il ait éprouvé le besoin de rendre hommage à la vérité, d'arracher le masque dont se couvraient quelques-uns de ses contemporains, puisqu'aussi bien il n'a pas hésité à se représenter lui-même tel qu'il était, homme d'esprit, fort instruit, de mœurs légères, mais surtout épicurien sceptique, sachant admirablement exploiter sa situation sociale pour vivre à l'aise des ressources que lui fournissaient ceux qu'il criblait de ses épigrammes. Cela prouverait, après tout, qu'il tenait, de son éducation première, le mépris des vaines apparences. A cet égard, lorsqu'on voudra se renseigner sur les mœurs de ses contemporains, il faudra tenir compte de ce qu'il nous révèle sur quelques-uns des plus grands noms de ce temps.

On devine néanmoins, çà et là, dans ses récits, que des Réaux aurait pu écrire un tout autre livre s'il n'avait voulu, délibérément, passer sous silence les qualités, voire les vertus de quelques-uns des membres, même de sa propre famille. Telle sa seconde fille, *Charlotte,* qui ne s'inspira pas de son égoïsme désabusé, lorsqu'en 1685, il fallut montrer que la conscience, la fidélité au devoir jusqu'au sacrifice, ne sont pas de vains mots, bons tout au plus à servir de paravent.

*
**

Parmi ses contemporaines dont des Réaux ne parle pas, sans doute à dessein, car son nom devait se trouver, en quelque sorte, fatalement sous sa plume, on peut citer, entre autres, **Madame de la Sablière**, à laquelle M. Menjot d'Elbenne a consacré un beau livre, fruit de longues recherches, écrit agréablement, sans passion, mais avec sympathie.

Marguerite Hessein, née à Paris en 1640, nièce du célèbre médecin *Antoine Menjot,* ancêtre de notre auteur, épousa en 1654, à Charenton, où elle avait été baptisée, *Antoine de Rambouillet,* seigneur de la Sablière, deuxième fils du financier *Nicolas,* propriétaire de la fameuse Folie-Rambouillet (*Bull.* 1922, p. 60). Elle devint ainsi la belle-sœur de Tallemant des Réaux. Celui-ci, né en 1619, avait, en effet, épousé, le 14 janvier 1646, *Elisabeth,* sœur d'Antoine, née le 6 mai 1633, donc âgée de 13 ans, alors que lui en avait 27. Orpheline à 9 ans, Marguerite avait été élevée avec soin, grâce à

l'affection de son père, le banquier *Gilbert Hessein,* de son oncle Menjot et de sa cousine *Madeleine Gaudon,* marquise de Saint-Aignan. Elle devint une jeune femme accomplie, instruite, même dans les lettres grecques et latines et les sciences mathématiques, et d'une moralité supérieure à celle de beaucoup de ses contemporaines.

Son mari, qui avait plus du double de son âge (il était né le 17 juin 1624), non moins intelligent et cultivé, est connu comme le *grand madrigallier français,* titre que lui décerna Conrart. Ses madrigaux, témoins de son talent poétique, le sont aussi de sa conduite dissipée, dans laquelle il fut encouragé par son mentor, qui n'était autre que Tallemant des Réaux. Trois enfants ne tardèrent pas à naître de ce mariage qui parut heureux, au moins pendant treize années. Alors, tout à coup, sans qu'on en sache exactement les raisons, Antoine s'avisa, brutalement, de déclarer à sa femme « que leurs humeurs ne se pouvaient accommoder ». Des questions d'intérêt envenimèrent la situation, au point que, le 1er mars 1667, le mari obligea sa femme à s'installer à l'hospice conventuel de la Charité, rue des Saints-Pères.

Une séparation de corps et de biens s'en suivit ; Marguerite reprit sa liberté, et c'est alors, entre 1669 et 1680 que son hôtel de la rue Neuve-des-Petits-Champs devint le rendez-vous de ce que M. Menjot d'Elbenne appelle l'aristocratie des lettres et l'aristocratie du sang. La Fontaine désormais ne quitta pas Madame de la Sablière, chez laquelle on rencontrait Molière, Racine, Perrault, Conrart, les Tallemant, Perrot d'Ablancourt ; Mmes de Sévigné et Scarron, Menjot, Pascal, Arnauld d'Andilly, bref, le « tout Paris » huguenot et catholique.

Antoine de la Sablière assuma seul l'éducation de ses enfants, maria sa fille aînée, *Anne,* à *Jacques Muysson,* la seconde, *Marguerite,* à *Guillaume Scott de la Mésangère,* et mourut, le 3 mai 1679, après s'être épris follement de l'aînée des six filles du financier *Gaspard Vangangelt,* qui mourut subitement à 25 ans et fut enterrée deux ans avant lui, le 5 mai 1677, au cimetière des Saints-Pères. Trois mois après la mort de son père, Nicolas épousa *Louise-Madeleine-Henri de Cheusses.*

Marguerite était restée fidèle à un mari qui l'avait durement traitée. Elle avait trente-six ans lorsqu'elle succomba à la passion que lui témoignait le marquis *Charles de la Fare* qui en avait trente-deux. Cette liaison orageuse, avec un joueur débauché, dura quatre ou cinq ans. Abandonnée, désespérée, Madame de la Sablière quitta pour toujours le milieu où elle avait brillé. Son mari, écrit son biographe (p. 144), « s'était éteint en fervent huguenot ; mais le pro-

testantisme, que Madame de la Sablière avait si longtemps pratiqué, ne s'accordait guère avec la sensibilité de sa fervente nature. Le culte catholique lui offrait des consolations moins théoriques (?) ; la plupart de ses amies le pratiquaient avec passion. Madame de la Sablière y trouva le courage de vivre ».

On verra tout à l'heure ce qu'il faut penser de cette conversion opérée, en 1680, par le père Rapin, entre les mains duquel abjura aussi, en 1685, des Réaux. Tout en gardant provisoirement, rue Saint-Honoré, un hôtel où elle recueillit La Fontaine, la nouvelle convertie s'installa d'abord temporairement, puis définitivement, après avoir obtenu du roi, le 5 mars 1685, une pension de deux mille livres, aux Incurables (aujourd'hui l'hôpital Laënnec), se consacra aux soins des malades, à de pieuses lectures et à écrire des pensées chrétiennes.

Une cruelle maladie ne tarda pas à aggraver l'épreuve de cet isolement volontaire. Elle répugnait à la vie conventuelle : « Les couvents que je connais, qu'on appelle les plus réguliers, leurs parloirs et leurs récréations me feraient mourir d'ennui et de dégoût » (p. 188). En février 1690, elle écrit à l'abbé de Rancé : « L'Ecriture sainte, qui est presque *ma seule lecture,* me paraît suffisante pour me remplir le cœur pour une éternité ». A un ami inconnu, elle écrit encore, le 22 août 1692 : « Je vous demande toujours votre souvenir devant Notre Seigneur. C'est là où on doit s'aimer simplement et uniquement ; *tout le reste n'est qu'illusion* ». Enfin, le 2 septembre : « Je laisse le passé pour ce qu'il est, et il me semble que quand je dis le matin mon *Pater* avec un peu de foi, j'ai mon pain de la journée ; le lendemain n'est pas à moi » ; et quelques jours avant sa mort, qui survint le 6 janvier 1693 — elle avait alors 53 ans — : « Que je suis heureuse ! Je ne vois plus que l'éternité. Quand on a donné son âme à Dieu, tout est fait. Je vois ici, tous les jours, ce lieu où je serai enterrée, et je trouve cette vue si tranquille que je l'aime tout à fait ».

Ces quelques lignes significatives, auxquelles on pourrait en ajouter d'autres, extraites soit des pensées, soit des lettres que M. Menjot d'Elbenne a pieusement recueillies et publiées, sont-elles d'une catholique, plutôt que d'une huguenote ? A part le confesseur, quelles places y tiennent la messe, la Vierge, les saints, le salut par les bonnes œuvres ? N'y retrouve-t-on point la piété de l'enfance de Marguerite, cette piété qui la soutint pendant ses épreuves, approfondie par la repentance que provoqua sa dernière aventure sentimentale ?

■

L'abondante littérature sur **Madame de Maintenon** s'est enrichie de deux volumes destinés, l'un, de Madame Saint-René Taillandier, à nous révéler l'*énigme de sa vie,* l'autre, une préface de M. Gonzague Truc aux lettres à d'Aubigné et à Mme des Ursins, à nous faire connaître *la vérité* sur elle. Tentatives d'autant plus louables que, malgré la suppression des documents sans doute les plus intéressants, il en reste encore beaucoup d'inédits.

D'après la nièce d'Hippolyte Taine, dont M. Paul Bourget vante la pénétration psychologique, l'énigme de Madame de Maintenon fut le résultat de sa situation fausse : « Femme de Scarron sans être mariée, mère sans l'être, des petits bâtards, convertisseuse associée, aux yeux du monde, aux scandales de l'adultère, mariée au roi sans être reine, et confinée dans une vie quasi religieuse en étant mariée » ; cette succession de situations plus étranges les unes que les autres, devait, en effet, prêter à l'équivoque. A y regarder de près, je croirais plutôt qu'à part les circonstances extérieures indépendantes de la volonté de celle à qui elles furent imposées, cette équivoque fut le résultat d'un état d'âme contradictoire, et par cela même énigmatique.

Bien que baptisée catholique, Françoise d'Aubigné fut élevée dans le protestantisme jusqu'à l'âge de treize ans. Non le protestantisme tel que le caractérise Mme de Saint-René Taillandier, lorsqu'elle écrit (p. 145) : « Le protestant, à l'intérieur, c'était, non pas l'ennemi, mais un peu l'étranger, et tout au moins, l'ami de l'étranger (1) ». C'était simplement celui qui consistait à mettre l'enseignement de l'Evangile au-dessus de celui de l'Eglise et de son chef « étranger », le pape. C'est ainsi que Madame de Villette éleva sa pauvre nièce abandonnée. L'impression que cette éducation fit sur la jeune fille vive, intelligente, *ne s'effaça jamais* (2). Cette tante fut peut-être la seule personne que Madame de Maintenon ait véritablement et profondément aimée. Les dames de Saint-Cyr n'ont-elles pas raconté qu' « elle n'en parlait jamais, même dans sa vieillesse, que les larmes aux yeux,

(1) Cette prétendue définition, inspirée par le *Catéchisme de persévérance,* est ainsi complétée par l'auteur : « En Angleterre les catholiques étaient coupés de la vie publique avec une *intolérance plus âpre que ne l'étaient les huguenots en France* ». Il est vrai qu'en rendant compte de la controverse qui devait aboutir à la conversion de Françoise, elle avait écrit, p. 33 : « Ainsi *Agrippa* devant Henri IV, avait aussi argumenté contre le cardinal du Perron ».

(2) Mme Saint-René Taillandier le reconnaît dans plus d'une page de son livre, entre autres lorsqu'elle écrit : « Son fonds puritain (lisez *huguenot*) résista sans grand effort à la jeunesse, à la solitude, au mariage monstrueux avec Scarron, et, plus tard, aux facilités du veuvage » (p. 219).

et qu'au jour anniversaire de sa mort, elle s'enfermait de longues heures dans son oratoire pour prier » (1).

Lorsqu'enlevée par sa marraine, Madame de Neuillant, pour être mise aux Ursulines de Niort, puis de la rue Saint-Jacques à Paris, on la convertit, non sans peine, en lui faisant croire que « le ministre tronquait certains passages de la Bible », elle ne cède qu'à la condition « que l'on ne l'obligerait pas à croire que sa tante de Villette fut damnée ». Pourquoi épousa-t-elle Scarron, si ce n'est pour échapper au couvent pour lequel elle éprouvait une insurmontable aversion (2) ?

Toutes les fois qu'on peut soulever le voile dont elle recouvre ses sentiments intimes, on constate qu'au fond du cœur elle était restée huguenote et que si elle se convertit *contre son gré,* ce fut *aussi par ambition.* Ecoutons-la : « Lorsque je fus avec ce pauvre estropié, je me trouvai dans le beau monde où je fus recherchée et estimée. Je me contraignais beaucoup, mais cela ne me coûtait rien, *pourvu que j'eusse une belle réputation.* C'était ma folie, je voulais de l'honneur ». Et ailleurs : « J'étais à cent piques au-dessus de l'intérêt, mais je *voulais de l'honneur...,* je n'avais pas de passions, je *voulais de la gloire* » (p. 49, 220).

C'est cette ambition qui la décide à lier partie avec son confesseur, l'abbé Gobelin, et à suivre ses conseils dans la longue lutte entre elle et Madame de Montespan. « L'enjeu pour elle, dit son biographe, n'était pas le cœur, mais le salut du roi » (p. 112). C'est bien sous cet aspect qu'on lui fit entrevoir la victoire, en associant au salut du roi celui de ses sujets huguenots, et c'est bien pour cela que le pape Innocent XII lui envoya « un bref en même temps que les reliques d'un saint martyr » (p. 117).

Comment entend-elle la conversion ? La réponse se trouve dans cette ligne d'une lettre à son frère (déc. 1680) : « *Il n'y a plus d'autre moyen que la violence* ». Aussi fait-elle enlever, en 1681, le fils et les filles de M. de Saint-Hermine, ainsi que la fille de M. de Villette, aux réclamations duquel elle répond (15 avril 1681) : « Jugez vous-même si, *ayant fait une violence pour l'avoir,* je ferois la sottise de la rendre », et auquel, deux ans plus tard, elle écrit (30 janvier 1683) :

(1) Cité par H. Gelin, *Françoise d'Aubigné, étude critique,* 1899, p. 49.

(2) Je saisis avec plaisir cette occasion pour recommander sur cet épisode de la vie de Mme de Maintenon, la deuxième édition qui vient de paraître (Paris, Emile Paul, 1924), du volume de M. Emile Magne, *Scarron et son milieu,* d'une documentation aussi abondante que précise ; voir surtout le chapitre intitulé le *Mariage de Scarron,* p. 185 et ss.

« *Convertissez-vous de quelque manière que ce soit...* Si Dieu conserve le roi, il n'y aura plus de huguenots dans vingt ans ».

Qui oserait soutenir que ces gages, offerts à ceux qui l'inspiraient, ce zèle extraordinaire — « on ne voit que moi dans les églises, conduisant quelque huguenot », — fût désintéressé ? Ne laisse-t-elle pas entrevoir le but auquel elle touche dans ces lignes énigmatiques à son frère (7 août 1683) : « La raison qui vous empêche de me voir est *si utile et si glorieuse que vous n'en devez avoir que de la joie* ». Ainsi que l'écrit Languet de Gergy : « L'évêque de Meaux, plusieurs autres prélats, le pape lui-même, furent consultés ; ils décidèrent que c'était remplir les desseins de Dieu que de faire servir la confiance du roi pour Madame de Maintenon et les complaisances de Madame de Maintenon pour le roi, à faire *triompher dans le royaume* la vertu et la piété, par *l'usage de l'autorité souveraine* » (1).

Qu'on dise, après cela, qu'elle fut étrangère à la Révocation, cela revient à nier le soleil en plein midi. Assurément l'idée de supprimer l'édit de Nantes ne vint pas d'elle. On sait assez que depuis 1598 le pape et le clergé poursuivirent ce but sans relâche. Mais, s'il est absurde de lui prêter un dessein qui existait depuis longtemps, il faut reconnaître qu'elle collabora à cette œuvre de toutes ses forces. Elle eût sans doute préféré qu'elle s'accomplit par d'autres moyens, mais, ayant cédé elle-même à la violence, il n'était pas en son pouvoir de lui assigner des limites.

Quant à sa vie intérieure, elle resta ce qu'elle était : « Ses seuls livres sont les Evangiles, l'Imitation, l'Ancien Testament ; elle écrit : « *je n'en aurai plus d'autres* » (p. 140). Jamais elle ne put s'habituer au chapelet, ni prendre son parti de voir chaque jour, à la messe, le roi réduire sa dévotion à le dire sans le comprendre et même sans « lire dans les livres, puisqu'il n'entend pas le latin » (p.161).

A Saint-Cyr, c'est à son cœur défendant qu'elle est peu à peu forcée de transformer l'institution qu'elle avait rêvée en un de ces couvents dont, dans sa jeunesse, elle avait dit : « Vous n'imaginez l'enfer que m'est cette maison soy disant de Dieu, et les rudoiements, duretés et façons cruelles de celles qu'on a fait gardiennes de mon corps *et de mon âme, non, parce qu'elles n'y peuvent joindre* » (2).

On ne peut lire, sans partager sa tristesse, son désenchan-

(1) Th. Lavallée, *Madame de Maintenon et la maison royale de Saint-Cyr*, 1872, p. 34.

(2) A. Geffroy, *Madame de Maintenon d'après sa correspondance*, 1887, I, 4.

tement, le tableau que, dans ses lettres à *Madame de Glapion,* elle trace désormais de son existence (p. 207 et ss.). Aimait-elle au moins ce roi qu'il fallait sans cesse distraire ? « Il n'en faut point douter », dit M. Gonzague Truc (p. 23) ; mais, pour ajouter aussitôt, comme malgré lui : « Elle eut un cœur, mais elle n'en profita point... Il arrive, à force de plier le sentiment à la raison, qu'on en fausse le ressort intime, qu'on en détruit la spontanéité, qu'on se condamne à la régularité en même temps qu'à l'ennui et à la sécheresse ». Aimait-elle la religion à laquelle elle s'était soumise et qu'elle voyait régner par les dragons et les cachots ? « J'allai parler (au père Lachaise) de l'amour de Dieu, et là-dessus, on me voulut persuader qu'il y en avait un *très parfait dans la crainte* : ainsi, nous nous séparâmes, après avoir un peu disputé » (1) (p. 41).

Madame Saint-René Taillandier a placé en tête de son plaidoyer, — sur le résultat duquel elle ne se fait guère d'illusion (2), — la photographie d'un admirable portrait de Madame de Maintenon à la fin de sa vie. Il est impossible de contempler ce masque d'une indicible tristesse, usé par une volonté brisée et toute baignée de larmes refoulées, sans plaindre de tout son cœur cette pauvre femme qui crut pouvoir impunément réduire au silence les élans les plus profonds d'une âme digne de l'auteur des *Tragiques*.

N. WEISS.

A TRAVERS LA PRESSE

REVUES FRANÇAISES.

Revue historique, sept.-oct. 1924. Ed. ROTT, *Le secret de l'empereur.*

Léopold Ier cherche dès 1693 et 1694, par des émissaires, à négocier la fin des hostilités. P. 10 : « Etait-ce bien à l'entremise des Suisses, si divisés entre eux, qu'il convenait de recourir en cette circonstance ?... Les gouvernements protestants qui préconisaient l'offre d'une médiation helvétique n'agissaient point par pur désintéressement. Ils s'attendaient à ce que, pour reconnaître leur intervention béné-

(1) Ces deux dernières citations sont empruntées, ainsi que celles des lettres à d'Aubigné, au livre publié par M. Gonzague Truc, dans la *Collection des chefs-d'œuvre méconnus.*

(2) Voy. la fin de son livre.

vole, le roi très-chrétien consentît à adoucir les mesures de rigueur contre les huguenots », etc. « Trois années devaient s'écouler avant que les pourparlers ébauchés en Thurgovie prissent corps à Ryswick ».

Dans le *Bulletin historique* M. Bémont apprécie favorablement l'ouvrage d'un jeune professeur tué pendant la bataille de la Somme en 1916, Alex. ROBERTSON, *The life of sir Robert Moray* (Londres, 1922). Né en 1608, mort en 1673, Moray servit d'abord dans la garde écossaise, se battit en 1643 sous les ordres du duc d'Enghien, s'employa à réconcilier Charles I[er] et les Ecossais, etc.

Dans les *Comptes rendus critiques* M. H. Hauser (p. 76) qualifie de « méritoire tentative » l'œuvre de M. P. SMITH *The Age of the Reformation* (New-York 1920, in-8, 861 pages dont 160 pour la bibliographie). « L'étude de l'évolution économique et intellectuelle est la partie qui m'a donné le plus de satisfaction ». Mais « de toutes les nations c'est la France que M. Smith connaît le moins. Placer Calvin sous la rubrique *Switzerland*, c'est ne pas apercevoir tout ce qu'il y a de spécifiquement français dans la logique calvinienne ». — Notre collègue Ch. Bost (p. 79-87) fait une critique pénétrante du livre de l'abbé DEDIEU, *Le rôle politique des protestants français.*

Revue des Deux-Mondes, 15 mai, 15 juin, 1[er] juillet : DUC DE LA FORCE, *Le Maréchal de la Force.*

15 juillet : V. GIRAUD, *Les étapes du XVIII[e] siècle ; de Bayle à l'Encyclopédie.* P. 345 : « Les abus même de pouvoir sont un signe de la puissance de l'Eglise [à la fin du XVII[e] siècle]. Elle n'aurait pas, d'accord avec le pouvoir civil, tenté d'extirper « l'hérésie » du sol français, en poussant à la révocation de l'édit de Nantes, ce crime de lèse-patrie et de lèse-christianisme, si elle avait pu prévoir de trop formidables résistances et les terribles représailles qu'elle allait provoquer dans l'avenir. Mais, par cette faute insigne, elle a été bien près de mettre en péril les admirables résultats d'un siècle de vivante piété, de haute vertu, de fécond apostolat moral et social. »

Revue du XVI[e] siècle, XI, 1924. — S. RATEL, *La cour de la reine Marguerite* (après 1605) ; D[r] DELAUNAY, *Pierre Belon,* du Mans, précurseur d'O. de Serres, achève en 1558, à Saint-Germain-des-Prés, ses *Remontrances sur le défault de labour,* etc., après un voyage en Suisse ; protégé de l'évêque Jean du Bellay, il assiste sans scrupule au prêche à Berne, à Pâques 1557 ; près de Genève, il note comment les jeunes gens venaient de là, en cachette, danser sur le territoire bernois à Châtillon : « la moitié de Messieurs de Berne n'est

si fort engariée que celle des Geneviens, là où les paisants sont scrupuleux par force et enchatemités. La partie du village des Bernois a congé d'avoir des hautbois ès nopces et de danser à puissance ; mais l'autre part est si rigoureusement tenue que s'il estoit prouvé contre eux d'avoir seulement saulté aussi haut que le poulce, ils en paieroient l'amende ». (*Cron.*, fol. 238). — J. PLATTARD, *Une lettre inédite d'Ag. d'Aubigné à Marie de Médicis* (archives du château de Bessinges, papiers d'Aubigné, I, fol. 190-198). L'historien, qui s'intitule « homme de village », rappelle qu'il a eu pendant trente ans la confiance du feu roi, il recommande la convocation des Etats généraux pour nommer un Conseil d'Etat. « L'idée de réunir les Etats ne se rencontre, à cette date, dans aucun autre écrit », remarque le savant rédacteur de la *Revue*. Il place ce texte intéressant « immédiatement après l'assassinat de Henri IV ». C'était, en effet, le temps où d'Aubigné, après quelque temps d'arrêt, recommençait à écrire ; dans l'*Histoire universelle*, notamment, certaines pages ont été ainsi composées, comme je l'ai remarqué, après le 14 mai 1610 ; p. ex. ces lignes : « les grands desseins évanouis faisaient parler les choses », etc. (t. IX, p. 454 de l'édition de Ruble). Un passage de la lettre retrouvée par M. Plattard indique (p. 83) que « l'ecc[lésiastic] continue à vouloir délibérer » : allusion, me semble-t-il, à l'assemblée du clergé : elle était réunie en *août* (1).

J. P.

— Louis KARL, *Un érasmiste espagnol et les Chroniques de Froissart* : Diego Gracian de Alderete a traduit en castillan (dans un ms. actuellement à la bibliothèque de Munich) la version française faite d'après l'abrégé latin de Froissart, par *Jean Sleidan*. « Cet Alsacien, note M. Karl (p. 93), a compris et estimé les auteurs français de son temps, aussi bien que les chroniqueurs anciens... Il fit l'éloge de Marot : « Nihil est illius oratione suavius, nihil purius, nihil illustrius, nihil magis proprium et concisum » (*De statu religionis*, éd. de 1785, t. II, p. 307). — C'est à Jean du Bellay (ci-dessus nommé), qu'il a dédié en 1537 ses *Extraits* de Froissart.

La Revue d'Histoire des Missions est une publication trimestrielle créée par les *Amis des Missions*, association catholique fondée en 1923. Le président du Comité de rédaction, M. G. GOYAU, étudie, dans le n° 1 (juin 1924), la *place de l'histoire des Missions dans l'Histoire* ; le premier des *Documents* est (p. 47-51) une relation du P. Isaac JOGUES,

(1) SERBAT, *Assemblées du clergé* (1561-1615), *Bull. Soc. hist. Paris*, 1905 ; et J. PANNIER, *Bull. hist. prot.*, 1907, p. 233.

intitulée *Novum Belgium*. On y lit une description de « Nouveau Amsterdam », telle que l'auteur la vit en 1643, à l'issue de sa captivité chez les Iroquois : ce n'est encore qu'un fort dans lequel « il y avoit un temple basty de pierre qui étoit assez capable ». « Le Directeur général me disoit qu'il y avoit (4 à 500 hommes) de 18 sortes de langues... Il n'y a d'exercice de religion que de la Calviniste et les ordres portent de n'admettre autre personne que Calvinistes ; néantmoins cela ne se garde pas, y ayant dans cette habitation outre les Calvinistes, Catholiques, Puritains d'Angleterre, Luthériens, Anabaptistes qu'ils appellent Mnistes » (*sic* pour *mennonites* évidemment : il n'y a aucune note rectificative ni explicative à ce texte, dont la provenance n'est pas indiquée).

Action Missionnaire, juin 1924 : Marc NIEL, *La Cause, origine historique de ce nom*, d'après des extraits de lettres de Pierre Charpentier et François Portes, 1572-1573. — Juillet 1924. P. 392 : M. le prof. VIÉNOT signale une mention de ce mot dès 1560, dans une lettre des protestants à la reine-mère : « Ayez pitié du peuple élu de Dieu..., les faux accusateurs ont toujours fait que l'équité de sa *Cause* n'a jamais été ouïe. »

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 1922-23. Mlle L. FONTAINE, *Un miniaturiste français inconnu en France, Francis Lainé* (1721-1810), né à Berlin d'une famille de réfugiés, venu en France en 1759. M. F. Rossel a pu réunir près de 300 miniatures à Belfort et Montbéliard dans deux expositions récentes.

Evangile et Liberté, 25 juin. « *Le Roi le veut* ». A l'occasion de la Semaine protestante, *la Cause* a fait jouer le 15 juin, par son groupe artistique, une *pièce historique*, en *cinq actes*, de M. le pasteur Ch. Bost... « La scène se passe sous Louis XIV, à Lasalle... ; M. Bost n'a pas colorié des images d'Epinal pour spectateurs simplistes ; il ne tente pas de nous faire croire que les huguenots avaient tous un cran inimitable et acceptaient avec le sourire les rigueurs adverses... ; hommes et femmes y sont vrais, pas toujours très profonds ni très persévérants, mais par cela même nous sentons bien qu'ils sont nos frères et nos sœurs ; ... ils souffrent sourdement et longtemps... M. Bost a traité avec un réel talent ce difficile sujet » (P. VERGARA).

Christianisme au XXe siècle, 10 juillet. « *Pro domo !* », par le doyen E. DOUMERGUE :

« Il s'agit de la maison de Calvin, à Noyon.

» Elle a été détruite pendant le bombardement. Réalisant une pensée de notre très regretté Frank Puaux, qui, après

avoir dressé, dans le Midi, *le Musée du Désert,* voulait dresser dans le Nord *la Maison de Calvin,* la Société de l'Histoire du Protestantisme a réussi à devenir propriétaire de l'emplacement, et travaille à reconstruire...

» On ne peut rien de mieux, ni de plus.

» Certainement, ce n'est pas assez de reconstruire la maison de pierre d'un Réformateur : pas plus que ce n'était assez, du temps de Jésus, d'orner les tombeaux des prophètes.

» La vraie maison de Calvin, c'est son Eglise, cette Eglise presbytérienne-synodale dont la foi puissante et la sage démocratie ont fait l'honneur, la gloire et la puissance de la Suisse, de la Hollande, de la Hongrie, de l'Angleterre, de l'Amérique et de la France...

» A Noyon, il s'agit de relever « la Maison de Jean Calvin », — une Maison de souvenir et d'évangélisation.

» Ce ne sera pas tout. Ce ne sera pas assez. Il faut plus, beaucoup plus.

» Cependant, réjouissons-nous. Un nom, c'est plus qu'un nom. Il y pend toujours quelque bribe d'idée...

» Le calvinisme, c'est l'eau tonique, l'eau reconstituante dont notre époque et nos Eglises débilitées par tant d'influences pernicieuses ont besoin.

» Protestants, souvenez-vous que vous êtes protestants, et faites un geste qui prouve votre souvenir. »

Bulletin de l'Union protestante libérale d'Alsace, 1er août. L. Ducros, *L'Affaire Calas.*

Christ et France, 1er-15 août. *Centenaire du Temple de Dions.*

Le Dr A. Doumergue cite une brochure contemporaine de la dédicace (16 mai 1824) : « La plupart de nos frères se mettaient dans l'eau et passaient le Gardon à gué, d'autres se précipitaient en foule dans les bateaux qui allaient trop lentement au gré de ceux qui n'avaient pu y entrer et en attendaient le retour. A 7 h. du matin plus de 3.000 personnes restèrent dehors. M. Amalric, maire, fit du haut de la chaire la lecture de la Parole divine... On crut devoir célébrer le second service en plein air. Une multitude immense se réunit autour de la chaire que devait occuper le vénérable M. Vincent ».

JOURNAUX QUOTIDIENS.

Le Temps, 15 mai. Dans sa chronique : *Les Livres,* M. P. Souday juge comme il convient les théories, pour le moins singulières, exposées par M. J. Bainville dans sa récente *Histoire de France* :

« Comment s'indigner de la Saint-Barthélemy ?

» La Saint-Barthélemy (écrit M. Bainville) fut bien moins » l'effet du fanatisme que la conséquence de la politique de » bascule et de ménagements. Le roi, pour avoir penché du » côté de Coligny, se trouvait dans une impasse. » Il fallait en sortir, éviter un coup d'Etat des Guise, sauver la monarchie en péril. Du reste, « l'horreur de la Saint-Barthélemy, » répandue et répercutée par l'histoire, n'a été que modéré- » ment ressentie par les contemporains... En somme, l'évé- » nement fut jugé au point de vue de ses résultats poli- » tiques. » Ces contemporains furent sages, et ce point de vue est le seul qui compte. Mais, de ce même point de vue, Henri III fut bien avisé de faire assassiner Henri de Guise à Blois. « C'était un acte sauveur et qui, par ses conséquences » indirectes, allait porter remède à l'anarchie. »

» M. Bainville n'approuve pas l'édit de Nantes, non point par intolérance religieuse — il ne considère la religion, comme toutes choses, que sous l'angle politique, — mais parce que, d'après lui, Henri IV payait l'apaisement d'un prix excessif, à des conditions dangereuses. Trop de villes de sûreté ! Trop de synodes et d'assemblées : une autonomie qui ressemblait à « une république autorisée ». Même sous un régime de privilèges et de franchises, les concessions accordées aux huguenots parurent fortes... Louis XIV eut donc raison de révoquer cet édit onéreux. « C'est une » erreur de croire que le besoin d'unité morale, qui mena » à la révocation, ait été d'essence uniquement religieuse. » Il fut surtout politique. » Alors, tout va bien. « La dissi- » dence des protestants, qui vivaient cependant en repos, » éveillait des appréhensions constantes. » Ils ne faisaient pas la guerre civile, mais ils auraient pu la faire : cela suffisait. D'ailleurs, si Louis XIV « supprimait la liberté du » culte pour des raisons de police, il entendait respecter la » liberté de conscience ». Au fond, c'est un libéral incompris... Et pourquoi les réformés ont-ils résisté? S'ils s'étaient gentiment convertis, comme on les en priait, tout se fût passé au mieux dans la meilleure des révocations. Enfin, « c'est plus tard qu'en France même on en a fait grief à » Louis XIV ».

» Pas si tard que cela : voyez les admirables pages de Saint-Simon... Et ici, il semble bien que M. Bainville manque à son principe, car la révocation fut aussi une faute » (SOUDAY).

8 septembre. *La tête de Henri IV.*

A propos de l'existence d'une tête momifiée qui serait celle de Henri IV, d'après un collectionneur de Dinard, M.

Hautecœur, conservateur adjoint au Louvre, décrit ainsi des documents relatifs à l'exhumation en 1793 :

Lenoir a laissé non seulement des notes sur l'ouverture du tombeau, mais encore une aquarelle d'après la momie. Les héritiers ont fait don au musée du Louvre de dessins relatifs au musée des monuments français ou à Saint-Denis. L'un d'eux (R. F., 5.282), contient des dessins exécutés par Lenoir d'après les momies ou squelettes de Henri IV, Turenne et Louis XV, exhumés les 19, 12 et 16 octobre 1793. Cet album renferme également une gravure sur laquelle on lit, de la main de Lenoir : « Momie du roi Henri IV, telle qu'elle a été vue dans l'abbaye de Saint-Denis les 12, 13 et 14 octobre 1793. Le dessin a été fait sous mes yeux par Langlois, élève de David. » Cette gravure montre le cercueil de Henri IV dressé contre une colonne. Le roi y apparaît, enserré, tel Lazare, en un réseau de bandelettes. Les épaules et la tête ont été dégagées. Il semble bien que Langlois, ou le graveur, se soit inspiré du moulage de la tête royale. L'aquarelle de Lenoir est en effet autrement réaliste : la figure s'est desséchée, la barbe et les cheveux, bien peignés chez Langlois, s'échappent en mèches, les clavicules ressortent ; le cadavre, libéré de ses bandelettes, est étendu sur une dalle. Cette aquarelle, d'ailleurs sommaire, inspire plus de confiance que la gravure très apprêtée exécutée d'après Langlois.

15 septembre. *Cinquantenaire de Guizot* (le premier président d'honneur de notre Société).

« Guizot est mort le 12 septembre 1874, et en un temps où l'on est à l'affût du moindre cinquantenaire, celui-là passe à peu près inaperçu, tandis que celui de la mort de Michelet retentissait longuement dans toute la presse... Guizot, haut fonctionnaire politique sous la Restauration, ministre, ambassadeur, sept ans de suite chef du gouvernement, membre de trois Académies, a joué un autre rôle et mené un autre train. Le voilà presque oublié ! Historien, et chef d'école historique comme de parti politique, on ne le lit plus guère... Né bourgeois et protestant à Nîmes en 1787, élevé à Genève, il revint à Paris sous le premier Empire... A vingt-cinq ans il était professeur à la Sorbonne... C'était un véritable homme d'action.

« Hugo raconte dans *Choses vues* que Guizot disait un jour à sa vieille mère : « Vous rappelez-vous le temps où votre grand'mère nous parlait des dragons qui la poursuivaient dans la montagne et des balles qui venaient trouer ses jupes ? »... Taine l'a qualifié de « Bossuet protestant »... Il y a, même aujourd'hui, beaucoup à retenir de ses travaux historiques. Dans ce domaine ni la science ni les vues pénétrantes ne lui manquaient. Mais c'était un moins grand écrivain que Bossuet ou Michelet. » — P. S.

REVUES ÉTRANGÈRES.

Semeur Vaudois, 14 juin. 3e *Centenaire de l'Eglise française de Berne.*

Le fondateur de cette Eglise fut un homme de guerre, un huguenot de France, *Philippe de Champagne, comte de la Suze,* que, sur la recommandation d'Ag. d'Aubigné, Leurs Excellences de Berne appelèrent pour conduire leurs troupes et construire leurs remparts. Ph. de Champagne fit appeler à Berne, en 1624, le premier pasteur français, *Timothée Le Duchat.* Le 25 mai M. Wuilleumier a raconté les origines de la communauté française ; M. Romer a fait l'his-

torique du sanctuaire qui resta en possession des Dominicains jusqu'en 1528.

Semaine religieuse de Genève, 2 août.

« *J. Claparède.* — Le 24 juin, la famille Claparède a célébré le 200e anniversaire de l'admission de J. Claparède à la bourgeoisie de la République de Genève. Jacques était le troisième fils de Claude Claparède, de Nîmes, réfugié à Genève à la suite de la Révocation. Jacques, né à Genève en 1696, y avait fait toutes ses études. En 1729, il fut nommé pasteur à Satigny. Son église était le centre spirituel des familles les plus distinguées de l'époque, qui venaient passer la belle saison non seulement à Satigny même, mais aussi dans les villages et hameaux d'alentour, les Lullin, les Butini, les Turrettini, les Calandrini-Pellissari, les Rieu... Jacques Claparède demanda sa décharge de pasteur de Satigny en 1736 ; son père, souffrant, réclamait sa presence à Genève. Le réfugié nîmois s'éteignait moins de cinq mois après. S'il n'avait jamais demandé la naturalisation genevoise, on peut l'attribuer, entre autres, à l'attachement profond que les réfugiés continuaient à porter à leur patrie, en attendant des jours meilleurs. Rentré à Genève, J. Claparède fut chargé du registre des baptêmes et mariages, d'abord à Saint-Gervais, puis à la Madeleine. Le 6 janvier 1741, il est élu trésorier de la Compagnie des Pasteurs. Il mourut en 1747. Dans sa séance du 28 avril, la Compagnie témoignait unanimement ses regrets « sur la perte qu'elle faisait d'un » membre qui a servi pendant sept ans une des Eglises de » campagne les plus nombreuses, avec beaucoup de dexté- » rité et de prudence, et qui, depuis lors, a été très utile à la » Compagnie en s'acquittant d'une manière distinguée des » différentes commissions dont elle l'a chargé ».

» Au cours de cette commémoration fut aussi retracée la vie du fils aîné de J. Claparède, David, qui fut pasteur, professeur et recteur de l'Académie, de 1770 à 1774, et des autres théologiens, jusqu'à Théodore Claparède, par qui le goût de l'histoire entre dans la famille. Parmi les descendants actuels de Jacques figure un pasteur, M. R. Patry, qui a fait retour à la France. »

Echo des Vallées, 16 mai ; J. Jalla, *Les Etats-Unis et les Vallées Vaudoises.*

« La première colonie vaudoise dans ces régions lointaines remonte au lendemain des Pâques Piémontaises. Au nombre de six cents, chiffre que d'autres croient exagéré, semble-t-il, avec raison, des Vaudois, échappés à la boucherie, atteignirent la Hollande. La ville d'Amsterdam offrit le passage libre à ceux qui iraient se joindre à sa colonie de la

Nouvelle-Amsterdam. Quand les Vaudois y arrivèrent, en 1658, ils apprirent que l'Oude Dorp, ou Ancien Village, avait déjà été détruit trois fois par les Peaux-Rouges. Aussi préférèrent-ils s'établir à Stony Brook, dans l'île de Staten Island, qui fait aujourd'hui partie de New-York. C'est là qu'ils bâtirent leur premier temple, avec des pierres et poutres équarries. Les Indiens atteignirent plusieurs fois l'île sur leurs légères pirogues, pour incendier cet édifice ; mais les Vaudois le défendirent toujours avec succès. Les Vaudois furent donc les premiers habitants permanents de Staten Island, où un certain nombre de leurs frères les rejoignit en 1661...

L'église de Staten Island fut d'abord desservie par le pasteur réfugié de Nieuw Amsterdam, dont elle ne se sépara qu'après 1685. Dix ans plus tard, on y trouve le pasteur David *Jourdan de Bonrepos,* qui, au moment de la Révocation, desservait l'église vaudoise de Châteaudauphin, au pied du Viso, dans la vallée de la Varaita. Les registres de la paroisse de Staten Island ont été conservés à partir de 1696.

La Révocation avait provoqué une nouvelle dispersion du noyau vaudois des Alpes. Un certain nombre de familles se réfugièrent en Angleterre, surtout après le deuxième exil (1698). On fit une collecte pour l'envoi en Amérique de 200 personnes, avec le pasteur Benjamin *de Joux.* Le départ ayant été retardé jusqu'en 1700, l'expédition compta alors 700 âmes, qui partirent pour la Virginie en quatre détachements, avec trois pasteurs et deux médecins. Parmi les 106 qui débarquèrent, le 20 septembre, d'un même navire, à James River, on retrouve, après le ministre de Joux, Salomon Jourdan, Etienne Chabran et sa femme, Jean Hugon, Jean Martin, Timothée Roux, Jean Perrachon, tous Vaudois des Vallées... B. de Joux était pasteur à Lyon au moment de la Révocation ; précédemment il avait desservi la paroisse de Fénestrelles. Il mourut à la tête de la colonie, dont il était le patriarche, en 1703. Il avait épousé Madeleine Cherler, fille d'un pasteur français.

Un autre Vaudois se rendit dans la lointaine Amérique au XVIII[e] siècle : Jean-Pierre *Brez,* né au Villar en 1705, où il eut pour parrain le fameux Camisard Jean Cavalier, alors au service de Victor-Amédée. En 1741, il est naturalisé citoyen de la Caroline du Sud, avec cinq réfugiés français.»

4 et 18 avril : J. JALLA, *La Colonie protestante de Gênes et l'Eglise vaudoise.*

C'est à Gênes que Gregorio Leti fut attiré à l'Evangile, en 1657, par un huguenot, *Saint-Lion,* qui était au service du

général de l'artillerie française. A partir de la Révocation on y trouve une vraie colonie protestante. Le premier noyau est formé par un groupe de familles du Midi établies à Marseille. Ayant transporté à Gênes leurs maisons de commerce, non seulement elles y prospérèrent, mais, dans bien des cas, elles secoururent charitablement des frères, qui, après avoir réussi à s'embarquer en Provence, en éludant les gardes-côtes, couraient le risque d'être arrêtés en traversant les pays catholiques, et envoyés aux galères de France. Leur charité s'exerçait aussi en faveur des Vallées. En 1741, la Table, écrivant au sieur *Rocheblave*, à Gênes, au sujet de la misère qui sévissait dans nos campagnes, ajoutait : « Nos frères de Gênes se sont déjà distingués par leur zèle. »

Ils recouraient, pour les actes liturgiques, aux chapelains des régiments de la garnison, ou des flottes en séjour dans le port, ou bien ils faisaient venir un pasteur des Vallées. A l'occasion de trois baptêmes, célébrés à Gênes, les 7, 8 et 9 mars 1725, par Jean Signoret, pasteur à Pomaré, on voit figurer les familles Privat, André, Henchoz, Sabonadière, Villion, Messonnier, Delon. Les Boissier, venus d'Anduze, André et Noguier sont mentionnés bien avant cette date.

En 1773, c'est le pasteur de Pramol, Charles-J.-J. Jahier, qui est appelé à célébrer ces fonctions. En 1784, Rosine *Maytre*, fille d'un négociant de Gênes, est reçue à Saint-Jean avec les catéchumènes de la paroisse.

Puis, l'élément vaudois commence à faire son apparition. Jacques-Armand Hugon, de la Tour, né en janvier 1780 à Gênes, y est baptisé, en présence des consuls de Suède et de Danemark, par le chapelain d'un vaisseau de guerre suédois.

... Ce ne fut qu'en 1850 que le pasteur obtint de tenir les registres d'état civil ; jusqu'à cette date, il fallut recourir, fois par fois, à la paroisse catholique la plus proche.

... La période napoléonienne, en introduisant la liberté et l'égalité, favorise l'établissement de nouvelles familles protestantes à Gênes, surtout depuis que la république ligurienne eut été incorporée à l'empire français.

... La chute de Napoléon ramena les négociants et marins des nations du septentrion, mais elle ramena aussi l'intolérance du gouvernement sarde, asservi au clergé romain.

... Après la révolution de 1821, le consul suisse convoqua les chefs de famille de langues française et allemande, le 1er mai 1822, pour organiser le mouvement et assurer les honoraires d'un pasteur. On loua un appartement, mais ce ne fut que le 25 janvier 1824 que put avoir lieu le culte d'inauguration. C'est cet événement dont l'église de Gênes a célébré naguère le centenaire. »

Revue de Théologie et de Philosophie, Lausanne, avril-juillet 1924. Ch. Bost, *La carte du protestantisme français*. Intéressantes remarques sur le « mouvement luthérien » et la « propagande calviniste » au xvie siècle, les Eglises sous l'Edit de Nantes, puis aux xviiie et xixe siècles.

Records of the scottish church history society, vol. I, Edinburgh, 1924. W. Cowan, *The scottish reformation psalmody*.

Belfast News-Letter, 5 et 28 juin 1924. *Huguenots in Ulster. The Lisburn colony*. On vient de célébrer dans la cathédrale de Lisburn, en Irlande, le souvenir des huguenots, arrivés dans cette ville au xviiie siècle, après la Révocation. Un professeur d'Oxford, M. Savory, fit les lectures liturgiques en français, dans une Bible de 1669, donnée par une descendante d'un recteur de la cathédrale, Mrs Johnson Smyth. Puis il retraça à grands traits l'histoire des huguenots et des réfugiés, dont le rôle en Irlande fut « très distingué ». Leurs principales Eglises en Irlande furent celles de Cork, Waterford, Carlow, Kilkenny, Lisburn. Port-Arlington devint « une cité modèle pour toute la province. Les habitations des réfugiés étaient reconnaissables à leur soigneux entretien, les fermes et jardins parfaitement aménagés. Ils importèrent plusieurs espèces de fleurs, et leurs légumes étaient sans rivaux. » Le service fut célébré en français à Port-Arlington jusqu'en 1817.

« Grâce aux réfugiés, Lisburn, brûlée en 1641, devint une des villes les plus prospères de l'Irlande. Le D^r^ *Le Tablere* (sic), doyen de Tuam, appartenant à une illustre famille de Picardie, a laissé, parmi ses papiers, à la fin du xviiie siècle, une liste de réfugiés français en Irlande, où l'on voit quelles hautes situations beaucoup occupèrent. À l'Eglise (établie) d'Irlande ils fournirent un évêque (le Dr *Chenevix*), trois doyens (Brocas, Champagne, Le Tablere), 33 « clergymen ». « Quelques-unes des meilleures qualités des gens de l'Ulster ont pour origine l'endurance, la fermeté et la pureté des réfugiés français. »

Federal Council Bulletin, New-York, mai-juin 1924 : *le 3e centenaire de New-York, le monument de Ribaut*, etc. (illustrations, p. 9 et 31).

Revue des études hongroises (Paris, Champion), janvier-mars 1924 ; p. 60 : Z. Baranyai, *Etudiants hongrois à l'Académie de Lausanne*. « Le monde réformé hongrois fut, dès ses origines, en rapports très intimes avec le monde protestant de langue française. Vers la fin de 1570, l'étudiant Maté *Skarcza*, traducteur des cantiques de Luther, vint à

Genève et fut en relation avec Bèze. *Albert Szenczi Molnar*, traducteur de la Bible, de l'*Institution*, des psaumes de Marot, etc., arriva, par Lausanne à Genève le 13 août 1596, et eut également l'honneur d'être très bien accueilli par Bèze... Cette tradition s'épanouit surtout au XVIIIᵉ siècle. » *Michel Blasek*, probablement slovaque d'origine, eut pour « Mécène » le comte *Raday*, dont la bibliothèque était riche en ouvrages protestants français ; de ses manuscrits provient une lettre de Blasek (archives de la Faculté de théologie de Budapest, « Egyh. és. Isk. tört. », 1205 b), que publie M. Baranyai. Elle est de Lausanne, 4 août 1781 (en français). Il décrit le « séminaire séparé pour les étudiants françois ; leur nombre va souvent jusqu'à 30, qui ne se donnent pas beaucoup de pene ni dans la philosophie ni dans les langues, mais seulement on leur enseigne en françois la théologie pendant trois ans, après quoi on les consacre et on les renvoye dans leur pays. Ils ont trois professeurs (1). »

P. 31. L. Racz, *J.-J. Rousseau et la Hongrie*. A Motiers, il reçoit, de mars à juin 1763, la visite d'un jeune protestant, fils du bourgmestre de Bude, Ignace Sauttermeister de Sauttersheim, qui mourut à Strasbourg en 1767, etc. (M. Racz, de Sarospatak, a traduit en 1912 la *Profession de foi du vicaire savoyard*).

(1) Le savant secrétaire de la Société des Pères Pèlerins, le docteur D. Plooij, a bien voulu faire, pour notre *Bulletin*, dans les archives de l'Université de Leyde, des recherches dont voici les intéressants résultats : *Bodola* a bien été retrouvé, et si *Blasek* fait défaut, un autre Hongrois de Transylvanie et deux « Lithuano-Polonais » étaient étudiants en théologie à la même époque :

Catalogus nonus civium Academiæ Lugduno-Batavæ inchoatus A° 1755. (Volumen Inscriptionum 9) :

P. 270 ; 15 septembre 1781 :

« Gr. 79 : *Michaël Wannowski*, Lithuano-Polonus, 23 annorum, theologiæ studiosus in collegio ordinum.

Gr. 80 : *Michaël Kiss*, Transylvano Hungarus, annorum 23, theologiæ studiosus in collegio ordinum.

Gr. 81 : *Stanislaus Malinowski*, Lithuano-Polonus, 24 annorum, theologiæ studiosus in collegio ordinum. »

P. 271 ; 17 septembre 1781 :

« Gr. 84 : *Johannes Bodola*, Transylvanus, 24 annorum, theologiæ studiosus in collegio ordinum. »

VARIÉTÉS

Le pasteur Daillé à l'Académie française

Le jour de la réception de M. l'abbé H. Brémond à l'Académie française (22 mai), on a eu la surprise, et le plaisir, d'entendre le nouvel académicien — ancien jésuite — pour « définir » son prédécesseur Mgr Duchesne, citer un pasteur, un de ces excellents écrivains du grand siècle trop inconnus aujourd'hui de leurs propres coreligionnaires :

« Un savant du temps de Louis XIII, le ministre Jean Daillé, résume en ces quelques mots, aussi exacts que savoureux, les multiples excellences de l'esprit critique : « Est-ce » peu de chose, à votre avis, écrit-il, de jeter toute l'anti- » quité au creuset, la nettoyer et raffiner, et en séparer tant » d'impuretés qui s'y sont profondément et depuis tant de » siècles non attachées, mais mêlées, unies et incorporées ? » Cet œuvre requiert un jugement le plus net et vif qui se » puisse dire, un nez exquis, un œil perçant, une oreille » parfaite, une science accomplie et des vieilles langues et » de toutes les disciplines ; un étude long et assidu en toute » sorte d'auteurs anciens, moyens et modernes, pour juger » leur pouls et leur veine, reconnaître l'air de leur inven- » tion, expression et disposition. Un siècle entier à peine » produit un tel homme. » Mgr Duchesne avait ces doigts d'une sensibilité si vive qu'ils souffrent comme d'une écorchure, dès qu'ils rencontrent « parmi le satin et le velours » des textes authentiques — c'est toujours Daillé qui parle — le « bureau », l'étoffe grossière des « additions ineptes », ou des corrections frauduleuses. »

La citation est — comme M. l'abbé Brémond a bien voulu nous l'indiquer — tirée du livre *De l'employ des Pères* (1632).

« C'est, je crois, — nous écrit M. Brémond, — le chef-d'œuvre de Daillé, et un chef-d'œuvre. Daillé a eu une influence considérable, notamment en Angleterre (je l'ai lu d'abord dans une traduction anglicane). J'ai l'impression que, du côté catholique, on a tâché d'éluder ses objections. L'homme était charmant, je crois, je veux dire très libéral ; il écrit fort joliment. »

***

Négociations préliminaires de la pacification d'Amboise (1563)

Le 31 mai a été vendue à l'Hôtel Drouot une lettre adressée à Catherine de Médicis par la princesse de Condé et F. d'Andelot, lettre qu'il convient de dater non de *mars* 1563, comme le fait le catalogue Charavay (n° 61) (F. de Guise était mort le 3), mais des *derniers jours de février,* à Orléans. La reine cherchait à s'aboucher avec les protestants. Condé est prisonnier depuis le 19 décembre. Sa femme négocie, de concert avec le frère de Coligny, au nom de la « Société » qui est à Orléans, louant Dieu des intentions de la reine. « Pour lever le soubçon qui se pourroit imaginer », ils demandent qu'une rencontre ait lieu entre la Tour Saint-Laurent et la Madeleine, hors les murs d'Orléans. En effet, le 2 mars, une entrevue de quatre heures réunit, à Saint-Mesmin, la reine et la princesse de Condé ; les négociations poursuivies dans l'Ile aux Bœufs aboutirent le 19 mars à la pacification d'Amboise et à la libération de Condé.

*
* *

La pension de Mme de Maintenon difficilement touchée (1718)

Cette même collection d'autographes (n° 86) renfermait une lettre de Mme de Maintenon à M. de Guignonville, du 25 mars 1718, c'est-à-dire dans les derniers mois de sa vie. Ses affaires sont de plus en plus difficiles. Chaque jour depuis un mois M. de Guignonville va solliciter le paiement de la pension due à la marquise pour février. « J'en parlerai à fond à M. le duc de Noailles, écrit-elle, s'il me fait cette visite qu'il m'a promise, et je le prieray de prendre des mesures plus justes. »

*
* *

Calvin deviendrait-il en faveur auprès de la jeunesse moderne ? Le 9 mai, à l'*Union Chrétienne de Jeunes Gens* de Paris, M. Pannier avait été invité à parler de *Calvin à Strasbourg,* et le lendemain, au *Cercle de Psychologie et de Philosophie religieuses,* de la *Fédération des Etudiants chrétiens,* M. Lecerf, chargé de cours à la Faculté de théologie protestante, traitait le sujet suivant : *Le Dieu de Calvin.*

*
* *

La maison où fut assassiné Coligny, et ses habitants ultérieurs.

Dans les *Mémoires de Sophie Arnould,* on lit (t. I, p. 2) : « Je suis née à Paris, sur la paroisse Saint-Eustache, dans

la rue de Béthisy, et dans l'hôtel et la même chambre où, moins de deux siècles auparavant l'ambition des Guise se débarrassa de celle des Huguenots en faisant assassiner Coligny, leur chef. Mon père nous racontait que *Monsieur de Coligny était un empereur romain,* ennemi du pape, *qui avait assassiné Charles IX,* roi de France, *en la compagnie de Saint Barthélemy.* » (C'est nous qui soulignons ; Arnould avait transformé en hôtel garni cette maison où la future actrice naquit en 1744. Cf. *Nouvelle biographie gén.*, Didot, 1861, au mot *Arnould.*)

*
**

A l' « *Exposition des chefs-d'œuvre* ». Parmi les livres exposés en juin à la Bibliothèque Nationale au profit de l'*Anthologie des écrivains français morts à la guerre,* on a pu admirer la première édition de l'*Adolescence clémentine* de Marot ; les *Chansons de maistre Clement Janequin nouvellement et correctement imprimeez à Paris par Pierre attaingnant demourant à la rue de la harpe devant le bout de la rue des mathurins pres leglise Saint Cosme* : un exemplaire unique, arraché aux flammes du bûcher (il en porte les traces) de la *Christianismi restitutio* (1553) qui fit condamner Servet tant par les catholiques français que par les protestants genevois ; — une caricature de « Madame de Maintenon, veuve de Scarron » (n° 68 du catalogue), dans le genre des figurines d'ivoire (Louvois, Marillac), exposées dans notre musée de la rue des Saints-Pères ; — parmi les manuscrits les poésies offertes à Henri IV par A. de Ramberviller (lettres peintes en blanc avec initiales or, sur fond noir) ; les *Heures* de Henri IV, soixante miniatures à pleine page, texte sur feuilles entièrement dorées ; les *Heures* de Louis XIV, enluminées en 1693 à l'Hôtel des Invalides.

*
**

Le *Musée du Louvre* a acquis en 1923 un petit tableau peint en 1594 par Lucas Van Valkenborgh (né à Malines vers 1540, mort à Bruxelles vers 1625), où la *Tour de Babel* est représentée de façon tout à fait analogue à ce qu'on voit sur le frontispice du *Mystère d'Iniquité* de Duplessis-Mornay, édition de 1612. Ce tableau était en février 1924 exposé provisoirement salle XV.

*
**

A la suite de la vente de la collection Bloch-Levalois, le musée de Versailles s'enrichit de deux tableaux par Duplessis, *Portrait de Necker* et *Portrait de Mme Necker.*

*
**

« *Au ciel* ».

« En nos églises, tout le monde connaît le mot gravé sur la margelle de l'ouverture qui, dans la Tour de Constance, fait communiquer la salle supérieure avec la salle inférieure. Devant ce mot : *Récistez*, aucun des visiteurs ne peut s'arrêter sans être saisi d'émotion. C'est le cri de la conscience opprimée. Pris pour devise de la tour, comme l'a dit Charles Frossard, il donne à ses prisonnières leur valeur historique, héroïque, chrétienne.

» Une récente découverte du commandant Esperandieu attire de nouveau l'attention sur lui.

» Le savant conservateur du Musée Antique, à Nîmes, a pu lire sur la margelle deux mots restés jusqu'ici inaperçus: « *Au ciel* » ; au ciel vers lequel doivent se tourner les regards, quand on veut résister.

» Le point de la pierre où le commandant les a lus (un peu au-dessus de : *Recistez*), a subi particulièrement les atteintes du temps. C'est dans un léger creux, aux nombreuses inégalités, que l'U d'*au*, l'I de *ciel*, et une partie de l'E se distinguent à peine. Sur les anciens moulages de l'inscription, l'ensemble apparaît plus nettement que sur la margelle elle-même. Mais, avertis, quand nos lecteurs retourneront dans la sombre tour, ils découvriront les traces de l'appel à la foi. »

Docteur Albert DOUMERGUE.

*
* *

Date de la naissance d'Antoine Court

Antoine Court, le vrai restaurateur du protestantisme en France, après la révocation, ne connaissait pas la date de sa naissance. Dans ses mémoires, il indique le 17 mars 1695 ou 1696. Les recherches qui nous avions faites, quand nous avons écrit son histoire, étaient restées infructueuses. Nous avions, d'après divers manuscrits, indiqué la date de 1696.

C'est une erreur.

Récemment, j'ai poursuivi des recherches à Villeneuve-de-Berg dans les Archives de l'état civil, transportées à la mairie. Ce fut une bonne fortune de retrouver la déclaration de sa naissance :

« L'an mil six cents nonante cinq, le 27 jour du mois de
« mars, a été baptisé Anthoine Court, fils à Jean Court, et
« à Marie Jabelin, mariés. Son parrain a été Antoine Gebe-
« lin, sa maraine Marie Ladet, soussignés et moy

« GEBELIN, CHAMBON, vicaire. »

J'ai, en outre, trouvé la date de la naissance d'un fils né antérieurement à Antoine, en 1691, *Pierre Court*.

« L'an mil six cent nonante un, et le cinquième jour du « mois de septembre, a été baptisé Pierre Court, fils de Jean « Court et Maria Gébelin, mariés. Son parrain a été Pierre « Gébelin, son oncle soussigné et sa marraine Brigite Du- « pré, illétrée et moy soubsigné Gébelin. SABOULÉ curé. »

La maison d'Antoine Court existe encore : tout le monde la connaît, à Villeneuve-de-Berg, au coin de la curieuse rue Saint-Luc. Cette maison a été partagée entre deux propriétaires : Mme veuve Jullien et Mme veuve Tindil.

Les deux parties de maison entrent l'une dans l'autre.

Dans la partie occupée par Mme Tindil, se trouve une grande pièce, malheureusement restaurée, où l'on voit une superbe grande cheminée en plâtre et un intéressant bahut en bois, dont le dessus, un oiseau en bois, a été récemment vendu.

C'est sur l'une ou l'autre partie de cette maison que je me propose de faire apposer, en 1925, une plaque de marbre commémorative, pour rappeler que c'est là qu'est né en 1695, le grand homme qui a restauré le protestantisme en France, après la révocation.

Edmond HUGUES.

*
* *

Correspondance de Bèze.

Une bonne nouvelle ! La *Société du Musée historique de la Réformation*, à Genève, a décidé d'entreprendre la publication des papiers laissés par M. H. Aubert de la Rüe, le savant membre de notre Comité, notamment en ce qui concerne la Correspondance de Théodore de Bèze. M. Fernand Aubert, neveu de notre regretté confrère, et secrétaire de la Société du Musée, est venu faire un récolement des documents que possède notre bibliothèque.

*
* *

Par un arrêté du 23 août, le Préfet de l'Oise a autorisé la Société à reconstruire un immeuble à Noyon, à l'angle de la rue Calvin (ce sera le Musée projeté sur l'emplacement de la maison natale du réformateur).

*
* *

Le professeur Zilka, doyen de la Faculté de théologie Jean Huss, à Prague, est venu à Nîmes s'occuper du monument qui doit être élevé à Ernest Denis, le regretté membre du Comité de notre Société, dont le souvenir reste si populaire en Tchéco-Slovaquie.

Questions posées à nos Lecteurs

Tableaux reproduisant le texte du Décalogue

Où se trouvent des tableaux analogues à celui que nous reproduisons ci-après (1) ? Nos lecteurs nous obligeraient en adressant à notre Bibliothèque les photographies qu'ils pourraient se procurer, avec indications relatives à la date de composition, au lieu actuel d'exposition, aux dimensions, au peintre, etc.



LE DÉCALOGUE DU TEMPLE DE PONT-AUDEMER

Peinture sur bois (XVI[e] siècle), dans un cadre mouluré de 1 m. 60 × 1 m. 20, conservée dans l'église Saint-Ouen, à

(1) Voir le dernier *Bulletin*, p. 165 (Tableau du Grand Andely).

Pont-Audemer. A droite, en haut, les Israélites dansant autour du veau d'or ; à gauche Moïse recevant les tables de la loi. Dans le fond, la mer Rouge. (Une description a paru dans le *Journal de Rouen* du 11 août 1924).

Un tableau analogue se trouvait dans le temple d'Exoudun, en Poitou. Recueilli par des ancêtres protestants de M. Alf. Richard, archiviste de la Vienne, il appartient actuellement à sa fille Mme de Ricaumont. On a lieu de penser que celui de Saint-Ouen provient de l'ancien temple de Pont-Audemer. « Les protestants y eurent d'abord un temple dans la Grande-Rue, à l'entrée de la cour du Lion, en face la mairie actuelle. Le traité d'août 1570 ayant forcé à abandonner ce temple, on établit au faubourg Saint-Germain un nouveau prêche qui subsista jusqu'à la Révocation (2) ».

Les calvinistes adoptèrent, pour les commandements, la classification de Philon où « Tu ne te feras image taillée » est le II[e], l'Eglise catholique adopta la classification augustienne où ce commandement ne figure pas (cf. Vacant et Mangenot, *Dictionnaire de théologie catholique*).

Nous devons à M. E. Assire ces intéresantes communications qui, nous l'espérons, en provoqueront d'autres semblables.

Dans le second temple de Charenton construit en 1623 il semble bien que deux Tables de la loi de très grande dimension (plus de 2 m. de haut) aient été placées au-dessus de la deuxième galerie, sous la voûte du côté oriental où se trouvait aussi la chaire du prédicateur : voir la page d'album reproduite dans le *Bulletin* en 1900, p. 523, et dans l'*Eglise réformée de Paris sous Henri IV*, par J. PANNIER, 1911, p. 454 (1).

* * *

Anciens registres d'état civil protestant
(ci-dessus p. 139)

M. Faucher, archiviste de Tarn-et-Garonne, nous a écrit : « Je souhaiterais vivement que mes desiderata, déjà approuvés par la Direction des Archives, le soient également par votre Société. » Il observe que c'est la répartition *légale* des registres qui devrait actuellement se présenter comme il l'a

(1) L'*Histoire de la Nation française*, t. VI, p. 403 (Paris, 1923), reproduit un dessin de M. Sanlaville « d'après une gravure du XVII[e] siècle », qui paraît simplement fait d'après cette page d'album, mais où les Tables de la Loi apparaissent plus nettement.

(2) Cf. A. CANEL, *Histoire de Pont-Audemer*, 1885 : « La moitié de de la Révocation, l'émigration des maîtres et des plus habiles ouvriers ruina les diverses branches de commerce et d'industrie ».

proposé, et que *certains* registres seulement ont disparu à Castres et Saint-Nazaire (ci-dessus p. 140, n. 1).

Nous avons, d'autre part, reçu les communications suivantes :

*
* *

Voici ce que contiennent les Archives municipales de *La Tremblade* :

Deux registres reliés ; titre du premier fascicule : « *Registres de naissances et mariages de l'Eglise protestante de la paroisse de La Tremblade en Saintonge, extrait des registres généraux de la province depuis le quatorze février mille sept cent cinquante-deux jusqu'au onzième de mars mille sept cent cinquante-huit.* » Ce premier registre part du 14 février 1752 et va jusqu'à septembre 1776.

Le second va de septembre 1776 à décembre 1792. Nos archives ecclésiastiques du Consistoire reprennent peu après (1805).

Jacques MARTY.

*
* *

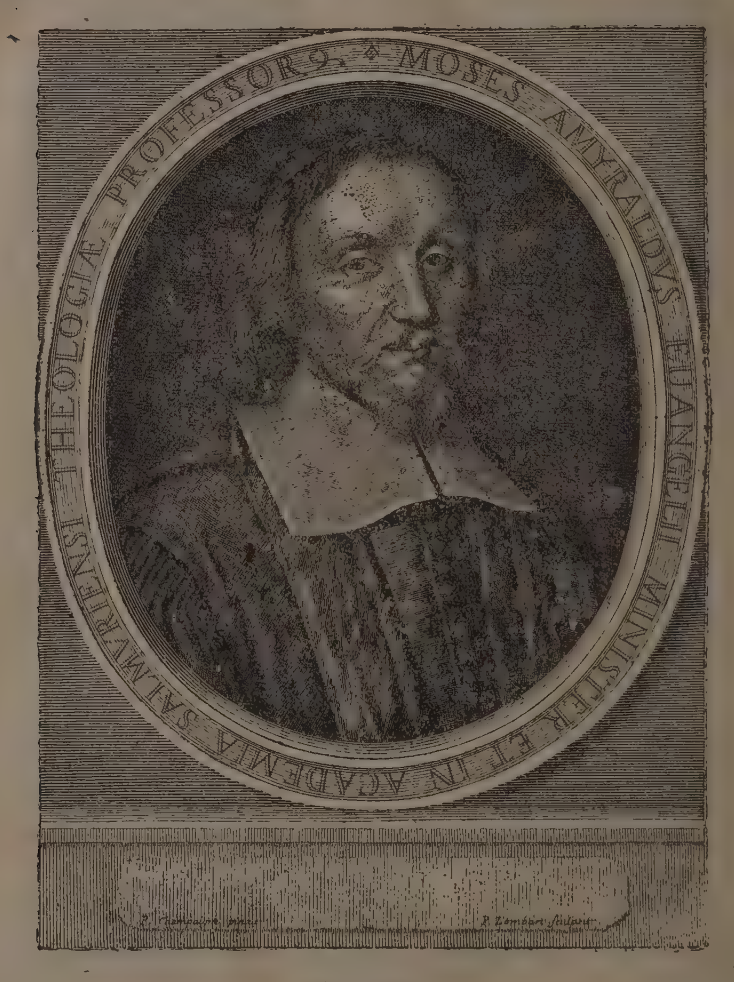
Notre Bibliothèque d'histoire du protestantisme possède au n° 11.216 un vol. de *Varia,* renfermant 7 plaquettes, parmi lesquelles : Abbé Paul Paris-Jallabert : *Anciens registres de Bretagne* (*baptêmes, mariages, sépultures*) : *Eglise protestante de Vitré,* Rennes, 1890, 166 p. in-8° : 8 registres allant de 1560 à 1685 (il y a des lacunes). 1° baptêmes de 1560-1585 ; mariages : 1560 à 1585, sépultures : 1579-1584 ; 2° baptêmes, mariages, sépultures : 1590-1592 ; 3° baptêmes : 1593-1659 ; 4° baptêmes : 1659-1667 ; 5° mariages et sépultures, de 1593 à 1665 ; 6° baptêmes, mariages et sépultures, de 1668 ; 7° baptêmes, mariages et sépultures, de 1669 ; 8° baptêmes, mariages et sépultures, de 1670 au 21 octobre 1685. L'abbé Paris a mis tous les noms par *ordre alphabétique.* A la page 155, on trouve les noms des « ministres et anciens. Une autre plaquette, du même auteur, a pour titre : *Anciens registres paroissiaux de Bretagne* (*baptêmes, mariages, sépultures*). *Eglise protestante de Cleusné* (*Rennes*) ; Rennes, 1890 : 25 p. in-8°. 17 petits cahiers allant de 1645 à 1685. Les mariages commencent en 1645, les baptêmes en 1663 et les sépultures en 1668. (Il y a aussi des lacunes.) Les noms sont mis par *ordre alphabétique,* ainsi que ceux des « Ministres ».

Ces registres, d'abord déposés au greffe civil de Rennes, ont été ensuite transportés à la Bibliothèque publique en 1867.

A. MAILHET.

*
* *

Où se trouve ce tableau de Philippe de Champaigne (dont M. Gazier ne parle pas) ? Le grand peintre janséniste a-t-il fait le portrait de quelque autre pasteur ?



MOÏSE AMYRAUT
(1596-1664)

Réponses aux questions précédemment posées

L'Eglise d'Etampes
(*Bulletin*, 1924, p. 161).

Je crois avoir été le premier à déclarer qu'il convenait d'identifier ce lieu de culte réformé non pas avec Etampes,

situé en Seine-et-Oise, mais avec le petit village situé au sud-est de Château-Thierry (*Bull.*, XXXIX, p. 390).

M. S. Daullé le conteste et donne deux arguments : le premier est que ce village est sans importance ; le second, qu'il faut ramener à 1625 la date de l'exercice du culte à Château-Thierry et dans sa région, « autant que l'on sache ».

Ces arguments ne me semblent guère péremptoires. Ce qui est « sans importance », c'est précisément que le village soit sans importance, d'autant plus qu'il se trouve dans les environs immédiats de Château-Thierry, Pont-Tranchefêtu, La Croix-Mandonaud, etc., ne sont même pas des communes, et pourtant ont connu l'exercice du culte, pour servir aux protestants de Chartres ou de Limoges. Quoi d'étonnant à ce que de petits villages comme Etampes et Nogentel, véritables banlieues d'une ville, aient eu un destin analogue ? Dans l'arrondissement de Château-Thierry (cette partie de la Brie champenoise appelée *Pouilleuse* ou *Gallevèze*), on a pu compter une vingtaine de lieux de culte où d'assemblées ; d'ailleurs, ce n'est pas au XVIIe siècle, mais au XVIe, que la Brie a connu le plus grand nombre de protestants sur son territoire.

En revanche, je n'ai jamais trouvé trace d'un lieu d'exercice à Etampes, de Seine-et-Oise. Cette ville faisait partie du Gâtinais orléanais, mais aux confins de l'Ile-de-France, et n'avait aucune relation directe avec la partie du pays qu'habitait Coligny. Sans doute, la Beauce chartraine est, de tous les pays du centre de la France, celui qui a contenu le plus de lieux de culte réformé ; mais Etampes est en dehors de ce groupe : l'Eglise la plus voisine est *Sainte-Escobille*, assez insignifiante, ou *Dourdan*, déjà plus éloignée. Quant aux faits historiques qu'on peut nous objecter (nomination d'un gouverneur protestant, *Pierre de Beringhen*, élection d'habitants de la R. P. R. comme députés aux Etats généraux de Blois (et du reste récusés), baptêmes célébrés en 1567, occupation de la ville en 1563 par le sieur de Duras), ils ne prouvent rien, sinon que la ville a été, suivant les hasards de la guerre, comme tant d'autres, occupée tantôt par les uns, tantôt par les autres ; or, il est certain que des aumôniers suivaient les armées. Pour Etampes, on n'allègue donc comme témoignage que les faits de guerre, ou des faits concernant des habitants isolés. Rien n'atteste qu'il y ait eu exercice dans cette ville.

Mais, dira-t-on, rien ne certifie non plus qu'il s'agisse du village briard. Certitude absente, soit ! mais que de raisons pour adopter cette hypothèse ! Outre celles exposées plus haut, je cite ce *Migneau*, réfugié à Sedan, qui assiste au

colloque réuni dans cette ville en 1576. Comment serait-il venu, lui seul, d'Etampes en Gâtinais qui n'a aucune relation avec les Eglises de Champagne ? Or, sur cette liste des ministres assistants, il est cité entre *de Beaune* (d'Imécourt) et *Vallée* (de Saponnel) : *Imécourt* est en Champagne pouilleuse, Saponnel (*Saponnay*) en Tardenois : Etampes est situé *entre les deux*.

Voici qui est plus significatif encore, et semble montrer que ces Migneau étaient bien originaires de la Brie, et même de la vallée de la Marne : une certaine *Madeleine Migneau* et son mari sont mentionnés comme emprisonnés en 1688, « pour avoir assisté à une assemblée de culte à *Nanteuil* » (*France prot.*, 2e édit., II, p. 1106, art. *Bourdon*).

Quant au *Delormeus Stampensis,* étudiant à l'Académie de Genève en mai 1606, je n'ai rien à en dire, n'ayant pas trouvé cette inscription en place au *Livre du Recteur.*

Daniel BOURCHENIN, *pasteur.*

SÉANCES DU COMITÉ

---

27 Mai 1924

Présidence de M. Viénot. Présents : MM. d'Amboix de Larbont, Chatoney, Garreta, Lods, Mailhet, Pannier, Puaux, G. de Pourtalès, L. Sarrut, Valès, Weiss. Excusés : MM. Allier, Bost, de Peyster, Fabre, Reuss, Rott.

M. F. Benoît, membre de l'Ecole de Rome, écrit qu'il a découvert, aux Archives du Vatican, une tragédie concernant le massacre des Vaudois de Cabrières, écrite vers 1560.

Une pension de retraite est votée pour M. Dudan, depuis 39 ans au service de la Société. Une circulaire sera envoyée aux Conseils presbytéraux de 200 Eglises pour les prier de faire une collecte en faveur de la Société, p. ex. lors de la Fête de la Réformation. Le nombre des Eglises donatrices : 127 en 1885, est tombé à 73 en 1902, 34 en 1923 ! Vu l'augmentation des frais d'impression du *Bulletin,* il ne sera plus envoyé en octobre à *tous* les pasteurs, mais seulement à *ceux qui en feront la demande.*

17 Juin

Présidence de M. Viénot. Présents : MM. Bost, Lods, Pannier, de Peyster, R. Puaux, Rott, Weiss. Excusés : MM. Allier, Chatoney, Reuss, Sarrut, Valès.

Le directeur des Beaux-Arts, à la date du 11 juin, a fait prendre par l'architecte de la Tour de Constance des mesures pour mieux protéger l'inscription *Recistez.*

M. R. Puaux donne un manuscrit : *Vie du pasteur Verny,* qu'il a trouvé dans les papiers de son père. L'auteur « *Ed. R.* » est, selon M. R. Reuss, *Edouard Robert.*

M. Weiss signale que l'abbé Prudhon, de Dijon, possède divers registres de Consistoires (Is-sur-Tille, etc.). M. Viénot rend compte du 4e centenaire de la Réforme à Montbéliard. M. Puaux signale l'intérêt suscité dans la presse française et étrangère par le fait qu'un protestant est pour la première fois chef de l'Etat français, M. Gaston Doumergue ayant été, le 13 mai, élu Président de la République. M. Viénot lui a adressé les respectueuses félicitations de notre Société. M. Doumergue, alors président du Sénat, avait en avril remis à M. Fuzier, président du Comité protestant des Amitiés françaises à l'étranger, une lettre que M. le pasteur Lauga a transmise aux organisateurs des fêtes du 3e centenaire de New-York.

8 Juillet

Présidence de M. Viénot. Présents : MM. Chatoney, Garreta, Lods, Mailhet, Pannier, Sarrut. Excusés : MM. d'Amboix de Larbont, Bost, de Peyster, Rott, Valès, Weiss.

M. Joseph Krug et Mme Krug, née Harlé, sont nommés membres associés.

M. Badin signale un recueil manuscrit des *Poésies* de *Jean Tagaut.*

M. Fréd. Lane envoie copie de documents concernant les protestants bordelais au XVIIIe siècle. M. Cruse, membre associé, exprime le vœu que la Société fasse apposer des plaques commémoratives en des lieux historiques tels que les emplacements du temple de Charenton, du colloque de Poissy, etc. Le Comité donnera suite à ce vœu chaque fois que ce sera possible. M. Picart, de Tours, désire faire placer à Bourgueil un médaillon d'Amyraut ; à sa demande, M. Pannier a rédigé une notice biographique qui a été distribuée, avec le portrait du célèbre théologien, aux membres de la Société « *les Enfants de Bourgueil* ».

Après une visite à notre bibliothèque, un prêtre a écrit dans une lettre, ces jours derniers : « Bien des fois, j'ai déploré que dans le protestantisme français il ne se soit pas trouvé une personnalité capable de nous donner une bonne *Histoire de l'Eglise* marquée au coin de l'impartialité la plus stricte. Nous autres catholiques, plus ou moins romains, nous en sommes réduits à boire toujours à la même coupe d'auteurs surannés, sans pouvoir jamais entendre l'autre

son de cloche, c'est-à-dire le vôtre, celui du protestantisme français qui a le culte de la vérité et de la justice. Dans l'ignorance où nous nous trouvons pour la plupart vis-à-vis du protestantisme, étonnez-vous s'il y a des catholiques qui prétendent que les protestants ne croient même pas en Dieu. Evidemment, c'est une calomnie, mais c'est une calomnie qui fait son chemin dans les milieux populaires. On ne vous connaît pas, parce qu'on ne connaît pas la Réforme, ou qu'on la connaît sous un faux jour. »

M. Cler, bibliothécaire de la Bibliothèque wallonne, à Leyde, annonce que les Archives de l'Etat ont fait don à cette bibliothèque d'un manuscrit des *Mémoires* de Jean Cavalier, provenant de la collection du pasteur Reyer. (M. Frank Puaux en avait eu connaissance).

M. Baumgarten est nommé architecte de la Société.

Un nouvel employé entrera en fonctions à la bibliothèque le 1er octobre : M. Dupuis.

17 Août

Séance extraordinaire pour la réception de quelques membres de la *Commission huguenote-wallonne* pour la célébration du IIIe centenaire de New-York.

Après leur avoir fait visiter le musée et la bibliothèque, le président, M. le professeur Viénot, dans la salle du Comité, adresse à nos amis américains les souhaits de bienvenue de notre Société. Le docteur Charles-S. Macfarland, secrétaire général du *Federal council of the churches of Christ*, et le docteur John Baer Stoudt, directeur de la Commission, lui répondent et offrent au Musée le demi-dollar frappé en 1924 à l'effigie de Coligny et de Guillaume d'Orange. M. Viénot donne quelques indications sur les lieux historiques où il conduit ensuite les « pèlerins » : le collège Fortet, le Palais de justice, l'Oratoire, etc.

DONS REÇUS

La Bibliothèque et le Musée ont reçu :

Des héritiers de M. le pasteur *Th. Maillard*, conformément aux dernières volontés de celui-ci (*Bull.*, 1923, p. 128), une superbe collection de 235 médailles (effigies des réformateurs et de protestants illustres, commémoration de la Saint-Barthélemy, de l'Escalade, de la Révocation, etc., cen-

tenaires, en France, en Suisse et dans les Eglises du refuge).

De M. Forsans : un lot de livres.

De M. le pasteur G. Cadier : Actes de Synodes du Béarn.

Du général d'Amboix de Larbont : un fronton en chêne sculpté, style Renaissance, de provenance normande, avec cette devise :

JE SUIS SERVITEUR DE MON ROY,
PORTANT HONNEUR A MA PATRIE,
ET N'EUS POUR CRAINTE NI ENVIE
VOULOIR D'ABANDONNER MA FOY.

De M. Garreta, un portrait de Basnage ; une empreinte du sceau de la Maison des Nouvelles Catholiques de Rouen.

De la *Commission du IIIe centenaire huguenot-wallon* aux Etats-Unis : le demi-dollar à l'effigie de Coligny et de Guillaume d'Orange.

De M. G. Tournier, de Mazamet : *Le restablissement et célébration de la saincte messe*, etc., *en la ville de la Rochelle..., le dimanche huitiesme d'aoust* 1599... A Paris, chez Denys Binet, *en la Court de Bavière, près la porte Sainct Marcel*, 14 p.

De M. Champendal, pasteur, onze livres rares (et un premier fonds de volumes pour le *Musée Calvin*, à Noyon).

De M. le pasteur Robert : BOSSUET, *Exposition de la doctrine de l'Eglise*, etc. Paris, 1681.

De M. le pasteur Besson : L. RACINE, *La Religion*.

Ouvrages donnés à la bibliothèque

J. LEQUIER, *Recherche d'une première vérité*, fragments recueillis par Ch. RENOUVIER, Paris, A. Colin, in-8, 1924.

Mémoires de la Société d'Emulation, Montbéliard, 1924.

The Huguenot-Walloon New Netherland Commission, New-York, 1924.

Henri STROHL, *L'épanouissement de la pensée de Luther de* 1515 *à* 1520, Strasbourg, in-8, Istra, 1924.

Jacques GRÉVIN, *Théâtre complet et poésies choisies*, Paris, 1922.

Robert GARNIER, *Œuvres complètes* (*théâtre et poésies*), Paris 1923.

J.-E. ROBERTY, *Pour le respect, l'ordre et la liberté*, 12 sermons, Paris, 1924.

Van ETTEN, *Les Quakers*, Paris, 1924.

R. HUME, *The World's living religions*, New-York, 1924.

Hugo GROTIUS, *De veritate religionis christianæ*, Amsterdam, 1709.

Abbé SARRAN, *L'abbé Pialat, confesseur de la Foi dans les Cévennes à l'époque de la Révolution*, Nîmes, 1888.

J.-B. Pineau, *Erasme, sa pensée religieuse*, Paris, 1924.

D. Bertrand-Barraud, *Les valeurs affectives et l'exercice discursif de la pensée*, Paris, 1924.

Id., *Les idées philosophiques de Bernardin Ochin, de Sienne*, Paris, 1924.

Jean Plattard, *Comment Marot entreprit et poursuivit la traduction des psaumes de David*, Paris, 1913.

Ernest Meininger, *Histoire de Mulhouse*, Mulhouse, 1923.

H. Busson, *Les sources du développement du rationalisme dans la littérature française de la Renaissance* (1513-1601), Paris, 1922.

P. Hennings, *Ahnetaule for söskende Hennings*, Copenhague, Schultz, in-4°, 1917 (avec portraits de membres des familles de Coninck, de Joncourt, de Rapin-Thoyras, Testart).

Guide protestant à Paris, 1924, Paris, 47, rue de Clichy.

M. Pouliot, *Jean Poictevin, traducteur des psaumes*, in-8°, Poitiers, 1924.

Dr Dollinger, Chr. Pfister, etc., *Hommage à R. Reuss*, Strasbourg, 1923.

A. Pinchart, *Jessé de Forest*, 3 sonnets, Avesnes, 1924.

S. Lagerlöf, *Les Miracles de l'Antéchrist*, Paris, Stock, 1924.

Enquête sur les livres scolaires d'après-guerre, Paris, Dotation Carnegie, 1923.

R. Ritter, *Le Château de Pau*, Paris, Champion, 1919.

U. Zwingli, (*IVe Centenaire de la Réforme à Zurich*), Zurich, Berichthaus, gr. in-4°, 1919.

Inventaire historique de la ville d'Avesnes, extrait du t. XI des *Mémoires* de la Soc. archéologique, Avesnes, in-8, 1924.

A.-L. Béchot, *Essai d'une grammaire naturelle directe*, in-8, Le Cateau, 1923.

Ch. Bost, *Le Roi le veut*, scène hist. en 5 actes, Paris, 47, rue de Clichy, 1924.

Id., *La carte du protestantisme français*, essai historique, Lausanne, la Concorde, in-8, 1924.

Ch. Serfass, *L'Eglise réformée française et l'Eglise luthérienne française de Stockholm* (tirage à part du *Bull. hist. prot.*, augmenté d'un *Index* de 40 p. (liste des membres de l'Eglise française), in-8, Paris, Fischbacher, et 54, rue des Saints-Pères, 1924.

E. Doumergue, *Le Christianisme est-il chrétien*, Paris, 1924.

J. Pannier, *Jessé de Forest*, Avesnes, 1924.

M. Pouliot, *Jean Poictevin, traducteur des psaumes*, in-8, Poitiers, 1924.

NÉCROLOGIE

M. Édouard Rott, M. Rodolphe Reuss

Comme l'écrit un de nos collègues, la mort frappe à coups redoublés, et à la tête, notre chère Société d'histoire. Deux de ses membres les plus éminents viennent de disparaître en quelques jours, sans qu'aucun de nous ait pu les revoir. Lorsque, au seuil de la Bibliothèque, lors de notre dernière séance d'été, je serrais la main de M. Edouard Rott, je ne pensais guère que c'était pour la dernière fois. Il était joyeux de rejoindre pour quelques mois son cher domaine de Chaumont-sur-Neuchâtel et d'y réunir les siens. Le 16 août, sans que rien, semble-t-il, ait pu le faire prévoir, il était emporté en un instant par une mort foudroyante. C'est un excellent ami et un excellent travailleur que Dieu fait sortir du cercle de nos affections et de nos travaux.

Edouard Rott était depuis longtemps fixé à Paris par ses liens de famille et par ses travaux. Secrétaire de la Légation suisse à Paris, il avait épousé une fille de M. Sébastien de Neufville, morte il y a quelques années seulement, après une longue maladie au cours de laquelle notre ami put montrer les qualités de son cœur et de sa foi.

Il y a longtemps aussi qu'Edouard Rott avait abandonné ses fonctions officielles, pour se consacrer uniquement à l'histoire. « On ne travaille bien qu'à Paris », avait-il coutume de répéter. Et le fait est qu'il a beaucoup et bien travaillé. Ses contributions à l'histoire générale sont nombreuses. Mais le grand ouvrage qui avait consacré sa réputation est la publication des gros volumes où il exposait *l'Histoire de la représentation diplomatique de la France en Suisse*. Tous les spécialistes de l'histoire connaissent cette œuvre dont ils ne peuvent se passer. En outre, Edouard Rott était secrétaire de la *Société d'histoire diplomatique* et vice-président de notre Société.

Ce Suisse, fort attaché à sa patrie neuchâteloise, était aussi un grand ami de la France qui avait reconnu ses services en le faisant correspondant de l'Institut et commandeur de la Légion d'honneur.

Nous l'avions rencontré nous-même il y a plus de trente-cinq ans, dans les jolies fêtes d'histoire du canton de Neuchâtel qu'animaient alors l'esprit de Philippe Godet, de Bachelin, de Wavre, la ferveur d'Alfred Bovet. Heureux le pays qui honore et étudie son passé comme on sait le faire à Neuchâtel. J'avais retrouvé Edouard Rott à Paris il y a

vingt-cinq ans et nos liens s'étaient resserrés. Mais si le président perd un ami, notre Société perd un précieux collaborateur, un homme de bon et prudent conseil qui s'en va trop tôt à un âge qui, pour l'historien et le savant, est celui de la plénitude des forces et des aptitudes intellectuelles (1).

M. Rodolphe Reuss s'en va, à 83 ans, chargé de jours et de travaux. Aux yeux de tous ceux qui savent quelque chose, notre collègue était une véritable illustration alsacienne et française. Pour nous, c'est un ami de plus de quarante ans qui s'en est allé ; un ami et un modèle de conscience et de ferveur historique. Paul Sabatier m'avait conduit à lui, à Strasbourg, en 1885, et dès lors les relations n'avaient plus guère été interrompues entre nous. Bibliothécaire de la ville de Strasbourg, il n'aurait pamais quitté sa ville natale, s'il n'avait fini par être fatigué par je ne sais quelles tracasseries du régime allemand. La France ne fut pas ingrate envers un de ses fidèles enfants. Gaston Pàris fit appeler R. Reuss à Paris, à l'Ecole des hautes études, en Sorbonne, et c'est là que nous le retrouvâmes plus tard. Par sa contribution savante à la *Revue critique* et à un grand nombre d'autres publications, comme la *Revue chrétienne* ou notre *Bulletin*, R. Reuss se fit connaître et apprécier dans des cercles toujours plus étendus. Personne n'a pénétré plus avant que lui dans l'histoire de l'Alsace, histoire politique, morale, sociale, religieuse... Bon par nature, d'une droiture et d'une conscience à toute épreuve, Rod. Reuss n'avait rien du sectaire. La tolérance lui était aussi naturelle que la charité. C'était, dans toute la force du terme, un libre esprit. Mais il ne transigeait pas sur ce qu'il croyait vrai. Il ignorait les complaisances utiles et les adoucissements politiques. Il disait ce qu'il croyait juste et bien, quitte aux autres à chercher et à vérifier. Ses études ont porté aussi bien sur le XVI[e] siècle, que la guerre de Trente ans ou la période révolutionnaire, et sur toutes les questions abordées il a dit sa pensée en l'appuyant de ses documents. Bon Français et bon Alsacien, il a donné ses trois fils, morts pour la France. Il a supporté ce coup. C'était pour la libération de l'Alsace. On peut mesurer à ce trait la qualité de son patriotisme et de son stoïcisme chrétien (2).

(1) Voir la *Suisse libérale* de Neuchâtel, 18 août et 21 août (récit du service funèbre et extrait du testament ; *Gazette de Lausanne* (20 août) ; *Journal de Genève* (23 août).

(2) Voir *Bull.*, 1923, p. 296, le *Temps*, 21 août, *Journal des Débats*, 22 août, *L'Union protestante libérale d'Alsace et de Lorraine*, 1[er] septembre.



RODOLPHE REUSS
1841-1924

Membre du Comité de la Société d'histoire du protestantisme
Correspondant de l'Institut
Directeur à l'Ecole pratique des Hautes études
Professeur honoraire à l'Université de Strasbourg

Cliché prêté par la revue *L'Alsace Française*, de Strasbourg.

Très attaché à notre société, à notre *Bulletin*, membre du Comité depuis vingt-quatre ans, il n'a commencé à manquer nos séances que lorsque ses forces se mirent à l'abandonner. Ce collègue éminent nous manquera beaucoup, tant il avait conquis d'autorité par son caractère, sa largeur d'esprit et la profondeur de ses connaissances. Dernièrement, il venait de nouer ses dernières gerbes en terminant des travaux variés et importants, parmi lesquels nous citerons son *Histoire d'Alsace*, modèle d'exposition précise, sobre et sans phrases.

Rodolphe Reuss n'est pas mort sur la terre d'Alsace, dans le domaine qu'il tenait de son illustre père Edouard Reuss ; il est mort à Versailles ; il s'en alla, modestement, sans bruit, comme il avait vécu. Mais son nom, sa mémoire, son exemple resteront vivants chez des milliers de lecteurs, d'élèves, de collègues et d'amis qui ont su profiter de son enseignement ou de ses travaux. Il y a des réputations plus brillantes que celle de Rodolphe Reuss ; il n'en est guère de plus solides et de mieux méritées.

John VIÉNOT.

RECETTES (Juin-Septembre 1924)

Eglises donatrices

Versailles, 50 fr. ; Saint-Antonin, 8 fr. ; Sainte-Foy-la-Grande, 34 fr. 20 ; Bergerac (Cons. presb.), 15 fr. ; Le Cateau, 53 fr. 75 ; Maubeuge, 44 fr.

Souscripteurs

Mme de Lacaussade, 20 fr. ; Em. Coste, 50 fr. ; A. Schweitzer, 25 fr. ; Docteur Armand-Delille, 20 fr. ; Mme de Seynes-Larlenque, 20 fr. ; Mme Degousée, 5 fr. ; Jean Hutter, 50 fr. ; G. Bouffé, 10 fr. ; Mlle Auberlet, 20 fr. ; MM. Enjalbert, 50 fr. ; G. Risler, 20 fr. ; Mme Lacombe de Coninck, 20 fr. ; E. de Seynes, 15 fr. ; M. le pasteur Vercueil, 20 fr. ; Mlle Auberlet, 15 fr. ; L. Labry, 15 fr. ; Mmes J. Keller, 5 fr. ; O. Chavannes, 10 francs.

Compte nº 2 (Maison de Calvin)

M. Frédéric Cruse, 1.000 fr. ; pasteur Gonin, 5 fr. ; Collecte à Saint-Nicolas-de-Véroce, 28 fr. 30 ; Mme Cottignies, 100 fr. ; B. Bouvier, 5 fr. ; Strasbourg (Eglise réformée), collecte au service franco-américain, 13 juillet : 273 francs ; Mrs Tatem, *New-Jersey*, 50 dollars ; Dr. Fraser, *Belfast*, 1 livre.

Le Gérant : FISCHBACHER.

Alençon. — Imp. A. Coueslant. CORBIÈRE et JUGAIN, Sucrs.

EN VENTE A LA BIBLIOTHÈQUE (54, rue des Saints-Pères, Paris)

Compte rendu de l'Assemblée générale de 1923 (Paris, Oratoire). Allocutions de MM. J. Viénot et Dürrleman ; *l'Eglise de Paris il y a 300 ans, le temple de Charenton (1623)* par J. Pannier. Brochure in-8 illustrée. 1 fr. 50.

CARTES POSTALES ILLUSTRÉES

(*Scènes de l'histoire du protestantisme*)

Aux 12 cartes énumérées dans le dernier *Bulletin* de 1923 il faut ajouter : 13° Drelincourt, 14° Grotius, 15° Dernière photo de la maison de Calvin à Noyon, 16° Amyraut, 17° Ruines de la maison de Calvin en 1919. 0 fr. 10 pièce.

Vente et achat d'anciens numéros du « Bulletin »

La Société tient à la disposition des personnes qui désirent acheter d'anciens numéros du *Bulletin* ou des collections entières tous les numéros, sauf ceux indiqués ci-après. Les années antérieures à 1900 se vendent 20 francs l'une ; les années postérieures à 1900 (exclus), 18 francs l'une ; un numéro séparé : 3 fr. 50.

Le *Bulletin* de janvier-mars 1917, épuisé, a été reproduit à 30 exemplaires par un procédé nouveau. Chaque exemplaire est en vente au prix coûtant de 16 fr. 50.

La Société achète les années ou collections entières, à des prix à débattre.

Elle serait reconnaissante aux personnes qui pourraient lui vendre le plus tôt possible les *numéros épuisés* des années ci-après :

1915, n° 6 (novembre-décembre).
1917, n° 1 (janvier-mars).
1919, n° 4 (octobre-décembre).

PETITES ANNONCES

Le *Bulletin* publiera volontiers les noms et adresses des personnes ou des sociétés qui désireraient vendre ou acheter des collections du *Bulletin* ou des livraisons séparées, ou d'autres livres. Prix de ces annonces : 1 franc la ligne.

DEMANDES

France protestante. On désire acheter la 1re et la 2e édition. Adresser les offres, avec prix, à M. Pannier, 54, rue des Saints-Pères, « *pour J. B. S.* ».

OFFRES

Bulletin hist. prot. 49 premières années reliées, les suivantes brochées jusqu'à 1917. Pr Messines, Vauvert.